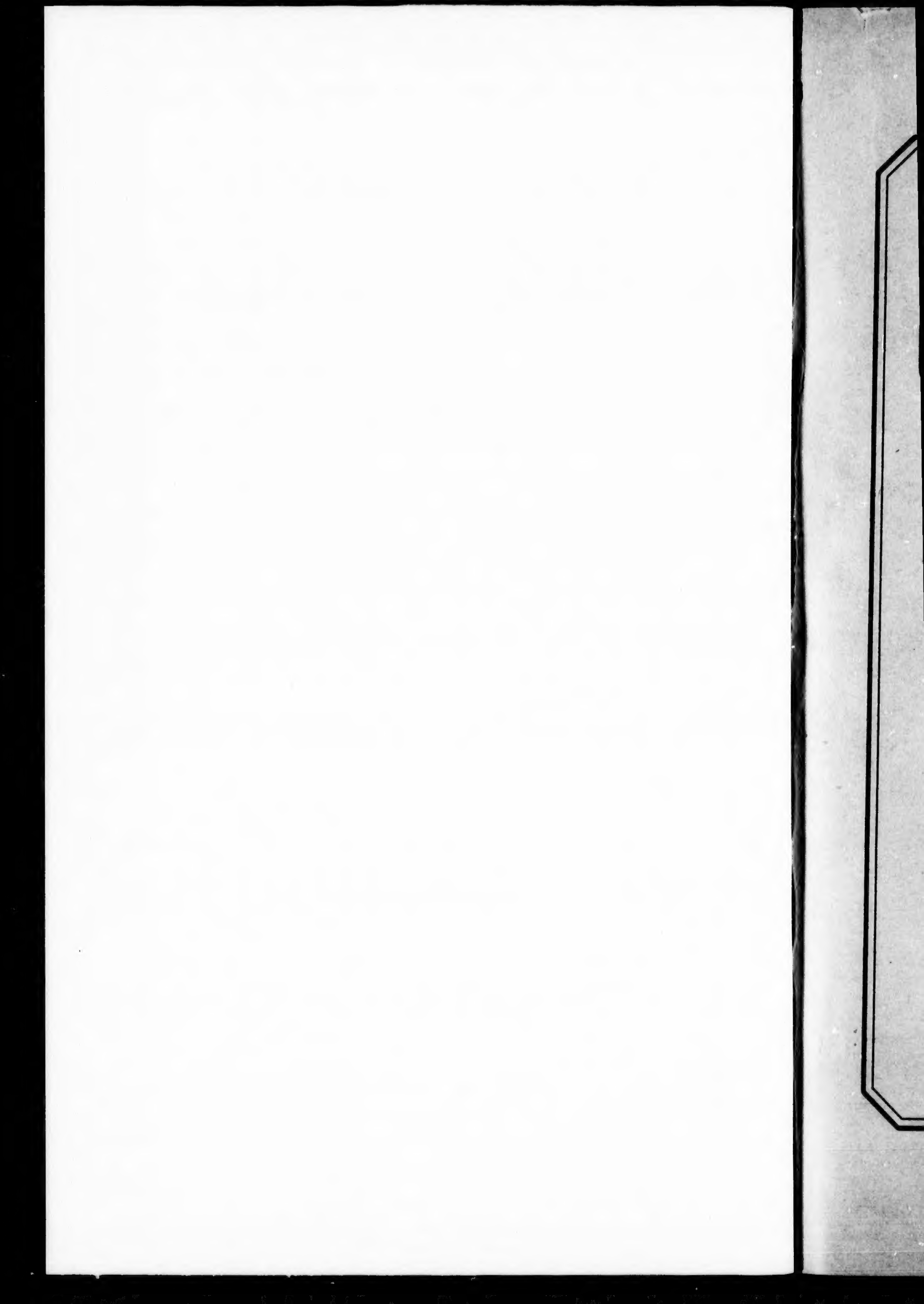


NEUF MOIS

DE

GESTION UNIVERSITAIRE

OU

SIXIÈME RAPPORT

DE

JUILLET 1892 A MARS 1893

PAR

L'abbé J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL



Vol. IX

MONTRÉAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

256 et 258, rue Saint-Paul

1893





GES

SI

J

VICE-REC

C. O. BE

NEUF MOIS

DE

GESTION UNIVERSITAIRE

OU

SIXIÈME RAPPORT

DE

JUILLET 1892 A MARS 1893

PAR

L'abbé J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL



MONTRÉAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

256 et 258, rue Saint-Paul

1893

ST-LIN DES LAURENTIDES, 19 mars 1893.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs. FABRE,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Un des principaux moyens qui nous ont réussi pour débrouiller l'imbroglio universitaire a été de faire imprimer, autant qu'il nous a été possible, toute la discussion, le pour et le contre. Cela nous a permis de tenir en même temps au courant de nos prétentions toutes les personnes, en grand nombre, soit au Canada, soit à Rome, qui avaient un mot à dire dans le règlement de la question. Plus de cachettes, plus de coins obscurs. La vérité aime la lumière du grand jour.

Ce qui nous a si bien servi, pourquoi ne le continuerions-nous pas aujourd'hui, au moins encore une fois? D'autant plus que, aux raisons du passé, il vient s'en ajouter une toute spéciale. M. G. Payette, récemment nommé Assistant Vice-Recteur, appelé à poursuivre des affaires qu'il n'a pas commencées, a besoin d'avoir entre les mains, sous une forme qui facilite les recherches, les documents qui sont la base de la ligne de conduite qu'il doit suivre.

*Dans ce neuvième volume que je publie sur ma gestion universitaire, entre autres choses, on trouvera les motifs pour lesquels j'ai consenti à reprendre sur mes épaules la charge de Vice-Recteur ; le projet que j'ai émis de venir en aide à l'Université Laval, tant à Québec qu'à Montréal, en modifiant d'une certaine manière le mode d'être des Ecoles normales ; la mise en opération (*facile dictu, factu difficile*) de la loi créant la Corporation des Administrateurs de l'Uni-*

versité Laval à Montréal; les conditions de l'Union entre les deux Ecoles vétérinaires françaises de Montréal; le don et le prêt généreux qu'ont faits à l'Université Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice; les raisons pour lesquelles le Vice-Recteur s'est tant intéressé au renvoi à l'année prochaine de la loi proposée par le Collège des Médecins; les premières procédures qu'ont prises les Gouverneurs pour arriver, sous bref délai, à la construction de bâtisses universitaires qui puissent rencontrer les besoins du moment; l'évolution qui a été faite sans bruit dans l'administration ordinaire de l'Université à Montréal par la nomination d'un Assistant Vice-Recteur, etc., etc. : toutes choses qui vous prouveront, Monseigneur, que nous ne nous sommes pas endormis dans les délices de Capoue, et que nous avons voulu employer, pour le développement et l'affermissement de la grande œuvre universitaire, les jours de repos et les bienfaits de la paix, que nous ont procurés les décisions, l'autorité et la sagesse du Saint-Siège.

Comme vous le voyez, Monseigneur, l'Université, dans sa marche lente et irrésistible, s'avance sûrement vers ses destinées. Espérant que Dieu nous continuera sa protection, je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, Ptre, V. R. U. L. M.

NEUF MOIS

DE

GESTION UNIVERSITAIRE.

I

J'avais, le 8 de juin 1892, déposé ma lettre de démission comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, entre les mains de Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la province ecclésiastique de Montréal, et je comptais qu'elle serait acceptée le 30 du même mois au plus tard.

Du 1er de juillet au 15 d'août, que je consentis à demeurer, pour les motifs qu'on lira plus loin, à la tête des affaires universitaires à Montréal, je ne m'occupai dans l'Université simplement que des affaires de routine, en attendant la nomination de mon successeur.

Je donnais ma démission sans arrière-pensée, sans me soucier des *quoi qu'on dise*, comme on le verra par la lettre suivante.

SUR LE TRAIN, DANS LES ENVIRONS DE RICHMOND.

21 juin 1892.

Sa Grandeur Monseigneur A. RACINE,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Sur le train entre Sherbrooke et St-Hyacinthe, mon bréviaire étant dit, je ne saurais mieux employer mon temps qu'à vous écrire,

Je me suis promené sur la plate-forme d'Angus (1) pendant au moins une heure et demie dans le silence, les brumes et le crépuscule du matin ; il était cinq heures et quart quand les chars sont arrivés : j'eus amplement le loisir de songer à tout ce que vous m'avez dit hier soir.

Je ne saurais trop vous remercier de la bienveillance dont vos paroles et vos conseils étaient empreints.

---

(1) J'avais été y rencontrer Mgr Racine, au cours de sa visite pastorale.

Sans doute mes amis de là-bas ne manqueront pas de donner une couleur à mon départ, et de l'interpréter en ma défaveur. Mais cela ne me fera aucun mal. En de semblables occasions, je suis naturellement porté à me rappeler et à m'appliquer le mot de Théodose, dont le peuple en émoi avait brisé les statues, et qui répondait à ceux qui le poussaient à se venger de cette insulte : " J'ai beau me palper, je ne me sens aucune blessure, aucune douleur." J'aurai au moins le plaisir de leur faire plaisir une fois ; et quand je serai rendu au fond de ma solitude, il m'importera assez peu de savoir ce qu'ils diront : je m'occuperai plus de mes petits arbres et de mes vignes que de leurs chicanes sempiternelles. Comme par le passé, ils n'oseront pas dans le public formuler des affirmations, ils se contenteront d'insinuations. Or, devant la vérité, les insinuations ne tiennent pas plus que les brumes matinales devant les rayons du soleil qui monte actuellement à l'horizon. Et à sept heures ce matin, le ciel était clair et pur.

" On dira que les Evêques m'ont remercié."

Mais ce n'est pas croyable après la communion d'idées si intime que l'on sait avoir existé entre nous depuis trois ans ; du reste, j'ai en main de quoi faire tomber cette objection.

" Que pensera Rome de cette démission, immédiatement après notre retour, lorsque nous venons d'agir comme une seule personne morale, au sortir de la législature où j'ai fait passer la mesure épiscopale, au moment où les Évêques se déclarent satisfaits de ma gestion universitaire ? " Les raisons que je vous donne, je les exposerai à Rome. Et Rome a le don d'intelligence : elle les saisira et les admettra, sans chercher des midi à quatorze heures.

" Quel sera mon successeur ? " C'est ce qui m'inquiète le moins. Il ne manquera pas dans le diocèse de prêtres pour recueillir cet héritage. Un surtout semble tout désigné. Comme j'ai dû le faire, il se mettra, petit à petit, au courant des choses. Chacun son fort, et chacun son faible. Son fort corrigera peut-être mon faible. Ainsi les hommes, toujours incomplets par quelque côté, se complètent les uns les autres.

Depuis trois ans, je vagabonde, comme le Juif errant, tantôt ici, tantôt là : Montréal, Québec, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Rome. Changement de table, de lit, de figures, d'occupations, de tribulations, etc., etc. ; j'ai besoin de me retremper un peu dans les douceurs du foyer, *home, sweet home* ; j'ai besoin de repos. Si on me le refuse, parce que je ne me suis pas épargné et que j'ai donné un bon service, alors il m'aurait mieux valu en donner un mauvais. Dans tous les cas, après avoir rencontré Mgr Moreau et Mgr Emard, je reverrai Mgr Fabre ; et je prie Dieu qu'il nous inspire tous ensemble.

Le ciel favorise mon voyage : Mgr l'Évêque de St-Hyacinthe est à St-Liboire, sur la ligne du Grand-Tronc ; je pourrai dîner avec lui à midi, et ce soir, me trouver à Montréal.

Au revoir, à Ste-Anne des Plaines, à St-Lin, je l'espère ; et croyez-moi toujours, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

II

MONTRÉAL, 18 juillet 1892.

Monsieur le chanoine J. B. PROULX, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont fait retarder jusqu'à ce jour de vous faire parvenir les renseignements exigés par les articles 2228-2229 des S. R. P. Q.

Les élèves dont les noms suivent, après avoir suivi le cours complet de l'Ecole Polytechnique, et subi, avec succès, les examens exigés par les règlements, ont mérité de recevoir leur diplôme d'ingénieur civil.

FRANÇOIS-CHARLES LABERGE,
né le 3 novembre 1871, à Ste-Philomène, comté de Châteauguay, avec la plus grande distinction.

JOSEPH-TANCRÈDE LEMIRE,

né le 24 avril 1869, à St-Maurice, comté de Champlain, avec grande distinction.

JOSEPH-ALFRED MARION,

né le 30 mars 1871, à St-Simon, comté de Bagot, avec grande distinction.

JOSEPH-PIERRE-MARIE-ELZÉAR PICHÉ,

né le 14 octobre 1868, à St-François de Sales, comté de Laval, avec grande distinction.

JOSEPH-EDOUARD CARMEL,

né le 6 avril 1872, à Ste-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, avec grande distinction.

La médaille d'argent offerte par M. Peter S. Murphy, M. C. J. P. O. A., a été méritée par M. François-Charles Laberge.

La médaille d'argent offerte par Son Honneur l'honorable Auguste-Réal Angers, lieutenant gouverneur de la province de Québec, n'a pas été décernée cette année, parce qu'il ne se trouve

aucun élève de la deuxième année qui ait rempli les conditions pour mériter cette haute récompense, en conservant $16\frac{1}{2}$ sur 20, comme moyenne générale ; en conséquence cette médaille est réservé pour une autre année.

Je vous inclus, sous ce pli, un mandat-poste pour la somme de cinquante piastres, prix des diplômes de l'Université.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, mes salutations respectueuses et me croire votre tout dévoué serviteur.

U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.

III

ST-LIN DES LAURENTIDES, 22 juillet 1892.

Monsieur U. E. ARCHAMBAULT,
Principal de l'École Polytechnique.

MONSIEUR LE PRINCIPAL,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 18 du courant,avec le mandat-poste y inclus.

Je me suis empressé de demander les diplômes en question, priant M. Laflamme de vouloir bien vous les adresser directement.

Je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Principal,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

IV

St-Lin des Laurentides, 22 juillet 1892.

Le Révérend J. C. K. Laflamme,

Secrétaire de l'Université Laval à Québec.

Monsieur l'abbé,

Ci-inclus, vous trouverez un mandat-poste pour la somme de cinquante piastres, pour cinq diplômes, mérités par cinq élèves de l'Ecole Polytechnique, dont suivent les noms. (1)

Vous me feriez plaisir en envoyant ces diplômes directement à M. U. E. Archambault, principal de l'Ecole Polytechnique.

Croyez que je suis toujours, avec la plus haute considération,

Monsieur l'abbé,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

P. S.—Le bill du Collège des Médecins a été stoppé. Ce que les Recteurs d'Université n'ont pu faire, d'autres l'ont fait.

---

(1) Les mêmes que plus haut, au No II.

V

25 juillet 1892.

Monsieur l'abbé J. B. PROULX, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai recu aujourd'hui votre demande de diplômes et le mandat-poste qui l'accompagnait ($50.00). Comme je pars immédiatement pour continuer mes explorations, ces documents ne pourront pas être préparés avant le commencement de septembre. D'ailleurs, en référant à la page 146 du dernier annuaire, vous verrez que le secrétariat de l'Université est fermé durant les mois de juillet et août. Les diplômes seront expédiés directement à M. U. E. Archambault. Vous voudrez bien remarquer qu'il y a encore un dollar à m'envoyer, pour étui et frais de poste.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

J. C. K. LAFLAMME.

VI

St-Lin des Laurentides, 7 août 1892.

Monsieur U. E. Archambault,
Principal de l'Ecole Polytechnique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli une lettre de M. Laflamme, qui vous fera connaître que : 1° les diplômes que vous avez demandés ne pourront être envoyés avant le commencement de septembre ; 2° l'Université, pour les délivrer, a besoin encore de la somme *d'une piastre*.

Les bons comptes font les bons amis. Voilà pourquoi, en me retirant, je ne laisse à Québec que des amis, j'espère. Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

VII

Montréal, 19 juillet 1892.

Rév. J. B. Proulx, Prêtre, Curé de St-Lin, Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur,

Dans la dernière assemblée des professeurs de l'E. M. Ch. F. M. L. M., il a été question du local pour les cours. M. le Dr Desrosiers, moi et autres, avions mission de vous rencontrer à ce sujet. M. le Dr Desrosiers, plus particulièrement chargé de vous voir, m'a dit qu'il n'avait pu vous rejoindre. Aujourd'hui il est absent pour plusieurs jours, dix au plus ; je ne sais pas où il est allé ; mais le temps presse. En conséquence, je serais désireux de vous rencontrer, afin de conférer sur ce sujet, et vous m'obligerez en me laissant savoir quand et où je pourrai vous voir à Montréal où sans doute vous venez souvent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Recteur, avec la plus haute considération,

Votre obéissant serviteur.

L. B. DUROCHER,

Président E. M. Ch. F. M. L. M.

VIII

St-Lin des Laurentides, 22 juillet 1892.

Monsieur le Dr Louis B. Durocher,
Prés. de l'E. Méd. Faculté M. L.

Monsieur le Président,

Aussitôt que j'eus reçu votre lettre, je me suis empressé d'envoyer vous voir M. Ethier, qui était en promenade ici. Il a dû vous dire les raisons qui me rendent impossible le voyage de Montréal ces jours-ci. Je serais heureux de rencontrer à St-Lin *le* ou *les* délégués de l'Ecole, si la chose *lui* ou *leur* était possible. Je souhaite que vous soyez du nombre. Quand on vient à St-Lin, on descend au presbytère qui est l'*Hôtel du Nord*. On arrive le soir, et quand on est pressé on peut partir le lendemain matin. Or, si venir ne se peut, nous serons obligés pour le moment d'avoir recours à la poste de Sa Majesté pour servir à l'échange de nos idées. Espérant toujours pouvoir vous rencontrer avant trop

longtemps, je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Président,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,
V. R. U. L. M.

P. S.—Je ne vous ai pas trompé quand je vous disais à Québec que, malgré les apparences, le bill du Collège des Médecins ne passerait pas à cette session.

IX

164 rue St-Denis, Montréal, 4 août 1892.

Monsieur l'abbé Proulx,
Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

Lors de sa réunion mensuelle de juillet, la Faculté de Médecine avait décidé qu'une délégation, composée du Président, du Secrétaire et des Drs Mignault et Foucher, aurait une entrevue avec vous au sujet du local des cours. Les circonstances pénibles (1) dans lesquelles vous vous êtes trouvé ne vous ayant pas permis de venir à Montréal, cette délégation n'a pu vous rencontrer.

M. le Président me dit qu'il vous a écrit à ce sujet et que vous l'avez invité à vous aller voir à St-Lin pour causer de la chose. Malheureusement, M. le Président n'a pu s'absenter alors de la ville.

(1) Une maladie grave de ma mère, qui finit par y succomber, le 8 de septembre suivant.

Or, comme la question du local est un peu pressante, la Faculté s'en est occupée de nouveau ces jours derniers. Ne sachant pas si vous aurez l'occasion de venir à Montréal ces jours-ci, je prends sur moi de vous écrire, afin de vous mettre au courant de nos projets. L'administration de la Succursale sera-t-elle disposée à laisser les choses dans le *statu quo* pour cette année encore, c'est-à-dire les Cours de *primaires* au No 45 place Jacques-Cartier et les finales dans la bâtisse de l'Ecole ? Ne pourrait-on pas même donner tous les cours à la place Jacques-Cartier, et dans quelles conditions ? Ne pourrait-on pas déplacer la Faculté de Droit, ou encore, si la Cour des Magistrats est abolie à l'automne, la Succursale ne pourrait-elle pas faire en sorte que le gouvernement nous laisserait l'usage de la bâtisse ? Il n'est pas douteux qu'il serait préférable que tous les cours fussent donnés dans le même local. Et lequel choisirons-nous ? La question d'argent est pour beaucoup dans la décision à prendre. L'Ecole peut-elle être aidée par l'administration de la

Succursale au sujet des dépenses de loyer, etc. ?

En un mot, qu'est-ce que les administrateurs de l'Université Laval à Montréal peuvent faire pour l'Ecole dans cette question du local ?

Nous aurions aimé vous voir pour en causer librement. En attendant, je prends sur moi de vous écrire pour ces questions, anxieux de savoir à quoi m'en tenir.

Cette lettre n'est pas *officielle*, attendu que l'Ecole ne m'a pas chargé de vous écrire. Mais, faisant partie de la délégation qui devait vous rencontrer, je me permets de vous parler de notre cas et de vous demander ce que vous en pensez.

Veuillez agréer, M. le Vice-Recteur, l'assurance de mon entier dévouement.

H. E. DESROSIERS.

X

St-Lin des Laurentides, 6 août 1892.

Monsieur le Dr H. E. Desrosiers,
164 rue St-Denis.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 4 du courant, "non officielle," dans laquelle vous me posez plusieurs questions à propos du local. Quelques-unes, avant toute réponse, demandent absolument que soient consultés les intéressés et les administrateurs de l'Université, par exemple celle-ci :

" Ne pourrait-on pas déplacer la Faculté de Droit ?" Ou encore : " si la Cour des Magistrats est abolie à l'automne, la Succursale ne pourrait-elle pas faire en sorte que le gouvernement nous laisserait l'usage des bâtisses ?"

Je me propose d'aller à Montréal cette semaine, et je me ferai un devoir de vous rencontrer. Nous pourrons, comme vous dites, " causer librement" de toutes ces choses.

Cependant je dois vous avertir que vous aurez à régler définitivement ces diverses questions avec mon successeur. Vous n'êtes pas sans avoir entendu dire que j'avais placé ma démission entre les mains des Évêques de la province de Montréal. Vous trouverez les raisons de ma détermination, si cela vous intéresse, à la fin de mon *Cinquième Rapport* que je vous envoie par la même poste.

En attendant le plaisir de vous voir, je demeure avec considération,

Monsieur le Secrétaire,
Votre obéissant et dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XI

St-Lin des Laurentides, 27 juillet 1892.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer par l'express 10 exemplaires de mon cinquième et dernier rapport.

En même temps, le freight est chargé de vous porter une caisse contenant 50 exemplaires de la collection complète des mémoires et documents qui ont été publiés depuis trois ans sur la question universitaire, en tout huit volumes. J'ai fait quatre parts du surplus de ces publications, et je les distribue entre les quatre évêchés de la province de Montréal, sachant qu'elles ne sauraient être déposées en lieu plus convenable.

Voici l'ordre dans lequel se lisent ces huit volumes :

I.—Les quatre mémoires romains ;

II.—Le premier rapport sur sa gestion universitaire ;

III.—Ma justification ;

IV.—Rapport sur sa gestion ;

V.—Troisième rapport ;

VI.—Devant Québec et Rome, premier volume ;

VII.—Devant Québec et Rome, second volume, suivi du quatrième rapport ;

VIII.—Cinquième rapport.

Ma pauvre mère n'est guère mieux, elle n'est pas encore sortie de la phase du danger grave. Pour moi, je continue toujours à éprouver une débilité générale ; j'espère que quelques semaines de repos finiront par me remettre. Veuillez prier pour nous, et me croire avec une haute considération,

Monseigneur,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XII

St-Hyacinthe, 30 juillet 1892.

Monsieur le chanoine Proulx.

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant la vôtre du 27 courant. La caisse de livres que vous m'envoyez, est arrivée à bon port. Il me reste à recevoir les dix exemplaires de votre cinquième et dernier rapport que vous me dites avoir expédiés par l'express. L'envoi ne m'est pas encore parvenu.

Mon plus affectueux merci pour le tout.

Vous êtes dans votre chère et aimable solitude de St-Lin. Goûtez-y un repos que vous avez bien gagné, après tant de sollicitudes et de labeurs, et remettez-vous bien parfaitement de toutes les fatigues des derniers combats.

Avec mes vœux bien sincères pour le rétablissement de la santé de votre digne et chère mère, je demeure toujours votre bien dévoué en N.-S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XIII

Evêché de Sherbrooke, 1 août 1892.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx, chanoine,
Curé de St-Lin, V. R. de l'Univ. L. M.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu ce jour, par l'express, une caisse contenant 25 exemplaires de la collection complète des mémoires et documents qui ont été publiés depuis trois ans sur la question universitaire, en tout huit volumes. J'ai reçu en même temps dix exemplaires du cinquième et et dernier rapport.

Veuillez agréer mes plus sincère remerciement.

Hier, solennité de Sainte-Anne, je n'ai pas oublié, ainsi que vos amis de l'évêché, votre bonne mère à l'office de l'archiconfrérie. J'espère que le bon Dieu vous la conservera encore longtemps à votre piété filiale. Si, comme le disait David, il est si doux et agréable de vivre avec

des frères, combien plus de vivre avec sa mère, de la voir, de l'entendre, de lui exprimer sa reconnaissance et les meilleurs sentiments de son cœur.

M. le Grand Vicaire et M. Lemieux vous présentent leurs meilleurs souhaits et amitiés.

Rappelez-moi au souvenir du bon M. Payette que je n'ai vu qu'un instant à Montréal.

Adieu, bonne santé, bon courage et les meilleures choses du monde. Avec l'expression de mes dévoués, affectueux, et reconnaissants sentiments.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

XIV

MONTRÉAL, 4 août 1892.

M. le chanoine PROULX, V. R. U. L.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je commence à croire que c'est un parti pris chez vous de ne plus venir à Montréal. Or comme je désire grandement vous voir (vous savez qu'il y aura bientôt un an que je n'ai pas eu ce plaisir), je suis décidé d'*aller vous attaquer*

à St-Lin même. Et je compte bien, en y arrivant, n'avoir pas à dire : *clausa est janua.* Ainsi vous *ne perdrez rien* pour attendre. Vous serez assez bon pour m'indiquer quel jour je pourrais vous rencontrer chez vous sans déranger.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Vice-Recteur,

Votre très dévoué serviteur.

L. E. DESJARDINS.

N° 2039 rue Ste-Catherine.

XV

St-Lin des Laurentides, 7 août 1892.

Monsieur le Dr L. E. Desjardins, rue Bleury,
Montréal.

Mon cher Monsieur,

Un mot à la hâte. Venez lundi soir (1).

(1) Le lundi, 8 août, M. le Dr Desjardins arrivait en compagnie de M. le Dr Rottot. Ils venaient faire des instances, pour que je retirasse ma démission. Je leur répondis que la chose m'était bien difficile, et je leur montrai la lettre suivante que m'avait apportée la malle arrivée par le même train qui les avait amenés. Tout de même, poursuivant leur dessein, ils résolurent de demander une assemblée de la faculté de médecine, et d'aller voir Mgr l'Archevêque de Montréal.

Non clausa est janua. Amenez avec vous les amis. Vous serez les bienvenus. L'hôtel du presbytère est large, et aussi le cœur. Je serais heureux que madame Desjardins pût venir. Au revoir ! et croyez-moi toujours, avec une haute considération,

Monsieur le Docteur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XVI

MONTRÉAL, 7 août 1892.

Monsieur l'abbé J. B. PROULX, St-Lin.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Vos instances réitérées pour obtenir votre démission m'ont déterminé à inviter mes collègues à l'accepter.

En conséquence je vais en informer Mgr le Recteur. Vous aurez nécessairement plus de repos et j'espère que, par là, j'aurai contribué à

vous enlever la cause principale des lassitudes dont vous me parliez, et que cette débilité générale qui vous éprouve sera bientôt disparue. Je fais des vœux aussi pour le retour à la santé de madame votre mère. Priant pour l'un et l'autre,

Je demeure votre tout dévoué serviteur.

† EDOUARD CHS FABRE,

Arch. de Montréal.

XVII

St-Lin des Laurentides, 9 août 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai reçu hier soir votre honorée lettre du 7 du courant par laquelle vous m'annoncez que *vous avez invité vos collègues à accepter ma démission et que vous allez en informer Mgr le Recteur.*

Pour ce, Monseigneur, veuillez accepter mes remerciements les plus profonds et les plus sincères. Croyez que, en retour, je vous en conserverai la reconnaissance la plus filiale, et que dans l'occasion je serai toujours prêt à rendre à Votre Grandeur les services qu'il sera en mon pouvoir.

Je vous demande en grâce, Monseigneur, tant que je ne serai pas mieux, de me laisser mes deux auxiliaires et, lorsque vous devrez en prendre un, je vous supplie de faire en sorte que ce ne soit pas M. Payette. Je lui en ai parlé, et je lui ai dit que, advenant le cas, je suis prêt à lui continuer ses honoraires de desservant.

Je suis touché de vos bons souhaits et de vos saintes prières. Ma mère vous remercie avec attendrissement de ce que vous voulez bien penser à elle.

J'irai à Montréal dans quelques jours, et je vous présenterai ma dernière reddition de comptes. En même temps, je remettrai à mon successeur les papiers de l'Université.

Croyez aux sentiments de profond respect avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur, Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XVIII

MONTRÉAL, 45 PLACE JACQUES-CARTIER,
10 août 1892.

Monsieur l'abbé PROULX,
Vice Recteur U. L.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une résolution adoptée hier par la Faculté de médecine réunie en assemblée spéciale.

J'ai communiqué à la Faculté votre lettre reçue hier, et la réponse est tout entière dans la résolution ci-contre. Aujourd'hui, j'ai reçu le cinquième Rapport.

Si, comme vous me le faites espérer, vous venez à Montréal cette semaine, je compte que nous pourrons nous rencontrer pour causer à notre aise de toutes ces choses.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

H. E. DESROSIERS,
Sec. F. M.

XIX

MONTRÉAL, 10 août 1892.

A une assemblée spéciale de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, tenue le 9 août 1892, à laquelle étaient présent MM. les Drs Durocher, Rottot, Brosseau, Desjardins, Demers, Duval, Foucher, Dagenais, Fafard, Poitevin, Chartrand, Guérin, Lamarche, et Desrosiers :

Il a été résolu à l'unanimité:

Que cette faculté a appris avec regret que le Révd Messire J. B. Proulx a offert sa démission

comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, et que, dans les circonstances, elle verrait avec peine cette démission être acceptée par NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

Pour conforme.

H. E. DESROSIERS,

Secrétaire Fac. M. U. L. M.

XX

St-Lin des Laurentides, 12 août 1892.

Monsieur le Dr H. E. Desrosiers,

Sec. E. M. C. M. F. M. L. M.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu, par la malle d'hier soir, la résolution de la Faculté médicale, par laquelle elle exprime son regret de ma démission et la peine qu'elle aurait de la voir acceptée.

Bien que cette résolution vienne à l'encontre de tous mes calculs, je ne puis taire qu'elle ne

m'a pas déplu, parce qu'elle est le témoignage officiel de la bonne entente qui, *au fond*, n'a jamais cessé de régner entre nous.

Je crois facilement à la sincérité des opinions. J'ai toujours respecté, dans votre honorable corps, la dignité des personnes et la liberté des manières de voir ; du moins cela a été chez moi un propos bien déterminé.

Avec votre concours, Messieurs, j'ai voulu travailler à l'union des esprits et des intérêts à Montréal, à la décentralisation des pouvoirs universitaires, à la liberté entière et complète du Siège montréalais dans la sphère de son action, à l'autonomie légalement reconnue des facultés, à l'influence prépondérante des laïques en dehors de la faculté de théologie en tout ce qui ne regarde pas la morale ou la doctrine, et pour ces deux derniers points à l'acceptation civile comme canonique du contrôle, non du Conseil universitaire, mais bien de l'Episcopat, qui seul a reçu la mission d'enseigner dans les choses de la conscience.

Or votre résolution me paraît être la recon-

naissance de ces efforts communs, et, à ce point de vue, je vous en remercie.

Elle vient donner une raison de plus à ces paroles que j'avais l'honneur d'écrire à Mgr l'Archevêque de Montréal le 28 juin dernier : " Je rends ici un témoignage solennel au bon vouloir qu'ont montré les facultés, en général, au milieu de ces temps difficiles, et à l'esprit chrétien qui y règne. " Et je m'en réjouis.

Cependant il me serait bien difficile de revenir sur un pas que j'ai fait pour de si bonnes raisons, ce me semble, et que j'ai pressé avec autant d'instances.

D'ailleurs la retraite me paraît être devenue impossible, après cet avis que vient de me donner Mgr l'Archevêque : "Vos instances réitérées pour obtenir votre démission m'ont déterminé à inviter mes collègues à l'accepter. En conséquence, je vais en informer Mgr le Recteur." Vous comprenez que Mgr Paquet ne se fera pas prier, lui, pour l'accepter.

Dans tous les cas, croyez à l'intérêt que je ne cesserai de porter au succès de l'Université à

Montréal, et à la considération avec laquelle je suis, M. le secrétaire,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXI

MONTRÉAL, 13 août 1892.

Monsieur l'abbé PROULX, St-Lin.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 12 courant, en réponse à la résolution adoptée par l'École de médecine le 9 août. Cette lettre sera communiquée à la Faculté lors de sa prochaine réunion.

Veuillez agréer,

Monsieur,

L'assurance de mes sentiments très distingués.

H. E. DESROSIERS,

Secrétaire.

XXII

St-Lin des Laurentides, 16 août 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je viens répondre à l'invitation que vous m'avez faite hier au grand Séminaire, et m'acquitter de l'engagement que j'ai pris de vous écrire cette lettre.

Avant d'aller plus loin, je dois dire que je fais taire mes répugnances et mes raisons devant les nouvelles explications que vous m'avez données et les instances nouvelles que vous m'avez réitérées en votre nom et au nom de vos collègues dans l'épiscopat. Cette parole que vous m'avez dite : " Je n'ai accepté votre résignation qu'avec répugnance," a porté le trouble dans mes calculs ; car j'avais toujours cru que je finirais par me détacher de l'Université comme le fruit mûr se détache de l'arbre, sans violence ni effort.

Je ne vous cacherai pas, Monseigneur, que la dernière goutte d'eau qui a fait renverser le vase a été l'assurance si ferme que vous m'avez donnée que le froid qui règne dans un quartier important ne signifie nullement objection à la continuation de mon mandat, et qu'il n'apportera aucun embarras au développement de la politique universitaire suivie jusqu'ici.

Donc je continuerai, s'il le faut, à remplir cette charge de Vice-Recteur qui ne renferme, en soi, encore pour plusieurs années, que déboires, critiques et ennuis, et aucune consolation, simplement par affection pour mon évêque et dévouement pour les hauts intérêts de l'épiscopat.

Cependant, comme j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer hier, pour des motifs que vous m'avez paru ne pas trouver mauvais, ce consentement de ma part est subordonné aux conditions suivantes.

Il est entendu que, à moins de raisons graves, le présent Vice-Recteur sera continué dans sa fonction l'espace de trois ans...

M. George Payette, supposé son consentement, restera desservant de la paroisse de St-Lin.

Je crois, Monseigneur, que c'est là le résumé fidèle de la conversation que nous avons eue ensemble. Veuillez accepter mes remerciements pour toutes les marques de bonté vraiment paternelle que vous ne cessez de me témoigner, et croyez à la sincérité des sentiments avec lesquels je demeure en Jésus-Christ,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le bien dévoué serviteur et fils.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXIII

St-Lin des Laurentides, 16 août 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Les deux lettres ci-incluses vous mettront au courant de ce dont il s'agit.

Je n'ai pu résister plus longtemps à des instances aussi respectables.

Je n'aurais pas voulu me montrer ingrat envers des prélats qui m'ont toujours si bien traité.

J'exige, ce me semble, bien peu de chose ; peut-être à d'autres apparaîtra-t-il autrement. Dans tous les cas, il m'est impossible d'accepter à d'autres conditions. A la grâce de Dieu ! priez pour moi et croyez-moi toujours avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXIV

ST-LIN DES LAURENTIDES, 17 août 1892.

Monsieur le Dr H. E. DESROSIERS,

Sec. Faculté médicale.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je n'ai reçu que hier soir vos deux lettres qui ont été se promener au Grand Séminaire.

Je suis allé à Montréal lundi, mais mon temps a été tellement pris, surtout avec Mgr l'Archevêque, qu'il m'a été impossible de me rendre à la rue St-Denis. Je devais revenir absolument le même soir, à cause de l'état de santé tout à fait précaire de ma mère. Du reste, dans ce moment de transition que je traverse, vous le comprenez, je ne puis convenablement m'engager dans aucune affaire.

Je crois devoir vous avertir de ce qui suit. En conformité avec les sentiments de la Faculté médicale, sur les instances réitérées des Evêques de la province de Montréal, j'ai suspendu ma demande de démission. Seulement j'ai posé, à la continuation de mon mandat, quelques conditions qui me paraissent très raisonnables, et je suis à attendre une réponse. Lorsqu'elle aura été donnée définitive dans un sens ou dans un autre, je me ferai un devoir de vous la faire connaître. En attendant, croyez que je suis, avec une haute considération,

Monsieur le Secrétaire,

Votre bien dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXV

St-Lin des Laurentides, 17 août 1892.

Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre bonne lettre en date du 10 courant, et je vous remercie bien sincèrement des paroles encourageantes dont elle était remplie.

Personne mieux que vous, Monseigneur, n'a résumé avec fidélité et clarté les grandes lignes du programme que nous nous sommes tracé : aussi je vous avoue que, en plusieurs circonstances, je me suis inspiré des idées que, dans le passé, vous avez exprimées avec tant de courage. Et, dans les résultats obtenus, vous devez reconnaître en plus d'un endroit votre ouvrage.

Quant à ma démission, j'avais bien des raisons de la désirer, une surtout que je n'ai jamais exprimée publiquement. Elle vient de

disparaître. De ce moment, je me suis contenté de poser, à la continuation de mon mandat, quelques conditions peu nombreuses que je trouve très raisonnables et faciles à accorder. Ainsi actuellement la chose est entre les mains des Evêques de la province de Montréal.

Je ne crois pas pouvoir descendre aux fêtes cardinalices : la mauvaise santé de ma mère qui est dangereusement malade depuis six semaines, ne me permet pas une absence aussi prolongée. Mais aussitôt qu'il se sera produit dans son état un mieux suffisant, je me propose d'aller passer toute une journée aux Trois-Rivières. Je dois cela à la cordialité avec laquelle vous m'avez invité plusieurs fois, et aux services que, peut-être sans le savoir, vous m'avez rendus..

Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXVI

St-Hyacinthe, 17 août 1892.

Monsieur le chanoine Proulx.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je reçois à l'instant la vôtre d'hier, et copie des deux que vous avez adressées hier à Mgr l'Archevêque de Montréal, concernant la question de votre démission de Vice-Recteur.

La divine Providence n'a pas jugé bon d'exaucer votre désir de goûter le repos, après les trois années de lutte et de combat que vous veniez de traverser. Je l'en remercie de tout cœur, quoique je vous veuille tous les biens et tous les bonheurs possibles sur cette terre d'exil et de misère.

Vous acceptez de nouveau la charge que vous avez si bien remplie. Je vous en remercie du plus profond de mon âme et vous félicite bien cordialement de l'esprit de dévouement qui vous porte à reprendre de bon cœur le fardeau, avec la disposition de le porter aussi allègre-

ment que par le passé. Vous ne devez pas douter de la sincérité des sentiments que je viens d'exprimer; car vous savez que j'ai combattu constamment votre intention d'abandonner l poste, où je vous ai toujours considéré comme étant fort bien à votre place. Aussi ce m'est un vrai bonheur que Mgr l'Archevêque vous y maintienne, pour le plus grand bien de notre chère œuvre Laval.

Avec mes souhaits de courage et de santé, je suis en Notre-Seigneur,

Votre très et devoué serviteur,

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XXVII

St-Lin des Laurentides, 21 août 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai donc accepté de piloter le vaisseau universitaire pendant une nouvelle traversée; certes,

ce n'a pas été sans hésiter. Aurais-je obéi à mes goûts, que je serais resté au port, en terme ferme, loin des vents et des orages. Cependant, je le comprends, en me maintenant dans cette position, vous m'avez fait un honneur, vous m'avez donné une marque de confiance ; et, à ce point de vue, il est de mon devoir de vous remercier, vous, Monseigneur, et vos collègues de la province de Montréal qui ont agi en union avec Votre Grandeur.

Ce n'est pas que je redoute une continuation des luttes dans le genre de celles qui ont rempli ces trois dernières années. Le danger en est passé, la possibilité en est morte, toutes les questions légales sont réglées. Du côté du golfe, bon gré mal gré, nous aurons le calme. Sur notre drapeau est inscrit le mot " paix. "

Heureusement. Car notre atmosphère religieuse est chargée d'autres questions difficiles dont la solution s'impose à courte échéance ; et l'attention épiscopale pourra se tourner de ce côté-là.

Bien plus, il serait facile, ce me semble, main-

tenant qu'on doit avoir renoncé à des espérances irréalisables, il serait facile qu'il régnât entre les deux sièges de l'Université une entente même cordiale. Pour cela, il suffirait que Monseigneur le Recteur acceptât franchement en pratique la situation créée par la nécessité et les décrets romains, qu'il voulût bien engager à se taire ses quelques amis de Montréal qui croient lui rendre service et lui faire plaisir en entretenant une agitation toujours renaissante, et qu'il traitât son Vice-Recteur, non pas avec déférence (je ne suis pas si exigeant), mais au moins un peu convenablement. Pour moi, je me crois assez fort pour me mettre au-dessus de tous les différends qu'ont créés les malheurs d'un passé nécessairement contentieux, et assez généreux pour lui tendre la main sincèrement, afin d'assurer l'avenir de l'Université catholique sur les bases larges que Rome lui a données. Elle se développera sur ces bases, les seules acceptables dans notre pays de décentralisation et de démocratie, ou elle périra fatalement.

Cette entente deviendrait une certitude, si

les évêques, non seulement de la province de Montréal comme ils l'ont fait si courageusement, mais encore de la province de Québec, consentaient à se servir véritablement des pouvoirs étendus que leur donne la constitution *Jam dudum*, et prenaient en main la direction de l'un comme de l'autre siège; par-là se trouverait enrayé le développement des points de vue sectionnels, et sauvegardés dans un ensemble harmonieux les intérêts des hautes études dans toutes les parties du pays.

Pour revenir à Montréal, les difficultés que j'entrevois pour les années qui vont suivre, sont le tiraillement d'opinions pas encore assez délimitées et fortement assises, les embarras divers qu'entraîne la nécessité immédiate d'assurer à l'Université un pied-à-terre convenable, les exigences des uns, les espérances exagérées des autres, l'impatience des empressés qui veulent toujours danser plus vite que la musique, et les misères que ne manqueront pas de nous créer des esprits inquiets, froissés et pas très bien disposés.

Toutefois, ces difficultés seraient amoindries de moitié, si tout le monde était prudent; si de temps en temps il ne s'échappait point de certains quartiers tout à fait respectables, où l'on ne voudrait certainement pas se séparer de la politique générale qu'approuve et recommande l'épiscopat, des paroles peu mesurées, dont on ne prévoit pas, sans doute, l'usage intempestif qui en sera fait, et qui malheureusement donnent de l'autorité à des oppositions tout à fait déraisonnables : difficulté de toutes la plus délicate.

Cependant, mon courage demeure intact : je compte beaucoup sur la patience, sur le temps, sur le bon sens public, sur le concours des facultés, sur la direction de mes supérieurs ecclésiastiques, sur la bonne Providence qui nous a jusqu'aujourd'hui si bien servis.

Je demande à Dieu de ne jamais me départir du principe qui m'a guidé pendant les trois dernières années, sauvegarder, dans le règlement de toutes les questions, l'autorité épiscopale en tous les points qui relèvent de son ressort, autorité qui doit être notre salut à travers les pro-

blèmes de l'avenir. Dans ces sentiments, je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXVIII

St-Lin des Laurentides, 22 août 1892.

Monsieur le Dr H. E. Desrosiers,
Sec. Fac. Méd.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme je vous l'avais promis, que, pour le bonheur ou le malheur de l'Université, j'ai accepté d'être continué dans ma fonction de Vice-Recteur.

En conséquence je suis prêt à rencontrer la délégation de la Faculté médicale. Où ? quel jour et à quelle heure ? Si la rencontre pouvait avoir lieu dans le courant de la journée entre

neuf et quatre heures, j'en serais heureux, comme la santé de ma mère ne me permet guère de m'absenter deux jours de suite.

Je suis, avec une haute considération,

Monsieur le Secrétaire,
Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXIX

MONTRÉAL, 23 août 1892.

TÉLÉGRAMME.

Comité de faculté sera prêt à vous rencontrer à votre bureau à Montréal, demain mercredi à trois heures après-midi.

(Signé.)

H. E. DESROSIERS.

XXX

St-Lin des Laurentides, 25 août 1892.

Sa Grandeur Mgr N. Z. Lorrain, Evêque de Cythère, Vic. Ap. de Pontiac.

Monseigneur,

Je viens vous souhaiter bonne fête, et, à cette occasion, vous renouveler l'expression de mon souvenir toujours vivace et de ma respectueuse amitié. Si j'arrive un peu tard, c'est du à cette mienne distraction, impardonnable et incorrigible, qui ne s'aperçoit des choses que quand elle *butte dessus ;* quand je pris mon bréviaire pour réciter vêpres, elle s'est heurtée à saint Zéphirin ; et voilà comment je vous envoie aujourd'hui des souhaits qui auraient dû partir hier. Cependant ils n'en sont pas moins vrais, ni moins sincères.

De votre côté souhaitez-moi du courage, me voici encore embarqué pour trois ans, paraît-il. " Que diable, allait-il faire dans cette galère ? " Les instances réitérées de prélats qui m'avaient si bien traités ont commencé par ébranler ma

résolution ; puis la grande objection, celle que je n'ai jamais exprimée sur le papier, étant tombée comme par enchantement, j'ai cédé. Il paraît que, dans le camp adverse, on comptait beaucoup sur ma retraite, bien trop j'en suis certain; car les affaires à Montreal sont tellement lancées qu'il est impossible à force humaine de les arrêter. C'est plaisir de voir le désarroi que mon maintien en office jette dans leurs calculs. Ils attachent bien trop d'importance à un homme, et pas assez aux idées. Je ne fais qu'endiguer les idées, et cela produit un courant irrésistible. Priez pour moi, et l'œuvre qui m'est confiée. Priez pour ma pauvre mère qui est au lit depuis deux mois, souffrant, et pas encore hors de danger. Croyez que je suis toujours, avec beaucoup de respect et de considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très obéissant et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXXI

St-Hyacinthe, 1er septembre 1892.

Monsieur le chanoine Proulx,

Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu en son temps copie de la lettre que vous avez adressée le 21 août dernier à Mgr l'Archevêque de Montréal et je vous en remercie.

Je vous vois avec bonheur plein de bonne volonté, de courage et de confiance pour continuer l'œuvre de dévouement qui vous a été confiée il y a trois ans. J'en bénis le Seigneur, et je me persuade que vos succès passés sont un présage assuré de ceux de l'avenir. Malgré tous les petits points noirs qu'il peut y avoir encore à l'horizon, vous ne serez pas ralenti dans votre marche ; car c'est l'œuvre du ciel, et qui peut connaître la volonté divine dans l'exécution de

ses desseins ? En avant donc, *ad majorem Dei gloriam !*

Toujours votre bien dévoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XXXII

St-Lin des Laurentides, 5 septembre 1892.

Monsieur C. O. Beauchemin,

256, rue St-Paul.

Monsieur,

Je vous envoie la loi *des administrateurs* pour que vous m'en imprimiez 500 copies, même format, même papier que mes mémoires, caractère moyen. Faites de suite.

J'ai reçu en bon ordre les grands Bollandistes, 54 volumes. Merci.

Votre tout dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXXIII

St-Lin des Laurentides, 5 septembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Comme j'ai toujours tenu les évêques de la province ecclésiastique de Montréal au courant de tout ce qui se passait à l'Université durant mon premier triennat, je ne veux pas au cours du second manquer à ce que je regarde, non seulement comme une bonne coutume, mais encore comme une obligation.

Le 24 août dernier, je rencontrai une délé-de la Faculté médicale : MM. les Docteurs Durocher, Desrosiers, Mignault et Foucher. Ils me firent connaître que la majorité de leurs collègues désirait transporter tous les cours à la Place Jacques-Cartier.

Je leur répondis que mon intention n'était pas de m'opposer aux décisions de la Faculté ; mais je leur demandais, avant que de prendre

une détermination définitive, de vouloir bien peser les considérations suivantes :

1° Conviendrait-il à la Faculté d'abandonner une maison qui lui appartient pour une autre qui ne lui appartient pas, et dont elle peut être évincée à six mois d'avis ?

2° Nécessairement, dans le courant de l'hiver, le syndicat aurait à s'occuper de la question des bâtisses. Ne vaut-il pas mieux dans un pareil moment de transition maintenir le *statu quo*, en attendant les événements ?

3° Cette nouvelle installation demandera des frais assez considérables. Serait-il prudent de risquer une semblable dépense pour une année seulement peut-être ?

4° La délicatesse (je ne dis pas la justice, car *summum jus summa injuria*), la délicatessse des circonstances ne demanderait-elle pas de ne point abandonner la bâtisse de l'Ecole, à moins que la majorité des anciens propriétaires ne le désire. Sans cela, il y aurait danger de créer chez les gradués de l'Ecole une impression pénible, par exemple, l'impression que l'union n'était qu'un

prétexte fallacieux pour amener à courte échéance la destruction de leur *Alma Mater* : ce qui, vous le savez bien, a toujours été loin de notre idée.

5° Les amis dévoués de l'Hôtel-Dieu ne verraient-ils pas dans cette démarche un commencement d'abandon et de refroidissement dans le service médical envers cet hôpital ?

Attentis circumstantiis, le moins on changera de choses, le mieux ce sera.

" Etes-vous prêts,me dirent-ils (les délégués), au cas où nous continuerions le *statu quo*, à nous faire les mêmes avantages que l'année dernière, c'est-à-dire entretenir à vos frais la maison de la Place Jacques-Cartier.—Comme ce serait purement et simplement la continuation d'un état de choses déjà existant, je pense que je puis, sans hésiter, vous répondre : " Oui."—Et si le *statu quo* n'était pas maintenu ?—Alors, il n'y a pas de doute qu'il faudrait avoir recours à une nouvelle décision des administrateurs de l'Université."

Là-dessus nous nous séparâmes. Les délégués devaient rencontrer la Faculté sous peu. Depuis,

je n'ai entendu parler de quoi que ce soit. Dois-je en conclure que rien ne sera dérangé ? Oui, jusqu'à nouvelle du contraire.

Maintenant que les professeurs des collèges sont rentrés, et que les hommes d'affaires reviennent des eaux ou de leurs vacances, il va falloir songer à compléter l'organisation de notre corporation financière, en particulier notre bureau des gouverneurs. C'est une œuvre délicate, dans l'exécution de laquelle j'aurai besoin souvent du secours de votre prudence, et pour laquelle dès à présent je demande l'assistance de vos prières. Je demeure toujours dans les sentiments du plus profond respect,

De Votre Grandeur, Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXXIV

MONTRÉAL, 8 septembre 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je suis tout à fait d'avis que vous mainteniez le *statu quo* pour le choix des maisons où l'on enseignera la médecine.

Je suis votre tout dévoué,

† EDOUARD-CHS, *Arch. de Montréal.*

XXXV

EVÊCHÉ DE SHERBROOKE, 8 septembre 1892.

Révérend J. B. PROULX, Vice-Recteur,
Curé de St-Lin.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai reçu votre lettre au sujet de la délégation de la Faculté de médecine qui exprime le désir de transporter tous les cours à la Place Jacques-Cartier. Les considérations que vous avez exposées à MM. les délégués m'ont paru graves et

très sages. Il me semble prudent de maintenir le *statu quo* et d'attendre les événements.

Vous avez bien raison de dire que l'organisation de la corporation financière est une œuvre délicate ; mais nous comptons avec assurance sur votre zèle et sur votre prudence.

Je vous souhaite courage et succès. Avec l'assurance de mon affectueux attachement,

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

XXXVI

VALLEYFIELD, 9 septembre 1892.

Monsieur l'abbé J. B. PROULX, Vice-Recteur de l'Université Laval, Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'accuse réception de la lettre que vous m'avez adressée de St-Lin le 5 du courant au sujet du transport des cours de la Faculté médicale à la Place Jacques-Cartier, et de l'organisation de la Corporation financière de l'Université. Je vous remercie de tous les détails

que vous me donnez, et vous pouvez être assuré que je ferai tout ce qui dépend de moi pour aider au succès d'une œuvre si chère aux évêques.

Veuillez croire au dévouement absolu de votre obéissant serviteur,

† JOSEPH MÉDARD, *Ev. de Valleyfield.*

XXXVII

MONTRÉAL, 14 septembre 1892.

Monsieur l'abbé PROULX, Vice-Recteur,
Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai presque tous les jours besoin de consulter les registres des examens de la Faculté pour relever les notes des élèves actuels ou d'anciens élèves. Cet après-midi je suis venu pour consulter le registre N° 1, et ce registre était, m'a-t-on dit, dans le bureau de M. Ethier, bureau dans lequel je n'ai pu avoir accès attendu qu'il était fermé à clef. Je vous serais très obligé si

vous vouliez bien voir à ce que je puisse, pour l'exercice de mes fonctions de secrétaire de la Faculté, avoir accès à ces livres chaque fois que j'en ai besoin.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Vice-Recteur,

Votre bien dévoué et respectueux.

H. E. DESROSIERS, *Secrétaire,*

Faculté de Médecine, Université Laval à Montréal.

XXXVIII

MONTRÉAL, 14 septembre 1892.

Au Rév. Monsieur PROULX, Vice-Recteur de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval, Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon père arrivée dans la nuit de dimanche à lundi. Depuis déjà assez longtemps, ce cher père

souffrait; tout de même l'épreuve est dure. Nous comptons sur les prières des bonnes âmes. Papa continuera à aimer là-haut ce qu'il a aimé ici-bas.

L'Université Laval a toujours été une de ses œuvres les plus chères, il ne l'oubliera pas.

Les funérailles auront lieu demain à 9 heures à l'église St-Jacques.

Daignez agréer les sentiments de haute considération

De votre humble serviteur,

ALBERT LARAMÉE.

XXXIX

St-Lin des Laurentides, 19 septembre 1892.

M. Albert Laramée,

Montréal.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pensé à moi, pour recommander votre père à mes prières. Vous

avez compris que je ne pouvais être que son ami, en même temps que l'admirateur de ses vertus chrétiennes et civiques, et l'appréciateur de son dévouement à la science médicale. Il vous laisse à suivre de nobles exemples, et je ne puis faire de meilleur souhait à ses enfants que celui de marcher sur ses traces. Je me suis fait un devoir d'assister à son service funèbre, d'écrire ma condoléance à madame votre mère, et aujourd'hui je vous renouvelle l'expression de mes sympathies les plus vives, en vous priant d'accepter l'assurance de la considération avec laquelle

Je suis,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XL

MONTRÉAL, 16 sept. 1892.

Mons. le Dr H. E. DESROSIERS, Sec.
de la Faculté de Médecine.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Veuillez transmettre aux membres de la Faculté médicale mes remerciements les plus sincères pour les paroles de condoléance qu'ils m'ont adresséesà l'occasion de laperte (1) que je viens de faire. S'il est un sentiment humain capable de soulager, c'est bien la sympathie d'hommes honorables et distingués, surtout quand un lien tout particulier nous unit dans les efforts d'un même travail.

Croyez aux sentiments de haute considération avec lesquels je demeure de vous, Monsieur le secrétaire, et de vos collègues,

Le tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

---

(1) A l'occasion de la mort de ma mère, arrivée le 8 de septembre.

XLI

St-Lin des Laurentides, 17 sept. 1892.

Le Révérend Mons. C. Lecoq. P. S.S.

Directeur du Grand Séminaire
de Montréal.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer en même temps que cette lettre un exemplaire de la " Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal." Vous y verrez qu'aux termes de la susdite loi vous êtes de droit membre de cette administration.

Jusqu'ici les vacances, puis ma démission que j'avais mise devant les Evêques de la province ecclésiastique de Montréal, enfin une circonstance douloureuse qui m'est tout à fait personnelle m'ont empêché de convoquer une réunion des Administrateurs de l'Université catholique à Montréal.

Aujourd'hui, par les présentes, je la convoque

dans le but de compléter l'organisation de la corporation, de voir aux moyens de remplir les cadres qui y sont encore vides, de préparer les règlements, etc. ; et cette assemblée aura lieu dans les salles de l'Université, 45, Place Jacques-Cartier, jeudi, 6 du mois d'octobre prochain, à 2½ heures P. M.

Dans l'espérance qu'il vous sera possible d'assister à cette assemblée, je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Directeur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre, V. R.*

N.B.—La lettre circulaire qui précède était adressée, d'une manière générale, à tous ceux qui avaient droit alors, aux termes de la constitution, d'assister à l'assemblée de la corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal. Pour certains cas particuliers, il fut ajouté les post-scriptum suivants :

A M. C. Lecoq, P. S.S.

La Faculté de Théologie a le droit d'être représentée dans cette administration par un délégué. Pourriez-vous voir à ce que ce délégué soit choisi ?

A M. Dumesnil, Supérieur du Collège de St-Hyacinthe, et autres supérieurs de collège.

C-à-d. un délégué de votre maison.

A M. L. B. Durocher, Président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

La Faculté médicale a le droit de se faire représenter dans cette administration par un délégué. Voudriez-vous voir à ce que ce délégué soit choisi ? De plus, les gradués de la faculté médicale (Ecole de M. et de Ch. de M.) ont droit à deux délégués. Personne plus que vous n'est en position de faire élire ces deux délégués, aussitôt que les circonstances vous le permettront.

A l'honorable Juge Jetté,
Doyen de la Faculté de Droit.

La Faculté de Droit a *droit* d'être représentée dans cette administration par un délégué. Pourriez-vous voir à l'élection de ce délégué ? En tout cas, personne plus que vous, M. le Doyen, n'est en position de voir à ce que les gradués de votre Faculté procèdent à l'élection

des deux délégués qui doivent les représenter dans ce syndicat financier.

A M. U. E. Archambault,
Principal de l'Ecole Polytechnique.

C-à-d., que l'Ecole Polytechnique a droit d'être représentée par un délégué dans cette administration. Pourriez-vous voir à ce que l'Ecole choisisse ce délégué ?

XLII

ST-LIN DES LAURENTIDES, 17 sept. 1892.

Mgr B. PAQUET, Recteur de l'Université Laval,
Séminaire de Québec.

MONSEIGNEUR LE RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que M. l'abbé J. U. Ethier a cessé d'être mon secrétaire à l'Université et qu'il a été remplacé dans cette fonction par M. l'abbé G. Dauth.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de mes instances pour faire accepter ma démission par Nosseigneurs les Évêques de la province

de Montréal. Je regrette de n'avoir pu réussir dans mes efforts.

Je suis peiné également d'apprendre que l'état de votre santé ne s'améliore point. La rumeur rapporte que vous êtes sur le point de partir pour aller passer l'hiver en des climats plus doux; si c'est le cas, veuillez accepter mes meilleurs souhaits de voyage, avec l'expression de la considération avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XLIII

MONTREAL, September 21, 1892.

REVEREND DEAR SIR,

I beg to ackowledge receipt of your favour of the 17th instant, and the copy of the act of incorporation of the Laval University, Montreal; for which accept my thanks.

I shall have much pleasure in attending the meeting called for the 6th October next.

I am, Reverend Sir,

Yours very respectfully,

EDWARD MURPHY.

Rev. J. B. Proulx,
Laurentides.

XLIV

Université Laval, Québec, 22 sept. 1892.

Rév. M. J. B. Proulx, Vice-Recteur U. L. M.
St-Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

En l'absence de M. le Recteur, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 17 de ce mois, reçue hier soir.

Je vous en remercie, et la lui communiquerai à son retour.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement,

M. le Vice-Recteur,

Votre très humble serviteur.

THOS. E. HAMEL, *Ptre*,
Pro-Recteur, *U. L.*

XLV

Séminaire de Ste-Thérèse, 22 sept. 1892.

Cher Monsieur,

Je reçois votre lettre d'invitation à *l'assemblée du 6 octobre*. J'aurai peut-être l'occasion de vous voir d'ici à cette date. Mais tout de même j'aimerais à savoir d'avance *si et jusqu'à quel point* il est nécessaire d'assister à la dite assemblée.

Je m'aperçois que nos Annales commencent à battre le rappel de leurs collaborateurs. Soyez pour elles un bon père de famille *qui profert de thesauro suo nova et vetera*. Comme notre espace est toujours restreint, quelque chose d'assez court ou qui pourrait se couper facilement ferait bien l'affaire.

Je vois que vous avez un *nouveau secrétaire* qui n'est pas le premier venu. Cela promet, je suppose.

Je vous renouvelle mes meilleurs saluts et demeure comme toujours,

Tout à vous,

A. NANTEL, *Ptre.*

XLVI

24 septembre 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

N'ayant point eu l'avantage de vous recontrer quand j'ai passé à la Place Jacques-Cartier, j'ai présumé votre permission pour y convoquer la réunion dont je vous envoie l'avis.

J'ose espérer que vous pourrez l'honorer de votre présence, et je vous serais très reconnaissant si vous pouviez m'indiquer d'ici là un rendez-vous pour vous soumettre une observation qui peut intéresser cette séance.

Veuillez agréer,

M. le Vice-Recteur,

L'hommage de mon très dévoué respect.

P. DE FOVILLE.

XLVII

MONTRÉAL, 24 septembre 1892.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ COLLÈGUE,

En vertu de la "Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal," les professeurs titulaires de la Faculté des Arts sont appelés à élire un d'entre eux pour devenir, comme leur délégué, membre de cette corporation.

Conformément à l'avis de M. le Vice-Recteur, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de la Faculté qui se tiendra le jeudi 29 septembre, à 5 hrs P. M. au siège de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier, pour procéder à la dite élection.

Veuillez agréer, Monsieur et très honoré Collègue, l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.

P. DE FOVILLE.

XLVIII

St-Lin des Laurentides, 27 septembre 1892.

M. l'abbé P. de Foville, Doyen de la Faculté des Arts.

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre pour laquelle vous m'invitez à une réunion de la Faculté des Arts pour jeudi le 29 courant.

Je me proposais de vous voir jeudi avant-midi, mais devant descendre à Québec et ne pouvant revenir avant jeudi soir, il m'est impossible de mettre à exécution mon désir. Je vous prie d'excuser mon absence. Je me serais fait certainement un devoir d'assister à votre réunion, si des circonstances incontrôlables ne me retenaient là-bas.

Du reste, ma présence n'est aucunement nécessaire, et je concours d'avance dans le choix que l'on fera.

Croyez que je suis toujours, avec beaucoup de considération,

Monsieur le Doyen,

Votre obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XLIX

St-Lin des Laurentides, 26 septembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal

Monseigneur, (1)

Comme vous le savez déjà, j'ai convoqué une assemblée du syndicat financier pour le 6 d'octobre prochain dans le but surtout d'en compléter l'organisation et de voir à la confection des règlements qui doivent régir cette administration.

Une des premières questions qui s'imposera

---

(1) Je groupe ici ma correspondance à propos de l'Ecole normale.

Comme on le verra par la lecture des lettres elles-mêmes, mon intention n'était aucunement d'amener un règlement de question immédiat, mais seulement de préparer les éventualités de l'avenir.

De plus, je portais l'attaque en territoire pas très ami, afin d'avoir la paix chez moi : la tentative réussit à merveille.

L'opinion que j'exprime ici est partagée par bon nombre des membres de la Législature de Québec, comme il appert dans la séance du 10 février de cette année, telle que rapportée dans le *Courrier du Canada*, propriété d'un des ministres de la Couronne. (Voir Supplément N° I.)

à l'attention des administrateurs est sans contredit celle des bâtisses universitaires. Les professeurs y comptent, le public s'y attend. S'il n'y avait rien de fait dans ce sens, il y aurait désappointement, mécontentement, recul dans l'opinion qui nous est favorable. Non seulement il est utile, mais il devient nécessaire d'avoir en propre un édifice, sinon vaste, du moins convenable, afin de donner à l'Université un pied-à-terre matériel, l'enraciner dans le sol comme dans les idées, offrir un chez soi aux musées, aux laboratoires et aux bibliothèques, enfin créer un centre visible vers lequel convergent les intérêts et les aspirations des hautes études dans la province de Montréal.

Maintenant, pour bâtir, sur quelles ressources pouvons-nous compter ? A part d'un cadeau d'une cinquantaine de mille piastres que nous a promis le séminaire de St-Sulpice, sur pas grand chose en vérité pour le moment, en dehors des secours qui peuvent nous venir de la générosité du public et des particuliers. Et cette générosité, surtout dans le commencement de toute œuvre

difficile, quelquefois est lente à se décider. Quant à l'argent provenant des messes il passe tout entier pour les frais d'administration. Or cinquante mille piastres suffiraient à peine à la construction d'un édifice assez humble. Il resterait à trouver les dépenses d'entretien, taxes, salaires des serviteurs, éclairage, chauffage, etc., ce qui demanderait annuellement une somme qui n'est pas petite. Donc, avant de s'engager trop avant, il y a des calculs à faire, des précautions à prendre.

Cependant, d'après moi, j'en ai déjà parlé, il est un plan, d'exécution relativement facile, qui obvierait à bien des inconvénients et satisferait bien des intérêts : obtenir du Gouvernement pour l'Université l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Cette bâtisse suffirait pour les humbles besoins du moment ; dans les environs se trouve assez de terrain pour rencontrer les exigences de l'avenir. Elle est située au milieu d'un beau parc que la ville entretient, sur la rue Sherbrooke, l'avenue fashionable, comme McGill, dans la partie française de la cité, pas très loin du centre,

lequel chaque jour étend son rayon vers les faubourgs grandissants. Le Gouvernement pourrait attribuer à l'Université à Montréal les douze ou quinze mille piastres que lui coûte, par année l'Ecole normale Jacques-Cartier,et, ainsi il se trouverait à aider d'une allocation respectable une œuvre nationale à laquelle il ne peut toujours rester indifférent, sans obérer ses finances, sans même qu'il lui en coûte un seul sou de plus qu'aujourd'hui. Les 50,000 piastres du séminaire de St-Sulpice, ainsi que les dons particuliers qui, dans ces circonstances favorables, n'en deviendraient que plus nombreux, seraient employés à l'encouragement des professeurs et au développement des études. De cette sorte, l'Université à Montréal se trouverait fondée, sans que l'on fût obligé de faire retomber un fardeau pénible sur les épaules de qui que ce soit. Dans une auréole de contentement, l'avenir s'ouvrirait brillant.

Et l'Ecole normale ? Elle serait transportée à Québec. Une seule suffirait pour la Province. Actuellement, pour loger l'Ecole normale Laval,

le Gouvernement loue le pensionnat de l'Université un bon prix, dit-on : au besoin il pourrait accroître la somme ; et ce serait un moyen indirect de venir au secours du séminaire de Québec qui met toujours en avant ses dépenses passées. (1)

Je n'ai aucun doute que la mesure, dans tout le district, serait très populaire. Un bon nombre de personnes n'ont pas confiance dans l'Ecole normale, surtout à Montréal ; elles trouvent que le nombre des professeurs qu'elle donne à l'éducation primaire n'est pas à la hauteur des sacrifices d'argent qu'elle occasionne ; elles sont d'avis qu'elle fait une concurrence indue avec les fonds publics, aux collèges classiques et qu'elle prépare un trop grand nombre de candidats pour les professions libérales, les aguerrissant principalement sur les questions d'un programme restreint,

---

(1) Copie de cette lettre fut envoyée à l'honorable M. de Boucherville ; et à cet endroit, j'ajoutais pour lui la note suivante :

" Mon but était de dire que le Gouvernement pourrait aussi aider le siège québecquois de l'Université ; par quel moyen ? Pour moi, la chose est assez indifférente."

sans leur donner les avantages d'une éducation large et complète.

Un projet qui rencontre à la fois les intérêts du siège montréalais de l'Université, du siège québecquois, du Gouvernement et du public en général, ne mérite-t-il pas une sérieuse considération ?

Je ne vois qu'une personne qui en tout cela pourrait se trouver lésée peut-être, Mr. X. Si c'était le cas, qu'on lui donne une pension : la constance et la sincérité de ses travaux l'ont bien méritée.

Pour en arriver au but que j'indique, le premier pas à faire serait de s'aboucher avec le Gouvernement. Soyez assuré, Monseigneur, que je ne ferai aucune démarche officielle de ce côté-là sans votre consentement.

Il est probable que le Conseil de l'Instruction publique, au cas où le projet prendrait du corps, serait appelé aussi à dire son mot dans la question. Mais, certainement, le temps n'est pas encore arrivé pour lui de se prononcer. Si, à la présente réunion du Conseil, quelqu'adversaire du

projet, ayant eu vent de la chose, essayait prématurément à obtenir une expression d'opinion dans la négative, ne serait-il pas de bonne politique de demander du temps pour étudier à fond le sujet, et de renvoyer à plus tard le soin de prendre une décision finale ? Je me propose de vous parler de ce projet à Québec même ; mais, au cas où des circonstances imprévues m'empêcheraient de descendre, j'ai cru que vous ne seriez pas fâché de recevoir par écrit ces quelques considérations.

Dans cette confiance, je demeure, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur, Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

L

Québec, 28 septembre 1892.

L'honorable C. de Boucherville,
Premier du Gouvern. de la Province de Québec.

Monsieur le Premier,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie de cette lettre aux évêques de la province de Montréal, dont j'ai eu l'occasion de vous parler ce matin.

Encore une fois, je prends la liberté de vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté, et je vous prie de croire aux sentiments de respect et de haute considération avec lesquels je suis,

Monsieur le Premier,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LI

QUÉBEC, 29 septembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs FABRE,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Comme le projet de donner à l'Université à Montréal l'Ecole normale Jacques-Cartier, s'il doit passer dans l'ordre des faits, ne viendra probablement pas devant les Chambres avant que le Conseil de l'Instruction publique se soit prononcé sur son opportunité, ne serait-il pas à propos d'en saisir tout d'abord Nosseigneurs les évêques qui font partie du susdit Conseil, afin qu'ils puissent délibérer entre eux à l'aise, et en arriver préalablement, si c'est possible, à un commun accord ?

Dans ce cas-là, comme tous les évêques qui font partie du Conseil de l'Instruction publique se trouvent réunis à Québec, ne serait-ce pas le moment de leur soumettre le projet ? Il faut profiter des occasions ; envolées, elles ne reviennent plus.

Alors, n'appartiendrait-il pas à Mgr l'Archevêque de Montréal de mettre, à la réunion de ce soir, la question sur le tapis? L'intérêt qu'il a dans la construction des bâtisses universitaires à Montréal, l'importance de son siège, la position qu'il occupe dans l'Université, tout contribuerait à imposer la chose à la plus sérieuse attention de la vénérable assemblée.

Si cela pouvait être utile en quelque chose, je suis prêt à aller exposer, et plaider la cause devant les évêques des trois provinces. J'insisterais surtout sur le fait qu'il s'agit d'aider pécuniairement le siège québecquois de l'Université, tout comme celui de Montréal, et que l'Ecole normale qui resterait aurait son siège à Québec.

Que saint Michel, dont c'est aujourd'hui la fête, nous vienne en aide.

Le tout respectueusement soumis par celui qui est, avec la plus haute considération,

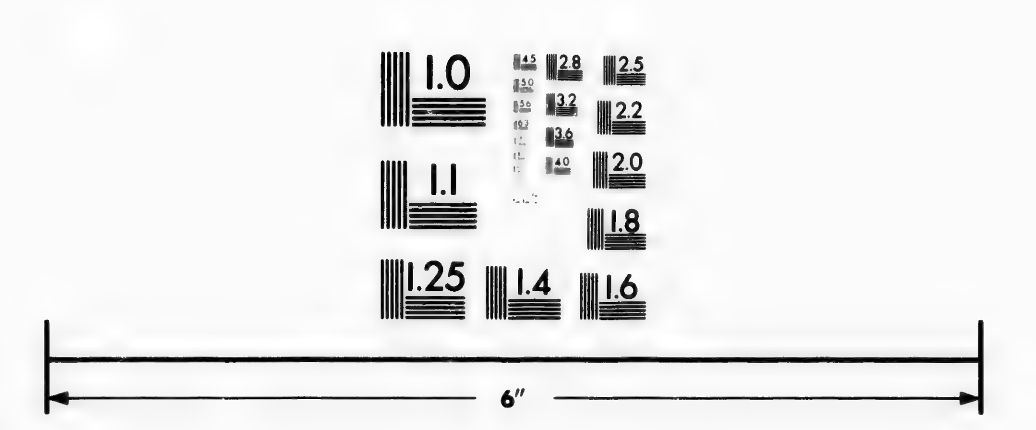
De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





LII

QUÉBEC, 30 septembre 1892.

Sa Grandeur Mgr A. RACINE,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pu hier soir répondre aux raisons que vous m'avez données, parce qu'on est venu vous chercher pour l'assemblée des évêquesau moment où je prenais la parole. Dans l'impossibilité où je suis ce matin de vous rencontrer avant votre départ, je vous envoie à Sherbrooke ma réponse par écrit.

Vous m'avez dit, si j'ai bien saisi votre pensée: "Il ne serait pas prudent de presser actuellement le plan de l'Ecole normale, parce que bien probablement il rencontrerait de l'opposition dans l'épiscopat de la province de Québec et dans le séminaire de Québec; parce que M. de B., tout en étant favorable personnellement au projet, n'est pas prêt à en faire de suite une question gouvernementale, parce que pour en arriver à un succès il faudrait nécessai-

rement faire une lutte dans le public contre le parti, fort ou faible, qui est dévoué aux Ecoles normales, à leur maintien sous leur forme actuelle. La question ne pourrait pas se régler avant deux ans, et il nous faut dès maintenant des bâtisses universitaires. Il vaut mieux avoir recours d'autres moyens, par exemple au plan de la rue St-Denis. Si plus tard la question des Ecoles normales devient mûre, rien ne nous empêchera d'en recueillir les fruits."

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que, tant que je serai en position, je n'aurai pas d'autre ligne de conduite que celle que me tracera l'épiscopat. Puisque c'est votre désir, je remets à plus tard la poursuite du projet qui regarde l'Ecole normale; jusqu'ici je ne suis pas sorti des limites de la suggestion. C'est pourquoi j'écrivais dans une lettre du 24 septembre à chacun des évêques de la province de Montréal: "Soyez assuré, Monseigneur, que je ne ferai aucune demande officielle sans votre consentement."

Ceci étant posé, il me sera bien permis d'ajouter que je regrette qu'il ne soit pas possi-

ble pour le moment d'exécuter le plan de l'Ecole normale, parce que l'Université à Montréal se serait trouvée pécuniairement fondée sans qu'il en coûtât un sou à personne ; tandis que le plan de la rue St-Denis, tout sage et raisonnable qu'il soit, pèsera sur bien des épaules. Je regrette que le bien de Montréal ait encore à craindre de l'opposition du côté de Québec. C'est déjà beaucoup que M. de B. soit bien disposé personnellement ; ce qui veut dire, d'après moi, que si tous les évêques étaient d'accord à demander le règlement de la question des bâtisses universitaires en ce sens, il n'hésiterait pas à en faire une question de son gouvernement. Quant à une lutte, il faut toujours en faire une, puisque nous sommes en face d'une difficulté grosse comme une montagne, et il ne m'aurait pas été plus pénible de faire celle-là qu'une autre.

Mais n'en parlons plus, j'accepte de grand cœur d'orienter ma barque du côté de la rue St-Denis, ou de tout autre côté qui sera jugé sage, m'engageant à ramer fort et ferme.

Ce qui ne m'empêche pas de penser que les Ecoles normales, sous le système en opération, ne répondent pas au but de leur création ; même le fait d'avoir une seule Ecole normale n'est pas, pour moi, l'idéal. Si je l'ai proposé par ricochet, c'est qu'il me paraissait plus facile d'arriver par ce moyen à la solution de la question universitaire que je poursuivais, et que, après tout, c'était encore une amélioration. Mais laissons dormir tranquilles pour le moment les Ecoles normales et leur fonctionnement, elles n'entrent pas dans le cercle de mes travaux et de mes soucis.

En terminant, je vous remercie de la pleine ouverture avec laquelle vous m'avez parlé. Je recevrai toujours avec reconnaissance vos conseils et vos directions, ayant été à la portée, plus que bien d'autres, d'en connaître la sagesse et la prudence. Dans le cours de l'automne, j'espère que ma propre satisfaction, sinon la nécessité des affaires, me conduira à Sherbrooke où l'hospitalité est si grande. Quand vous sera-t-il possible de venir à St-Lin et à Ste-Anne voir

les cousins de *par chez nous* ? Je me suis engagé et m'engage à vous y conduire. Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*.

LIII

ST-HYACINTHE, 4 octobre 1892.

Monsieur le chanoine PROULX.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai reçu hier la vôtre et copie de celle que vous avez adressée le 30 dernier à Mgr l'évêque de Sherbrooke.

Au sujet du plan de l'Ecole normale Jacques-Cartier, voici ce que je pense. Dans les provinces de Montréal et d'Ottawa, il n'y aura pas d'opposition chez les évêques, dans le clergé et parmi les laïques, à la disparition de l'Ecole normale Jacques-Cartier, et à son transfert à

Québec, car il est de fait qu'il y a peu de sympathie pour cette école dans les trois classes d'hommes que je viens de mentionner. Reste la province de Québec où l'on tient plus aux Ecoles normales. Du moment que l'Ecole normale Laval sera conservée et même amplifiée par l'adjonction de l'Ecole de Montréal, je ne vois plus quelle opposition on pourra faire au plan en question. Ne serait-il pas bon, à tout événement, que Mgr l'Archevêque de Montréal écrivît aux évêques de la province de Québec, ou qu'il vous députât vers eux pour avoir leur opinion sur cette question, qui me paraît très importante au point de vue financier de notre Université? Si on acquiert la grande probabilité que la mesure ne sera opposée nulle part, M. de Boucherville sera alors très encouragé à la proposer même à la prochaine réunion de la Législature.

Je vous donne mon sentiment pour ce qu'il vaut, et croyez-moi toujours tout à vous en N.-S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

LIV

MONTRÉAL, 5 octobre 1892.

L'honorable C. DE BOUCHERVILLE,

Premier du Gouv. de la Prov. de Québec.

HONORABLE MONSIEUR,

Comme vous avez écouté avec tant de bienveillance l'exposé de ma manière de voir vis-à-vis l'Ecole normale et l'Université, je ne veux pas vous laisser ignorer où j'en suis avec Nosseigneurs les évêques. C'est pourquoi, je vous envoie la copie d'une lettre que j'écrivais à Mgr Racine, au lendemain du jour où j'ai eu une entrevue avec vous; elle vous mettra au courant de la situation mieux que toutes les explications que je pourrais vous donner. Veuillez accepter l'expression de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Premier,

Votre très humble et dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LV

Québec, 108 St-Augustin, août 1892.

M. l'abbé Proulx, St-Lin.

Cher Révérend Monsieur, (1)

Je m'étais adressé à la maison Beauchemin pour vos ouvrages, et voici la réponse qui me parvient.

Je vous soumets ma demande, espérant que, s'il y a possibilité, vous la considérerez favorablement.

J'ai eu l'honneur de vous être présenté autrefois par Mgr Labelle, quand j'étais le secrétaire de M. H.

Vous demandant pardon de mes importunités,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

X.

---

(1) Je cite cette lettre et les quelques suivantes dans le même genre que je choisis entre mille, pour démontrer que je n'ai pas distribué mes Rapports à droite et à gauche, sans discrétion, puisque, comme dans le cas présent, je les ai refusés aux personnes les plus discrètes. Le fait du reste que, dans les discussions les plus vives, les journaux n'y ont guère puisé, parlent en faveur de cette discrétion plus haut que toutes les preuves extrinsèques que je pourrais apporter.

LVI

MONTRÉAL, 30 août 1892.

M. X.,

108, rue St-Augustin, Québec.

Les ouvrages de M. l'abbé Proulx que nous avons imprimés n'ont pas été mis dans le commerce; il faudrait vous adresser à lui-même pour en obtenir.

Vos très dévoués,

C. O. BEAUCHEMIN & FILS,

par M. S.

LVII

108 ST-AUGUSTIN, QUÉBEC, septembre 1892.

Révérend M. PROULX, St-Lin.

CHER MONSIEUR,

J'avais l'honneur de vous écrire l'autre jour, pour vous demander à quelle condition je pourrais avoir vos derniers ouvrages imprimés à la maison Beauchemin.

Peut-être ma lettre a-t-elle été perdue ? J'ose renouveler ma demande et solliciter, à votre loisir, une réponse de votre part. Croyez à la considération avec laquelle,

J'ai l'honneur d'être

Votre serviteur.

X.

LVIII

St-Lin des Laurentides, 27 septembre 1892.
Monsieur J. X., 108, rue St-Augustin.

Monsieur,

Je vous demande bien pardon, j'avais dit à mon secrétaire de répondre à votre première lettre. Il l'a omis par inadvertance, sans doute. Jusqu'ici je me suis fait un devoir de ne donner ces rapports qu'aux évêques et aux autorités universitaires. Croyez que je suis peiné de ne pouvoir complaire à votre désir, et que je suis avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LIX

JOLIETTE, ce 16 août 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai appris ces jours derniers que vous avez publié en volumes les Mémoires que vous avez écrits au sujet de la question universitaire menée si heureusement à bon terme. Je veux m'en procurer un exemplaire, dans le cas où la chose serait possible, bien entendu. Je trouverai là pour ainsi dire un supplément à votre " Rome par-ci, par-là " que nous lisons dans *la Famille* de M Baillargé.

Je vous prie de croire que je serais heureux de connaître quelque peu, surtout dans ces dernières phases qui sont, je dirai, les plus glorieuses, une partie si importante de notre histoire religieuse et éducationnelle.

Dans le cas où vous pourriez me procurer les volumes demandés, vous voudrez me dire ce que cela coûtera.

Je demeure avec respectueuse considération,

Monsieur le Vice-Recteur,

Votre très humble serviteur.

H. M.

LX

St-Lin des Laurentides, 18 août 1892.

Monsieur H. X., Joliette.

Monsieur,

Les mémoires dont vous parlez ne se vendent pas, je les donne. Jusqu'ici ils n'ont été envoyés qu'aux évêques et aux membres du Conseil universitaire. Quand il me sera devenu loisible de les faire circuler dans un public plus étendu, je n'oublierai pas votre demande, et je me ferai un plaisir de vous donner la collection complète, qui comprend huit volumes.

Je demeure avec considération,

Monsieur,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXI

Montréal, 19 septembre 1892.

Au Révérend J. B. Proulx,

Vice-Recteur de l'Université Laval.

Révérend Monsieur,

J'ai l'honneur de vous représenter que, s'il n'y a point en cela d'indiscrétion, je serais heureux d'enrichir notre bibliothèque des différentes brochures que vous avez composées en qualité de Vice-Recteur de l'Université.

Je m'empresserai de faire honneur à la facture qui accompagnera cet envoi, si vous voulez bien le faire.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très obéissant serviteur.

F. F.,

par F. A.

LXII

St-Lin des Laurentides, 23 septembre 1892.

Le Révérend F. F., Montréal.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 19 du courant, je dois vous dire que je me suis imposé pour règle de ne donner les brochures dont vous parlez qu'aux Evêques, et à quelques autres personnes qui y ont droit par leur position officielle dans l'Université. Cependant je ferai part de votre désir à Mgr l'Archevêque de Montréal, et je ne doute pas qu'il ne lui donne satisfaction. Dans ce cas-là les huit volumes vous arriveront gratis, et vous n'aurez pas de note à payer.

Croyez que je suis avec beaucoup de considération,

Mon cher Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXIII

QUÉBEC, 29 septembre 1892.

Monsieur X., Montréal.

MONSIEUR,

Je vous écris de Québec d'où je ne pourrai remonter avant la fin de la semaine. Comme vous m'avez exprimé par le téléphone le désir de me rencontrer avant l'assemblée du 6 octobre, et comme je le désire aussi beaucoup moi-même, *je mets la main à la plume pour vous faire assavoir* que j'irai vous voir chez vous, lundi soir le trois du mois prochain. Si vous en avez le temps, vous pourrez préparer vos suggestions, je préparerai les miennes, et nous en parlerons dans une conversation amicale. Je ne m'attends pas qu'il vienne un grand nombre de personnes à cette première assemblée ; mais pourvu qu'il y assiste quelques hommes de bonne volonté, à la rigueur, cela suffira. Et, y a-t-il dans tout Montréal, homme de meil-

leure volonté que vous, Monsieur, dont je me souscris, avec une haute considération,

Le très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXIV

SHERBROOKE, 1 octobre 1892.

Révérend J. B. PROULX, V. R. U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai le regret de vous dire que je ne pourrai pas assister à l'assemblée du syndicat financier, le 6 octobre prochain, dont le but est :

1° D'en compléter l'organisation ;

2° De voir au moyen de construire les bâtisses universitaires.

Dans mon humble opinion, il est urgent d'avoir un édifice assez vaste et digne de l'institution. Pour atteindre ce but, il faut se procurer les fonds nécessaires et les employer avec sagesse. C'est plus que jamais le cas de dire : " Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain " travaillent ceux qui cherchent à la construire."

Il faut donc prier en faveur d'une entreprise qui, en raison même de son importance, ne laisse pas d'offrir des difficultés.

Grande, noble, nécessaire est l'entreprise, il faut l'aborder de grand cœur, avec prudence et charité.

Inspirons-nous de la devise de nos ancêtres : « Tout pour Dieu et la patrie ! »

Avec l'expression de mes dévoués sentiments en N. S.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

LXV

ST-HYACINTHE, 3 octobre 1892.

Monsieur le chanoine PROULX,

Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Ne pouvant à mon grand regret assister à l'assemblée que vous avez convoquée pour le six courant, dans le but de compléter l'organisation de la corporation Laval, je veux au moins vous dire tout l'intérêt que je porte à cette organisation si urgente pour la prospérité de

notre grande œuvre, et les vœux bien ardents, que je forme pour que l'assemblée ait un plein succès. Il n'est pas besoin de répéter que vous me trouverez toujours prêt à favoriser de tout mon pouvoir les bonnes et salutaires mesures que l'assemblée jugera utile d'adopter en vue du plus grand bien de l'œuvre.

Bien sincèrement votre tout dévoué en N.-S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

LXVI

VALLEYFIELD, 4 octobre (1) 1892.

M. l'abbé J. B. PROULX, Vic-Rect. U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

A mon grand regret je ne pourrai pas assister à la première assemblée des administrateurs de l'Université Laval à Montréal, que vous avez convoquée pour jeudi prochain.

Vous voudrez bien excuser mon absence, et croire aux vœux ardents que je forme pour le

---

(1) Le 4 octobre, la faculté médicale ouvrait ses cours dans la salle du cabinet de lecture paroissial. Voir l'allocution prononcée en cette circonstance par le Vice-Recteur, au supplément, N° XII.

succès complet d'une organisation financière qui devra assurer l'avenir de l'Université.

Je suis bien sincèrement, M. le Vice-Recteur,

Votre très dévoué serviteur.

† JOSEPH MÉDARD,

Ev. de Valleyfield.

LXVII

MONTRÉAL, 5 octobre 1892.

M. J. B. PROULX, Vice-Recteur Univ. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le juge Mathieu, professeur titulaire du cours de Procédure civile, est le délégué de notre faculté pour faire partie de la corporation des "Administrateurs de l'Université Laval," nommé à une réunion de notre faculté tenue le 1er octobre courant, et convoquée à cette fin.

J'ai aussi l'honneur de vous faire rapport qu'à la demande du juge Jetté, que vous aviez prié de voir à la chose, je me suis chargé de la

convocation des gradués pour faire le choix des deux délégués pourvus par le statut. La réunion a eu lieu hier après avis donné dans les journaux et par lettre (circulaire) à chacun des gradués. M. Honoré Gervais, avocat de Montréal, et votre serviteur ont été choisis délégués des gradués. Je vous transmets les pièces justificatives.

Veuillez croire à la haute considération avec laquelle je me souscris,

M. le Vice-Recteur,

Votre dévoué serviteur.

EUG. LAFONTAINE,

Professeur de droit romain et secrétaire de la Faculté de droit Univ. L. M.

LXVIII

Cher Confrère,

La loi passée à la dernière session de la Législature constituant en corporation les " Administrateurs de l'Université Laval à Montréal," décrète qu'elle sera composée, entre autres

personnes, de "deux délégués des gradués de chacune des facultés de droit et de médecine élus par les anciens élèves gradués depuis plus de cinq ans." Les professeurs de la Faculté n'en forment pas partie comme professeurs, mais peuvent être choisis comme délégués.

Etant informé qu'une réunion des Administrateurs devait avoir lieu jeudi le 6 octobre prochain, j'ai pris sur moi, comme l'un des plus anciens gradués depuis plus de cinq ans et le secrétaire actuel de la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, de convoquer les gradués, depuis plus de cinq ans, afin de faire le choix des deux délégués ci-dessus mentionnés. La réunion aura lieu à Montréal, le 4 octobre prochain, à 3 heures P. M., dans les salles de la Faculté de droit.

Veuillez accepter, cher confrère, mes salutations les plus amicales et me croire

Votre dévoué confrère,

EUG. LAFONTAINE,

Gradué de la Faculté de droit de l'Univ. L. M.

P. S.—S'il vous était impossible d'assister à la réunion, vous pourrez remplir la procuration ci-incluse, m'autorisant à vous y représenter, soit que vous me mentionniez les personnes auxquelles vous désirez donner votre suffrage, soit que vous vous en rapportiez à mon jugement pour ce choix.

E. L.

LXIX

PROCÈS-VERBAL *de la réunion des gradués depuis plus de cinq ans de la Faculté de droit de l'Université Laval, Montréal*, tenue dans les salles de la Faculté de droit, rue Notre-Dame, Montréal, ce quatrième jour d'octobre courant.

Sont présents : MM. L. P. Bérard, Honoré Gervais, Alexandre Jodoin, J. E. Héroux, Ulric Lafontaine, H. A. Cholette, J. O. Pelland, et Eug. Lafontaine, tous avocats de Montréal.

Advenant trois heures de l'après-midi, il est propo é et résolu que l'assemblée soit ouverte et que M. H. A. Cholette soit le président de

l'assemblée et que M. J. O. Pelland en soit le secrétaire.

M. E. Lafontaine explique l'objet de la réunion et donne connaissance du bill créant la corporation des " Administrateurs de l'Université Laval à Montréal." Il dépose sur le bureau une liste des gradués, la lettre circulaire qui a été envoyée à chacun des gradués et les journaux contenant l'avis de convocation des gradués, et met sur la table les procurations de MM. L. J. Papineau, S. A. Germain, N. A. Belcourt, Thomas Fortier, A. A. Bissonnette, Charles Lanctôt, L. P. Brodeur, E. P. Bertrand, Louis H. Taché, J. D. Leduc, J. U. Emard, C. S. Campbell, J. A Lynch, L. N. Champagne, C. A. Chenevert, N. B. Nantel, Chs de Martigny, J. A. Charret, I. Poirier, H. Chamini, A. L. Marsolais, R. J. Henneker, Ed. L. Turgeon, P. U. Renaud, Moreau, N. H. Comeau, l'autorisant à voter pour les personnes qu'il jugerait à propos de voter lui-même.

Il est proposé par M. J. G. E. Héroux, secondé par M. L. P. Bérard, et résolu à l'unanimité

que MM. Eug. Lafontaine et Honoré Gervais, avocats de Montréal, soient les délégués des gradués de la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, pour former partie de la corporation des " Administrateurs de l'Université Laval à Montréal " suivant les fins et objets du statut créant la dite corporation.

Pour copie conforme.

J. O. PELLAND, H. A. CHOLETTE,

Secrétaire, *Président.*

LXX

30 septembre 1892.

M. l'abbé J. B. PROULX, V. R.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ignorais la semaine dernière que la session du Conseil de l'Instruction publique dût appeler hier à Québec plusieurs membres de la Faculté des Arts.

Notre élection d'un délégué a été remise au

8 octobre à 5 hrs P.M. Je serais toujours heureux de pouvoir vous rencontrer avant cette séance.

Veuillez agréer encore une fois,

Monsieur le Vice-Recteur,

L'hommage de mon très humble respect.

P. DE FOVILLE.

LXXI

MONTRÉAL, 1 octobre 1892.

Le Révérend Paul DE FOVILLE,

Doyen de la Faculté des Arts.

MONSIEUR LE DOYEN,

Je me ferai un devoir d'assister à votre réunion de la Faculté des Arts, lundi, et, pour me rendre à votre désir, je ferai tout mon possible pour vous rencontrer ce même jour au séminaire immédiatement après dîner. Je demeure, avec une haute considération,

M. le Doyen,

Votre très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXII

Montréal, 1 octobre 1892.

M. le Dr H. E. Desrosiers,

Secrétaire de la Faculté Médicale U. L. M.

Monsieur le Secrétaire,

Lorsque j'eus l'honneur de rencontrer le comité de la Faculté médicale, chargé de s'aboucher avec le Vice-Recteur au sujet du local des cours pour cette année, je pris sur moi de promettre que si le *statu quo* était maintenu, l'Université paierait les frais d'entretien de la maison No 45 Place Jacques-Cartier, comme l'année dernière. Depuis, les évêques de la province de Montréal ont ratifié cette promesse. Mais, vous le comprenez, cette ratification ne couvre pas le cas où le susdit *statu quo* serait modifié. Déjà je vous avais fait connaître de vive voix ce qui précède, j'ai cru qu'il vous serait peut-être utile de l'avoir par écrit.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Secrétaire,

Votre obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXIII

MONTRÉAL, 1 octobre 1892.

Monsieur U. E. ARCHAMBAULT, Principal de l'Ecole Polytechnique.

MONSIEUR LE PRINCIPAL,

En arrivant de Québec, je trouve sur ma table quatre exemplaires du Palmarès de l'Ecole Polytechnique, année scolaire 1886-1887, et un numéro du *Journal de l'Instruction publique*, 1er juillet 1881 : envoi pour lequel je vous suis très obligé. Je ne manquerai pas d'étudier de nouveau, avec une attention spéciale, les documents que vous m'y avez signalés.

Croyez que je suis,avec beaucoup de considération,

Monsieur le Principal,

Votre bien obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXIV

Montréal, 1er octobre 1892.

L'honorable L. Beaubien,

Ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Ministre,

Je ne puis que me réjouir de la résolution que vous avez prise de faire trois parts de l'allocation du gouvernement pour les Ecoles Vétérinaires, une pour McGill, une pour Laval à Québec, l'autre pour Laval à Montréal.

Je suis allé, comme je vous l'avais promis, chez M. le Dr Durocher, une fois cet avant-midi, une fois cet après-midi, je ne l'ai pas trouvé à la maison. En l'absence de plus amples renseignements, voici ce que je puis vous écrire en toute certitude.

L'Ecole vétérinaire de M. D'Aubigny est affiliée à l'Université Laval et en reçoit ses diplômes; elle l'était quand je suis arrivé à la charge de Vice-Recteur, et elle a continué de l'être depuis.

Il n'y a pas été question avec moi de l'Ecole

vétérinaire de M. Bruneau, lors des pourparlers entre les deux Ecoles de Médecine, et il n'en est pas fait mention dans l'Acte d'union sanctionné par le Gouvernement.

J'ignore quels étaient les rapports de cette Ecole vétérinaire de M. Bruneau avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal avant l'union.

Depuis l'union je n'ai rien eu à faire avec elle comme Vice-Recteur, et elle n'a pas été certainement, à ma connaissance, affiliée à l'Université Laval.

J'ai cru devoir jeter à la hâte ces quelques renseignements sur le papier, au cas où ils pourraient vous être utiles, ne désirant rien tant que de rendre service dans le règlement de n'importe quelle difficulté, quelle qu'elle soit. Dans ces sentiments, je demeure avec une haute considération,

Monsieur le Ministre,

Votre bien obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

P. S.—J'ai rencontré M. le Dr Durocher, il me dit que l'Ecole vétérinaire de M. Bruneau, par son acte d'incorporation, a le droit de donner des diplômes. Très bien ! Mais, dans ce cas-là, ce ne sont pas les diplômes de Laval. L'opinion qui veut que cette Ecole vétérinaire, quels qu'aient été ses rapports avec l'Ecole de Médecine, se trouve affiliée à Laval par le fait que l'Ecole de Médecine en est devenue la faculté médicale à Montréal, est, d'après moi, insoutenable. Dans mon humble opinion, ce qu'il y aurait de mieux à faire, c'est que les deux Ecoles vétérinaires devraient unir, sur des bases équitables, leurs cours, leurs élèves, leurs revenus et leurs intérêts.—J. B. P.

LXXV

MONTRÉAL, 1er octobre 1892.

Monsieur l'abbé PROULX,

Vice-Recteur U. L. M.

CHER MONSIEUR,

J'apprends à l'instant que la question des deux Ecoles vétérinaires à Montréal doit se régler à l'instant avec le Gouvernement pour qu'il n'en reste qu'une. On m'affirme que les autorités de l'Ecole Bruneau sont informées et travaillent à faire valoir leur cause. Cependant, on ne sait absolument rien à l'Ecole Laval et M. D'Aubigny, le directeur, est à la campagne.

J'en conclus qu'il n'y a rien de fondé dans tout cela, et je compte entièrement sur vous pour voir à ce que nos justes droits soient respectés et pour que, s'il doit réellement y avoir quelque chose de fait dans ce sens, nous soyons prévenus à temps pour préparer notre cause et être entendus, avant qu'aucune décision ne soit prise.

Agréez, cher Monsieur,

L'assurance de mon respectueux dévouement.

E. P. LACHAPELLE, *Président.*

LXXVI

MONTRÉAL, 3 octobre 1892.

Monsieur E. P. LACHAPELLE,

Président de l'Ecole vétérinaire.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 1er octobre, que je n'ai reçue que ce matin en arrivant de la campagne, je suis heureux de vous dire que les bruits qui vous sont parvenus sont dénués d'exactitude, et que vous êtes dans le vrai quand vous concluez : " J'en conclus qu'il n'y a rien de fondé dans tout cela." Je n'ai voulu rien faire, et n'ai rien fait autre chose que de donner les renseignements qu'on me demandait et exprimer une opinion. Vous en trouverez la preuve dans l'extrait de la lettre que j'ai écrite à l'hon. M. Beaubien, samedi dernier. Si vous désirez d'autres explications qu'il est en mon pouvoir de donner, je suis à votre disposition. Je ne désire rien tant que tous les droits soient

respectés et les intérêts de la science vétérinaire promus.

Croyez que je suis, avec une haute considération,

Monsieur le Président,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXVII

MONTRÉAL, 3 octobre 1892.

L'honorable L. BEAUBIEN,

Ministre de l'Agriculture.

HONORABLE MONSIEUR,

Je m'aperçois que j'ai rapporté la lettre que je vous ai écrite et lue samedi dernier ; je vous la renvoie. Je n'ai pas oublié que vous m'avez demandé de m'intéresser à l'union des deux Ecoles vétérinaires ; croyez que je profiterai de toutes les occasions pour aider au triomphe de

la paix et de l'unité. Je demeure avec une haute considération,

M. le Ministre,

Votre et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXVIII

Montréal, 23 octobre 1892.

Révérend J. B. Proulx, Ptre,

V.-R. U. L. à Montréal, Curé de St-Lin.

Révérend Monsieur,

Certaines questions qui intéressent nos compatriotes canadiens-français se présentent. Malgré la distance, qui fait que comme président je n'ai pas l'avantage de communiquer avec vous aussi souvent qu'il me paraît désirable pour le succès des corps que nous représentons selon nos positions officielles, je prends la liberté de vous demander de me dire à quelle heure et à quel jour le plus prochain, cette semaine, je pourrais vous rencontrer dans le but de nous entendre sur certaines questions

non personnelles, mais intéressant notre corps médical (1).

L'avenir et le succès de notre université en perspective me font, je le crois, un devoir de faire la présente démarche. Il y a assez de malentendus pour ne pas prévenir les nouveaux.

Avec l'espoir d'une réponse, je demeure

Votre bien dévoué serviteur,

L. B. DUROCHER, M. D.

LXXIX

St-Lin des Laurentides, 24 octobre 1892.

M. le Dr Durocher,

Président de l'Ecole de Médecine.

Monsieur le Président,

Je reçois votre lettre du 23 courant ce soir, et je m'empresse d'y répondre. Je serai à Montréal mercredi à 9 hrs A. M., et je devrai en partir, si rien d'important ne m'y retient, à 4½ hrs P. M. pour St-Hyacinthe. Disons que nous nous rencontrerons à mon bureau, 45 Place

(1) Il s'agissait des Ecoles vétérinaires.

Jacques-Cartier, ce jour-là, mercredi, à 2 hrs P. M. Si une autre heure vous allait mieux, vous n'auriez qu'à laisser un mot, que je trouverais chez moi, le matin, en arrivant. Vous pouvez me croire disposé à faire tout en mon pouvoir pour empêcher, arrêter ou éclaircir tous les malentendus.

Je demeure toujours, avec la plus haute considération,

Monsieur le Président,

Votre bien dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXX

MONTRÉAL, 26 octobre 1892.

M. le Dr E. P. LACHAPELLE, rue Sherbrooke.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

Monsieur le Docteur Durocher sort d'ici. Il me dit qu'il serait désireux d'amener une union entre les deux Ecoles vétérinaires; sur quelles bases, je ne sais pas précisement. Je lui ai suggéré

l'idée de vous rencontrer, comme vous êtes le président de l'autre Ecole, celle affiliée à Laval, et que M. D'Aubigny a en vous toutes ses confiances. Il s'est déclaré heureux de la proposition. Là-dessus, il m'a demandé de vous voir ou de vous écrire pour savoir si vous seriez prêt à avoir avec lui une entrevue à ce sujet, quand, et où. Je n'ai pas de conseil à donner, mais je n'hésite pas à dire que je crois que vous êtes l'homme pour conduire cette affaire à bonne fin.

Je suis, avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXI

MONTRÉAL, 6 octobre 1892.

Monsieur le Vice-Recteur de l'Univ. Laval.

La société nationale St-Jean-Baptiste, ayant pris l'initiative de la démonstration de diman-

che prochain à Notre-Dame pour célébrer le 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique, prie le corps de l'Université Laval de vouloir bien se joindre à elle à cette occasion en grand costume.

Veuillez, Monsieur le Vice-Recteur, agréer l'assurance de mon entier dévoûment.

J. X. PERREAULT,

Directeur de l'Association St-Jean-Baptiste.

LXXXII

MONTRÉAL, 14 octobre 1892.

M. J. X. PERREAULT, Directeur
de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

MONSIEUR,

A raison d'une assez longue absence, je n'ai reçu que hier soir votre lettre du six courant. Je vous remercie d'avoir pensé à nous dans cette occasion. Je regrette de vous dire que, dans les circonstances présentes, l'Université ne pourra,

en grand costume, se rendre à votre gracieuse invitation.

Croyez que je demeure, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXIII.

JOLIETTE, 10 octobre 1892.

Monsieur X., Montréal,

MONSIEUR LE JUGE,

Je suis à Joliette pour assister aux funérailles du Dr d'Orsonnens, le doyen d'âge de l'Ecole, ce fidèle de l'union. D'ici, avec m . voiture, je me rends à Ste-Geneviève, où un service doit être chanté pour ma mère, mercredi. En conséquence, je ne pourrai me rendre à Montréal avant jeudi. Je compte toujours sur vous pour nous préparer un projet de règlement. Il vous faut compléter votre œuvre. Le comité me

paraît bien disposé. A la hâte. Je suis, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXIV

St-Hyacinthe, 24 octobre 1892.

M. le chanoine Proulx.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vois avec bonheur par votre lettre d'avant hier qu'il s'est fait passablement de besogne depuis le commencement du mois dans les réunions tenues pour mettre à effet le bill incorporant les Administrateurs de Laval à Montréal. Que le ciel vous soit de plus en plus en aide dans cet important travail d'édification matérielle de notre grande œuvre !

En vous souhaitant santé et courage, je demeure bien sincèrement votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

LXXXV

SHERBROOKE, 25 octobre 1892.

Révérend J. B. PROULX, Ptre, Vice-Recteur.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai reçu le rapport de la première assemblée du syndicat financier de l'Université Laval à Montréal ; j'ai reçu en même temps les deux motions que vous devez présenter.

Je désire vivement que la corporation et les gouverneurs soient très prochainement en état d'entrer pratiquement en fonction au point de vue des affaires et des constructions qu'il faut nécessairement faire.

J'espère qu'il y aura dans vos assemblées un assez grand nombre de citoyens bien disposés, sincèrement patriotes, pour empêcher l'homme ennemi de semer l'ivraie et la zizanie.

Avec mes remerciements, veuillez recevoir l'assurance de mon sincère attachement.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

LXXXVI

MONTRÉAL, 26 octobre 1892.

M. Eugène LAFONTAINE,

Professeur à l'Université Laval.

MONSIEUR,

Etant obligé de partir pour Sherbrooke plus tôt que je ne le calculais, je me vois forcé de remettre à mon retour le soin de préparer les cahiers de la Faculté de droit ; mais vous les aurez samedi matin le plus tard. Excusez ce retard involontaire et croyez-moi, avec considération,

Votre bien dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXVII

MONTRÉAL, 27 octobre 1892.

Monsieur M.,

Montréal.

MONSIEUR,

J'arrive de Sherbrooke et de St-Hyacinthe, je partirai demain matin pour Valleyfield. A mon retour, demain soir, je me propose d'aller faire un bout de veillée chez vous. Nous parlerons de notre assemblée de samedi. Je marche pour une grosse affaire, qui, si elle réussit, vous réjouira le cœur, j'en suis certain. Je vous en dirai un mot. Au revoir! et croyez-moi toujours, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXVIII

Evêché de Sherbrooke, 26 octobre 1892.

Le Très Révérend L. Colin, S. S.,

Sup. du Sém. de Saint-Sulpice de Montréal.

Vénéré Supérieur,

Ayant été informé par M. le Vice-Recteur (1) que le Séminaire de Saint-Sulpice se proposait de faire à l'Université un don de $50.000, moitié en terrain, moitié en argent, je trouve que ce présent est très généreux, et, comme évêque de la province de Montréal, je l'en remercie bien cordialement. Tout homme raisonnable devrait se déclarer satisfait et reconnaissant. Cependant je vous demande d'ajouter ce qui suit : dans les circonstances présentes, vu la pauvreté de l'Université, vu la nécessité que les premiers actes du Syndicat soient un succès à Rome et à Montréal, vu aussi les dépenses considérables faites par le Séminaire de Québec pour l'éducation universitaire, et même à raison

(1) J'avais fait exprès le voyage de Sherbrooke.

des exigences exagérées d'une certaine partie de la population, je crois sincèrement qu'il serait de bonne politique pour le Séminaire de prêter à l'Université, sans intérêt pendant quelques années, ce qui serait nécessaire pour la construction d'édifices convenables, c'est-à-dire environ cinquante mille piastres, en sus de sa généreuse souscription.

Par cet acte, M. le Supérieur, le Séminaire de Saint-Sulpice couperait court aux prétentions exagérées de plusieurs, ne ferait qu'accroître son influence salutaire et la somme de reconnaissance que lui doivent depuis sa fondation la religion et le pays.

Veuillez agréer, M. le Supérieur, l'expression de mes sentiments dévoués et reconnaissants.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

J'ai pris communication de la lettre ci-dessus, et je l'approuve en tout son contenu avec la confiance qu'elle aura son entier effet.

ST-HYACINTHE, 27 octobre 1892.

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

Je concours dans la demande exprimée ci-dessus par Nosseigneurs les évêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe.

VALLEYFIELD, 28 octobre 1892.

† J. M., *Evêque de Valleyfield.*

Ne (1) voulant pas gêner la liberté des Messieurs de Saint-Sulpice, je n'aurais pas osé prendre l'initiative ; mais, puisque mes collègues ont ouvert la porte, je me permets d'y entrer, et je suis convaincu que le bien produit par l'œuvre demandée à ces messieurs sera incalculable, et que le Saint-Père bénira une fois de plus la Compagnie qui nous donne tant de consolation.

MONTRÉAL, 30 octobre 1892.

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

---

(1) Ce post-scriptum ne fut ajouté que quelques jours après l'envoi de la lettre, le 8 de novembre, sur le désir de M. le Supérieur de Saint-Sulpice lui-même ; mais il fut daté du 30 octobre.

LXXXIX

St-Lin des Laurentides, 31 octobre 1892.

Très Révérend L. Colin,

Sup. du Sém. de Saint-Sulpice.

Monsieur le Supérieur,

Je vous envoie sous ce pli une lettre de Mgr l'Evêque de Sherbrooke, qu'ont appuyée de leur signature Nosseigneurs les évêques de Saint-Hyacinthe et de Valleyfield. Je suis porté à croire que Mgr l'Archevêque de Montréal partage le même désir et les mêmes espérances que ses collègues, mais qu'il trouve trop délicat, vu les rapports hiérarchiques qui existent entre lui et ses prêtres, d'exprimer sur un pareil sujet une opinion par écrit.

Il ne m'appartient pas de rien ajouter aux remarques que renferme cette lettre ; d'un autre côté, vous connaissez mieux que personne ce que peuvent vous permettre les ressources de votre maison. Seulement, qu'il me soit permis d'ajouter ces deux réflexions :

1° Que Nosseigneurs les évêques, à ma con-

naissance personnelle, en faisant cette proposition, ont eu en vue non seulement le bien qui en reviendrait à l'Université, mais encore celui qu'en retirerait le Séminaire lui-même ;

2° Qu'il importe immensément que les premières opérations du Syndicat soient faciles et brillantes, sans l'ombre de tiraillement ou d'embarras.

Dans le règlement des difficultés actuelles et l'apaisement des divisions qui nous minaient, vous êtes, dans tout le pays, l'homme qui avez le plus fait : je serais prêt, s'il en était besoin, à le proclamer hautement.

C'est pourquoi je sais que vous ne reculerez devant rien de ce qui est humainement possible pour assurer le succès définitif de cette œuvre, à laquelle vous vous intéressez tant.

Si je ne suis pas allé vous porter cette lettre des évêques samedi avant mon départ pour Saint-Lin, comme je me le proposais, c'est que la journée tout entière a été prise par deux assemblées importantes de la Corporation des

Administrateurs, dans lesquelles nous avons fait beaucoup d'ouvrage, et, ce me semble, du bon.

Croyez que je demeure toujours, avec une très haute considération,

Monsieur le Supérieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XC

MONTRÉAL, 19 novembre 1892.

Sa Grandeur Ant. RACINE,

Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Tout le monde me demande le secret, avec vous je ne puis le garder plus longtemps, je comprends quelle doit être votre légitime inquiétude; je viens aujourd'hui la dissiper.

Nosseigneurs les évêques de St-Hyacinthe et de Valleyfield ont signé de suite, bien volontiers, votre lettre à M. Colin. Mgr l'Archevêque de Montréal, tout en se déclarant enchanté de

la demande, craignit, par délicatesse, de se montrer trop pressant vis-à-vis un subordonné.

Le 31 octobre, j'envoyai le document à sa destination, avec les explications dont je vous inclus ici une copie. Comme vous le voyez, dans la présente lettre ainsi que dans la copie des explications, je ne dicte pas au clavigraphe les mots qui pourraient donner la clef du secret, me réservant de les ajouter à la plume.

Le 8 novembre, M. Colin me fit demander, et me dit qu'il avait reçu la lettre avec faveur, parce qu'elle était sans prétention, comme le désir d'un père à son enfant, et qu'elle déterminait le but clairement, fixant une somme exacte et modérée ; il ajouta que personnellement il était bien disposé, me demanda de lui expliquer au long quels étaient nos projets de la rue St-Denis, et m'exposa dans quelles conditions une pareille assistance monétaire pouvait être donnée, conditions qui en somme sont très acceptables, et, en plus d'un point, même désirables ; et de plus il me pria de l'aider... en lui fournissant de nombreux renseignements,

et dans ce but, il me remit votre lettre pour que j'y fisse ajouter la signature de Mgr l'Archevêque de Montréal. Rassuré par cette invitation, Monseigneur n'hésita plus, et signa, datant du 30 octobre; la force de la suggestion se trouvait ainsi parfaite.

Actuellement, je suis à composer et à condenser mes renseignements pour les passer à M. Colin, avant son assemblée.

Bientôt, je convoquerai une réunion des Gouverneurs, de sorte cependant qu'elle n'ait pas lieu avant la dite assemblée, pour que, si la demande est exaucée, je puisse les réjouir et les encourager par une aussi bonne nouvelle.

Tout va bien, étant donné les misères inséparables de cette vie.

Je recommande à vos instantes prières M. le Supérieur de Saint-Sulpice, sa bonne volonté et ses projets. Pour moi, je fais entrer en ligne l'armée pieuse qui nous a tant aidés dans les difficultés inextricables du passé : c'est le moment de mettre en campagne les gros canons du paradis.

Quand les neiges auront recouvert la terre, et que les chemins seront devenus glissants, pourquoi ne viendriez-vous pas passer quelques jours à Saint-Lin ? Nous irions faire un tour de carriole à Sainte-Anne. Dites, ne serait-ce pas une bonne idée de ressusciter de ce côté-ci l'ancien congrès annuel de la Baie Saint-Paul ? Tous vos vieux amis de Québec seraient les bienvenus. On rajeunirait. En attendant qu'un aussi beau projet se réalise, et je souhaite que ce soit bientôt, je demeure avec reconnaissance et respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

XCI

Sherbrooke, 19 novembre 1892.

M. le chanoine J. B. Proulx,

Vice-Recteur Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je suis heureux d'apprendre les bonnes nouvelles que vous me donnez, celles surtout de l'adhésion de Mgr l'Archevêque et de la faveur avec laquelle la lettre a été reçue.

Il vous prie, M. C..., de l'aider, en lui fournissant de nombreux renseignements, etc., etc. Que pouvons-nous désirer davantage ? Que peut-il faire de plus ? Quelle reconnaissance nous lui devons !

J'ai écrit hier à Mgr l'Archevêque de Montréal au sujet de l'Université. Voici ce que je lui mande : A l'occasion du jubilé épiscopal de N. S. Père Léon XIII, NN. SS. de Saint-Hyacinthe et de Valleyfield iront à Rome. Or, il importe que le Saint-Siège connaisse parfaitement l'état et la condition de l'Université Laval à Montréal, et que l'on dissipe les inquiétudes

soulevées (peut-être) par quelques-uns qui sont loin de désirer son succès.

Un court mémoire, aussi court que possible, sur l'état actuel de l'Université, faisant connaître le nombre des professeurs, celui des élèves dans chaque faculté, ce qui a été fait depuis la dernière réponse du Saint-Siège, etc., etc. Les deux évêques seraient les porteurs de ce mémoire adressé au Cardinal Préfet, et chargés en même temps de donner des explications verbales.

Une copie de ce mémoire pourrait être adressé à M. X., si dévoué à notre œuvre. Que dites-vous de tout cela ?

Vous avez tenu deux assemblées de la Corporation des Administrateurs dans lesquelles vous avez fait beaucoup d'ouvrage *et du bon*. *Perge quo cœpisti.* C'est rare, mais quelquefois *ça arrive !!!* M. X. est content et très content de votre lettre sur les journaux au sujet des affaires universitaires. Il a eu autant et *plus* de plaisir à la lire et à la relire que celle qui lui apprenait

l'utilité du petit baril de la Champagne. Ce n'est pas peu dire.

Sur ce, je vous salue bien cordialement, vous souhaitant les meilleures choses du monde, et surtout succès dans votre grande œuvre universitaire.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

XCII

MONTRÉAL, 26 novembre 1892.

Monsieur le VICE-RECTEUR,
Université Laval, Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je serais bien aise de vous voir au commencement de la semaine prochaine, lundi s'il est possible.

Avec un profond respect.

L. COLIN, *Supérieur.*

XCIII

Montréal, 28 novembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je viens vous annoncer une bonne nouvelle. La lettre collective des Archevêque et Evêques de la province de Montréal a eu son effet. M. Colin m'a fait demander ce matin, pour m'apprendre que le Séminaire donne au Syndicat financier de l'Université le terrain de la rue St-Denis, qui vaut plus de $25,000, et lui prête pour un laps de temps considérable, sans intérêt $74,000, payables en huit versements annuels, les cinq premiers de $10,000 et les trois derniers de $8,000. Honneur à Saint-Sulpice, qui se pose encore une fois, par là, devant le pays en bienfaiteur national. Les conditions qui seront mises à l'emprunt ne seront propres en réalité qu'à protéger l'œuvre, *verbi gratia*:

que l'Université demeure provinciale avec la forme sous laquelle le pape l'a constituée, que les dons et prêts actuels soient toujours utilisés en faveur de l'éducation universitaire sous la direction des évêques, etc. Je vous donnerai de plus amples détails au fur et à mesure que les développements se produiront. Du reste, Monsieur Colin vous écrira sous peu. Nous aurons samedi une assemblée des gouverneurs, à laquelle le secret (qui doit demeurer scellé jusque-là) sera dévoilé, avec le meilleur effet, je l'espère, pour l'encouragement de ces nouveaux administrateurs et pour la prospérité de l'œuvre qui nous a coûté tant de sollicitude. Je compte l'affaire assise solidement, dorénavant. Nous aurons bien encore sans doute nos petites tribulations, tribut de l'humaine vie; mais ce ne sera rien comparé aux agitations et aux tumultes du passé, le vent souffle dans nos voiles. Que Dieu soit béni, nous n'avons pas espéré en vain : *in te speravi, Domine.*

Croyez que je demeure toujours, avec une très haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

XCIV

ST-HYACINTHE, 29 novembre 1892.

Monsieur le chanoine PROULX,

Vice-Recteur de l'U. L. M.

MON CHER MONSIEUR,

Je bénis de tout cœur la divine Providence d'avoir si bien inspiré les Messieurs de Saint-Sulpice dans le don et le prêt qu'ils viennent de faire à notre chère œuvre de l'Université. C'est de leur part une belle et magnifique réponse aux misérables journaux qui répètent sans cesse que le Séminaire de Montréal ne fait rien pour l'éducation à Montréal. Ce sont

des aveugles qui ne veulent pas voir, et qui ne verront pas davantage, lorsque cet acte si généreux parviendra à leur connaissance. Que voulez-vous ? ils sont possédés de l'esprit de malice et d'envie contre tout ce qui est religieux. En attendant, l'œuvre universitaire fait son chemin malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre sur ses pas. Elle en a vaincu de bien sérieuses, sans être trop éclaboussée. Ayons donc confiance dans l'avenir, et continuons à lui donner tout notre dévouement.

Toujours votre bien dévoué et reconnaissant en Notre-Seigneur.

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

XCV

St-Lin des Laurentides, 30 octobre 1892.

Monsieur X..., Montréal.

Monsieur,

J'aurais bien désiré vous voir après l'assemblée, (1) mais dans le brouhaha qui a suivi la séance, je vous ai perdu de vue, et je me suis aperçu de votre départ trop tard.

Il s'est peut-être passé quelque chose qui vous a peiné; mais je vous sais assez fort pour vous mettre au-dessus du terre-à-terre des événements. Que le but poursuivi soit atteint, pour vous c'est le principal. Voyez le chemin qu'ont fait depuis deux ans vos idées, c'est incroyable, tellement qu'en certains quartiers on en a des cauchemars. La persévérance et la tenacité calme dans la poursuite d'une cause juste amènent toujours le triomphe.

A qui dis-je cela ? Votre travail est reconnu,

(1) Voir le procès-verbal de cette deuxième assemblée des administrateurs, du 29 octobre 1892, au Supplément, No III.

apprécié, accepté. A force de mérites, un homme s'impose. Il vient un moment où toutes les rivalités tombent. Allons, je cesse mes apophtegmes, et en attendant que j'aie le plaisir de philosopher avec vous sur toutes ces choses, j'ai voulu vous écrire pour vous remercier de nouveau, et vous dire combien je suis, avec considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XCVI

ST-LIN DES LAURENTIDES, 2 novembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs FABRE,

Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR, (1)

Je viens de voir quelques articles de journaux avec des titres retentissants, bisbille universitaire,—envahissement des castors,—une séance

(1) Lettre ouverte, qui parut dans les principaux journaux quotidiens de Montréal.

mouvementée,—quelques professeurs de Laval en lutte avec le clergé et quelques laïques au sujet de l'assemblée qu'ont eue samedi dernier les administrateurs de l'Université Laval,—et je suis surpris d'y voir presque autant d'erreurs que d'avancés.

On avance, quant aux faits :

1° Qu'il y eut tempête, lorsque au contraire l'atmosphère a été on ne peut plus calme et sereine ;

2° Qu'il y a bisbille entre les *deux bureaux*, lorsque les deux corps dont on veut parler n'ont encore fait aucun acte corrélatif et ne sont pas même entrés en pourparlers ;

3° Que M. le juge Pagnuelo présidait, lorsque, c'est Votre Grandeur, Monseigneur, qui occupait le siège de la présidence ;

4° Que MM. Joël Leduc, Alphonse Desjardins, Cressé, Pérodeau et le Père Hudon sont élus membres de la corporation, lorsque en réalité, il n'y a eu de fait aucune élection ;

5° Que M. l'abbé Proulx a voté pour que l'élection de M. Gervais comme délégué de la

Faculté de Droit fût invalidée, lorsque c'est M. l'abbé Proulx qui a plaidé le plus fortement peut-être pour que, s'il s'était glissé quelqu'irrégularité dans cette élection, elle fût validée *in radice ;*

6° Que Mgr Fabre et l'abbé Proulx ont voté contre le terme de trois ans pour les délégués des gradués, lorsque ni l'un ni l'autre n'ont donné leur vote, et qu'il est bien connu que dans le comité l'abbé Proulx s'est prononcé pour ce terme de trois ans ;

7° Que ces derniers (Mgr Fabre et l'abbé Proulx) ont emporté le morceau de résistance, le règlement relatif au mode de complétion du syndicat financier, lorsque ce morceau fut emporté par une telle majorité qu'ils jugèrent à propos de ne pas voter ;

8° Que l'hon. Taillon, secondé par l'abbé Proulx, proposa que M. le juge Pagnuelo fût élu premier vice-président, lorsque jamais telle proposition ne fut mise devant l'assemblée et que même l'abbé Proulx dit expressément qu'il n'entendait proposer personne.

Evidemment, on dirait que l'*informer* a entrepris de jeter du louche sur l'action du Vice-Recteur qui, pourtant, pendant ces deux séances, cinq heures durant, a été bien sage et s'est montré tout à fait bon enfant.

Voilà pour les faits.

Quant aux impressions ou aux conclusions :

1° Qu'il existe une tendance de l'élément appelé *castor* allié à l'élément ecclésiastique pour s'assurer le contrôle du syndicat ;

2° Que l'élément ecclésiastique et l'élément communément appelé *castor* se sont unis et qu'ils paraissent avoir mis la haute main sur le choix des administrateurs ;

3° Que les castors ont envahi l'enceinte universitaire et veulent accaparer le pouvoir et brandir le sceptre ;

4° Que le clergé a des velléités *ejusdem generis ;*

5° Qu'il y a danger que les castors et les prêtres puissent *ex cathedrâ* dire *sic volo, sic jubeo.*

Ces impressions ou opinions diverses, dis-je, n'ont pas plus de raison d'être que n'ont d'exactitude les faits rapportés dans ces correspondances.

Apparemment l'*informer* est obsédé du fantôme imaginaire des castors et des ecclésiastiques.

La chose devient évidente par le résultat des élections, faites à l'unanimité : premier vice-président, l'hon. juge Jetté ; deuxième vice-président, M. le Dr W. H. Hingston ; secrétaire, M. l'avocat Eugène Lafontaine.

Où voit-on là le résultat agressif d'une union entre les éléments ecclésiastique et castor ? Le Vice-Recteur lui-même a suggéré que, pour cette année, les deux vice-présidents fussent choisis parmi les membres laïques.

Non, grâce à Dieu, il n'y a pas de politique dans notre corporation universitaire. Nous avons voulu que tous les intérêts et toutes les nuances d'opinion de la province ecclésiastique de Montréal y fussent représentées ; nous avons voulu y donner également à l'élément ecclésiastique et

à l'élément laïque leur légitime part d'influence, comptant sur la hauteur d'idées et l'élévation d'esprit des hommes invités à faire partie du syndicat, pour se mettre au-dessus du terre-à-terre des disputes de parti, ainsi que des misères et des coteries sectionnelles ; et l'harmonie et la bonne volonté réciproque qui ont régné jusqu'ici dans nos discussions, montrent que nous ne nous sommes pas trompés dans notre attente.

Il est malheureux toutefois que, sur des questions aussi importantes et aussi vitales pour l'avenir de notre pays, on sème dans le public de fausses rumeurs avec aussi peu de discrétion et autant de légèreté. Mais que faire ? prendre patience, filer son chemin droit, faire le bien.

Je ne puis m'astreindre à répondre à toutes ces sortes de correspondances, perdant un temps précieux en des discussions qui seraient le plus souvent oiseuses ou inutiles. Je préfère répondre par des actes.

Quant à vous, Monseigneur, vous connaissez, pour ce qui me regarde, la volonté inébranlable que j'ai de tenir les intérêts universitaires en

dehors des conflits politiques, de même que vous n'ignorez pas avec quel respect je suis,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

XCVII

MONTREAL, 3 novembre 1892.

Monsieur le Dr DAGENAIS, professeur,
Université Laval, Montréal.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

J'ai vu hier dans la *Minerve* le récit d'une entrevue que vous avez eue avec le reporter de ce journal. Permettez-moi de venir vous féliciter des idées que vous avez exprimées. Si tous parlaient avec autant de sagesse et de modération que vous l'avez fait en cette circonstance, la confiance publique s'établierait plus ferme et l'Université arriverait à ses fins

plus tôt. Nous y arriverons quand même, *labor improbus omnia vincit.* Avec mes félicitations, veuillez agréer l'expression de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Docteur,

Votre très humble serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XCVIII

MONTRÉAL, 11 novembre 1892.

L'hon. Secrétaire de la Province de Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'informer le gouvernement que l'Ecole vétérinaire française de Montréal, affiliée à l'Université Laval, a ouvert la 7e session de ses cours, le 5 octobre dernier, et que, comme par le passé, les élèves comprenant les avantages que leur offre cette institution et répondant au dévouement de ses professeurs, sont venus s'inscrire au nombre de 25 et suivent tous régulièrement ses cours.

C'est donc avec confiance que je m'adresse au gouvernement et que je le prie de vouloir bien nous donner notre part du subside voté par la Législature en faveur des Ecoles vétérinaires, et dont nous avons un pressant besoin, pour subvenir aux exigences de l'enseignement.

Je suis heureux de pouvoir dire au gouvernement que, conformément au désir de l'hon. commissaire de l'agriculture, nous sommes entrés en pourparlers, M. le Docteur Durocher président de l'Ecole de Médecine vétérinaire de Montréal, et moi, afin de voir s'il ne serait pas possible d'amener une fusion de nos deux Ecoles en une seule. Quoique, dans cette première entrevue, qui a eu lieu dans les premiers jours de ce mois, nous ne soyons entrés dans le détail d'aucun projet d'arrangement, je ne crois pas cependant, qu'il serait impossible, en y mettant de la bonne volonté de part et d'au-

(1) Quant à l'union des deux Ecoles vétérinaires, pour les premiers pourparlers, voir plus haut aux Nos LXXIV et suivants, et pour la conclusion voir plus loin les Nos CXXIX-CXLIII inclusivement.

tre, d'arriver à une fusion ou union des deux Ecoles :

1° Les professeurs vétérinaires des deux Ecoles seraient professeurs de la nouvelle Ecole ;

2° M. Bruneau serait le président de la nouvelle Ecole ;

3° M. Daubigny serait le directeur de la nouvelle Ecole ;

4° La Charte de notre Ecole affiliée à Laval, serait la charte de la nouvelle Ecole et deviendrait sa propriété, celle de l'autre Ecole devant être annulée ;

5° Les deux Ecoles vétérinaires actuelles resteraient, avec leur matériel, la propriété de leurs directeurs respectifs et serviraient à l'enseignement clinique de la nouvelle Ecole ;

6° Le subside du gouvernement serait versé entre les mains du Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, pour être distribué par lui aux professeurs de la nouvelle Ecole, conformément à ce qui aurait été décidé par les membres de la nouvelle corporation.

J'ose espérer, M. le Ministre, que le gouvernement voudra bien tenir compte du fait que notre Ecole a toujours eu, depuis sa fondation, et qu'elle a encore cette année la presque-totalité des élèves français en médecine vétérinaire de la Province, et qu'acceptant les propositions ci-dessus comme un gage de notre sincérité et de notre entier dévouement à la cause de l'union et à celle de l'avancement de la science vétérinaire dans cette province, il voudra bien ne pas nous faire porter la responsabilité des retards qui pourraient être apportés à la réalisation de l'entente désirée, et nous faire toucher notre subside dès maintenant.

Avant de terminer, permettez-moi, M. le Ministre, de rappeler au gouvernement que déjà, en novembre 1889, nous avons fait à l'École de M. Bruneau des propositions d'union qui n'ont pas été accueillies favorablement.

Agréez, M. le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

E. P. LACHAPELLE,

Président.

P. S.—Comme je dois m'absenter pendant quelques semaines, M. le Vice-Recteur de l'Université est autorisé à prendre connaissance de toute communication qui me serait adressée à ses soins et d'en faire part à qui de droit.

XCIX

MONTRÉAL, 23 novembre 1892.

Révérend J. B. PROULX, Ptre,

Vice-Recteur U. L. M.

Je reçois de l'hon. Beaubien la lettre ci-incluse qui vous informera au sujet de l'Ecole vétérinaire.

Les membres d'un certain comité désirent vous voir au sujet de la propriété de l'ancienne Ecole (bâtisse).

Ainsi, j'espère avoir le plaisir de vous voir au plus tôt.

Avec respect et considération,

Votre, etc.

L. B. DUROCHER, M. D., *Président.*

C

Département de l'Agriculture.

QUÉBEC, 19 novembre 1892.

L. B. DUROCHER, Ecr., M. D.

MON CHER DOCTEUR,

Je serai à Montréal toute la semaine prochaine. Profitons-en pour arranger les affaires de l'Ecole vétérinaire. Venez me trouver avec le Révérend M. Proulx, et tâchons d'en finir.

Votre tout dévoué,

LOUIS BEAUBIEN.

CI

MONTRÉAL, 25 novembre 1892.

Rév. M. PROULX, Vice-Recteur U. L. M.

CHER MONSIEUR,

Si parfois vous aviez des nouvelles à me donner relativement à la question du jour, je vous informe que je m'absente de Montréal jusqu'à lundi matin.

Votre tout dévoué,

V. T. DAUBIGNY.

CII

MONTRÉAL, 25 novembre 1892.

M. V. T. DAUBIGNY, Directeur de l'Ecole vétérinaire française, Lachenaie.

MONSIEUR,

Vous êtes venu pour savoir des nouvelles. Je résumerai tout en deux mots. Après discussion, je proposai que, au retour de M. Lachapelle, il y eût une assemblée à laquelle assisteraient MM. Durocher et Bruneau d'un côté, MM. Lachapelle et Daubigny de l'autre, et le Vice-Recteur, ce que l'on m'a paru accepter volontiers. M. le Ministre Beaubien, invité à s'y trouver, dit qu'il aimerait mieux n'apparaître que quand l'affaire aura été *dégrossie*. Avec des propositions équitables, en mettant de l'eau dans son vin de part et d'autre, il doit y avoir un moyen d'arriver à une entente.

Je demeure, avec une haute considération,

M. le Directeur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CIII

VILLE DES LAURENTIDES, 15 novembre 1892.

Rév. Messire J. B. PROULX, Curé de St-Lin et Vice-Recteur de l'Univ. Lav. à Montréal.

RÉVÉREND MONSIEUR,

Vous le savez, il y a déjà une couple d'années, j'avais l'honneur de vous dire que ma carrière dans l'enseignement allait bientôt finir, et que je comptais sur vous pour un emploi dans cette université, que vous avez consolidée et à laquelle vous vous dévouez encore pour la faire belle et grande.

Mais, voilà que la Providence devance mes espérances. Fortuitement, j'ai appris ces jours derniers, que votre concierge actuel doit, au printemps, laisser cet emploi. Il est donc opportun de solliciter cette charge dès à présent. Aussi, je m'empresse de vous prier de penser à moi J'ai confiance que mes longs services dans l'enseignement plaideront en ma faveur.

Je dois vous dire que, après la présente année scolaire, j'aurai encore un an et quatre mois à

donner dans l'enseignement, afin de conserver mes droits au fonds de retraite des instituteurs.

Cet enseignement, je le donnerai à Montréal, dans une institution religieuse sous contrôle. Je serai simplement professeur. Pendant mes heures d'absence, il y aura à l'Université ma femme et mes deux filles qui pourront répondre aux divers besoins. L'aînée comprend assez bien l'anglais pour se tirer d'affaire dans cette langue. La dernière aura atteint sa treizième année aux vacances prochaines. Ainsi, n'ayant plus de jeunes enfants, la mère pourra facilement voir à tout pendant mes heures de classe. Au reste, je serai là, soir et matin, pour y exercer la surveillance générale et voir à ce que tout se fasse convenablement. Mon enseignement terminé, je pourrai être tout entier au service de l'Université.

Si ma prière est favorablement accueillie, je puis vous assurer que je ferai tous mes efforts

pour répondre dignement à la confiance dont vous aurez bien voulu m'honorer.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé et Vice-Recteur,

Votre très humble serviteur.

HENRI VAILLANCOURT,

Instituteur.

CIV

St-Lin des Laurentides, 22 novembre 1892.

M. Henri Vaillancourt,

Saint-Lin des Laurentides.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 13 du courant, par laquelle vous demandez la place de concierge à l'Université, si elle devient vacante au printemps.

Connaissant, comme je connais, vous et votre famille, je puis vous dire que je suis tout à fait sympathique à votre demande et j'espère

qu'elle obtiendra une réponse favorable des Administrateurs de l'Université.

Croyez que je suis, avec considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CV

ST-LIN DES LAURENTIDES, 22 novembre 1892.

Le Rév. Messire J. B. PROULX, Curé de St-Lin,
Vice-Rect. de l'Univ. Lav. à Montréal.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 21 du courant dans laquelle vous me dites être favorable à ma demande. Je suis sensible aux sentiments de sympathie que vous avez pour moi. Je vous en remercie.

Permettez-moi de porter à votre connaissance les démarches que j'ai déjà faites depuis que la question du collège a été décidée.

Avec la permission de M. le Desservant,

auquel j'ai fait connaître le but de mon voyage, e me suis absenté le jour de la Toussaint et le jour des morts. J'ai été voir le directeur d'une des principales maisons d'éducation de Montréal ; j'ai été accueilli avec beaucoup de bienveillance.

Mais, comme les salaires dans une communauté religieuse sont très minimes, nous sommes entrés en pourparlers pour concilier d'autres avantages avec mes fonctions de professeur. Rien n'a été définitivement réglé, j'ai demandé quelque temps pour réfléchir.

Comme vous voyez, j'ai fait d'un côté des avances, ne pensant nullement alors qu'une situation beaucoup plus avantageuse se présenterait sous peu. Les avantages qu'offre l'Université sont de beaucoup préférables, sous tous les rapports, à ceux qui me sont offerts. A l'Université, l'emploi sera permanent et plus lucratif, tandis que, dans cette, autre institution, ce ne sera que pour terminer ma carrière dans l'enseignement.

Comme il me faudra bientôt répondre à celui

qui m'a accueilli avec beaucoup de bienveillance, veuillez, M. le Curé et Vice-Recteur, ne point trouver mauvais que je vous prie de voir le plus tôt possible si ma requête aura un entier acquiescement.

Quelle que soit l'issue de mon application, vous voudrez bien ne point trop retarder à m'en donner avis, afin que je puisse conclure avec celui qui a bien voulu me tendre une main secourable.

Si votre réponse est favorable, je n'accepterai alors que la charge de simple professeur pour les quelques mois qu'il me reste à faire dans l'enseignement.

Persuadé que vous daignerez prendre en considération les motifs de mon empressement,

Je demeure, avec considération,

Monsieur le Curé et Vice-Recteur,

Votre très humble serviteur.

HENRI VAILLANCOURT,

Instituteur.

CVI

Montréal, 24 novembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Notre concierge de l'Université doit quitter au printemps. M. Henri Vaillancourt, homme tout à fait respectable, demande la place dans les conditions expliquées dans ses deux lettres du mois courant. Puis-je la lui promettre, moyennant vingt piastres par mois? Je crois que nous ferions une bonne acquisition.

Je demeure, avec une haute considération,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

Je vous autorise à choisir M. Vaillancourt pour concierge aux conditions que vous m'indiquez.

Montréal, 24 novembre 1892.

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

CVII

Monsieur H. Vaillancourt,

St-Lin des Laurentides.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 22 novembre courant, je suis heureux de pouvoir vous dire dès aujourd'hui que votre demande est exaucée, aux conditions suivantes :

1° Moyennant la somme de vingt piastres par mois, le logement, le chauffage, l'eau et l'éclairage au gaz,—ce qui ne comprend ni les poêles, ni les ustensiles de cuisine, ni le ménage de vos quatre appartements,— vous aurez à veiller sur les deux maisons de l'Université, à voir à ce que rien ne s'y détériore, à faire les chambres du Vice-Recteur et des différents secrétaires, faire et laver les lits, entretenir les parloirs et salles des professeurs, répondre à la porte et au téléphone, surveiller le ménage de toute la maison, vous procurer les hommes et les femmes nécessaires et les diriger dans leur ouvrage, en tenir le temps pour les

payer à même les fonds de l'Université, enfin prendre l'intérêt de la maison comme un bon père de famille ;

2° Il faudra que vous soyez prêt à vous rendre à Montréal pour le premier de juillet de cette année ;

3° Même, si le concierge actuel partait au premier mai, comme il est libre de le faire, votre femme devrait se rendre pour résider dans la maison à cette date.

Il y aura peut-être moyen, par l'enlèvement des neiges, le chauffage des fournaises, la pension du Vice-Recteur, de vous ménager quelques autres petits gains indirects. Mais, enfin, ces dernières espérances ne doivent pas entrer en ligne de compte dans la réponse que je demande de vous, à mon tour, sous le plus bref délai qu'il vous sera possible, me disant si vous acceptez, oui ou non.

Je demeure avec considération,

Monsieur,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CVIII

St-Lin des Laurentides, 26 novembre 1892.

Au Révérend M. J. B. Proulx,

Curé de St-Lin et Vice-Rect. U. L. M.

Monsieur le Curé,

J'accepte, en son entier et avec beaucoup de reconnaissance, l'offre bienveillante que vous me faites dans votre lettre du 25 du courant. J'espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir répondre à la confiance dont on a bien voulu m'honorer.

Daignez agréer, M. le Curé et Vice-Recteur, mes sentiments de vive gratitude pour la faveur signalée que vous m'avez obtenue, et veuillez croire que je m'efforcerai de me conformer à vos ordres avec tout le soin possible.

Je me dis bien sincèrement,

M. le Curé et Vice-Recteur,

Votre tout dévoué serviteur.

HENRI VAILLANCOURT,

Instituteur.

CIX

ST-LIN DES LAURENTIDES, 21 novembre 1892.

MONSIEUR,

Par les présentes, les gouverneurs de l'Université Laval à Montréal sont invités à se réunir (1), samedi 3 décembre, à 2½ heures précises de l'après-midi, au parloir de l'Université, Place Jacques-Cartier, No 45 :

Dans le but d'élire les officiers du Bureau, de choisir un ou plusieurs gouverneurs, et de se mettre en position de prendre en main la gestion des affaires monétaires de l'Université.

Je vous envoie, ci-inclus, les Règlements qui doivent régir ce choix et cette élection, tels que les a acceptés et approuvés la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval, lors de sa dernière séance, le 29 octobre. Vous remarquerez que ce qui est dit de l'élection des membres de la Corporation, sauf quelques modifications, s'applique à l'élection des gouverneurs,

(1) Voir le procès-verbal de cette première assemblée des gouverneurs du 3 de décembre 1892, au Supplément, No V.

c'est pourquoi dans l'extrait des règlements que je vous adresse, j'ai fait transcrire le paragraphe I : " Des membres électifs de la Corporation."

Comme les gouverneurs actuellement sont peu nombreux, il serait à souhaiter qu'ils pussent être tous présents à cette assemblée.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre, Vic.-Rect.*

Par G. DAUTH, *Secrétaire.*

Note à Mgr l'Archevêque de Montréal.

D'après la loi, l'Archevêque ne fait pas partie lui-même du Bureau des gouverneurs, mais il a le droit d'y envoyer un délégué. C'est pourquoi, Monseigneur, je vous prie de le nommer à temps pour qu'il puisse assister à cette assemblée qui sera importante, lui donnant en bonne et due forme une lettre de délégation.—J. B. P.

Note à M. Ls. Colin, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice.

D'après la loi (page 4, No 4), le Supérieur du Séminaire de Saint Sulpicepeut se faire représenter par un délégué dans le Bureau des gouverneurs ; cependant, pour cette première assemblée, il me semble qu'il importe que vons y soyez présent vous-même, Monsieur le Supérieur.—J. B. P.

CX

MONTRÉAL, 19 novembre 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

car ici, ce n'est pas au Curé de Saint-Lin, mais au Vice-Recteur que je m'adresse. Mgr l'évêque de Sherbrooke aimerait que l'évêque de Valleyfield apportât à Rome un mémoire mettant Son Eminence au courant des faits concernant l'Université, afin que de plus en plus on soit convaincu que le décret *Jam dudum* n'a fait que consolider et non détruire l'œuvre.

Je suis votre tout dévoué,

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

CXI

ST-LIN DES LAURENTIDES, 22 novembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs FABRE,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Le Vice-Recteur, et non le Curé de St-Lin, a l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 courant. Je suis très heureux de l'idée et du mémoire que vous suggérez : ce sera dans les circonstances un agréable bouquet de fête à présenter au Saint-Père. Je suis pour aller à Montréal jeudi. J'irai vous voir ; après avoir pris votre pensée dans toute son étendue, je me mettrai de suite à l'œuvre, pour la rendre du mieux qu'il me sera possible. Croyez que je suis, avec une très haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXII

MONTRÉAL, 25 novembre 1892.

Sa Grandeur Mgr A. RACINE,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Je vous remercie pour votre lettre du 19 du courant. Je trouve excellente l'idée du mémoire. Déjà Mgr Fabre a fait savoir que vous lui en aviez écrit. Je préparerai pour le commencement de la semaine un mémoire court, très court, mais nourri dans le sens que vous désirez. A la hâte, je pars pour le doux St-Lin, et me souscris, avec une haute considération,

Monseigneur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXIII

St-Lin des Laurentides, 22 novembre 1892.

Monsieur le Dr Desrosiers, Secrétaire,

Rue St-Denis.

Monsieur le Secrétaire,

Je serai prêt à vous rencontrer, pour ce dont vous m'avez parlé, jeudi ou vendredi de cette semaine. Vous me rendriez service en laissant à l'Université, pour que je le trouve jeudi matin en arrivant, un petit mot qui me ferait connaître lequel de ces deux jours et quelle heure vous accommoderaient le mieux.

Je suis avec une haute considération,

Monsieur,

Votre humble et dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXIV

Montréal, 23 novembre 1892.

Monsieur l'abbé Proulx, Vice-Recteur
de l'Université Laval, Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu votre lettre en date d'hier. Je puis vous informer en réponse que les délégués de la Faculté seront prêts à vous rencontrer jeudi, le 24 courant, à 3½ P. M., à l'Université, 45 Place Jacques-Cartier.

Veuillez agréer,
Monsieur le Vice-Recteur,
L'assurance de mes meilleurs sentiments.

H. E. DESROSIERS,
Secrétaire.

CXV

MONTRÉAL, 3 décembre 1892.

Monsieur L. J. FORGET, Montréal.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a aujourd'hui, à 2½ heures P. M. au N° 45 Place Jacques-Cartier, une assemblée (1) des gouverneurs de l'Université Laval, à Montréal. Il importe que vous puissiez y être présent; car sans cela, vu l'absence de Monsieur F. X. Saint-Charles, il n'y aurait pas quorum. De plus, je dois vous dire qu'il sera communiqué à l'assemblée de bonnes et importantes nouvelles.

Je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

---

(1) Voir le procès-verbal de cette assemblée, au Supplément, N° V. Je ne cite, pour les diverses assemblées, qu'une seule lettre de convocation; mais semblable copie était envoyée à tous les intéressés.

CXVI

St-Lin des Laurentides, 5 décembre 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,

Arch. de Montréal et Vice-Chanc. de l'Un. L.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de notifier Votre Grandeur que, le 3 du courant, à une assemblée régulièrement convoquée du Bureau des gouverneurs, institué par la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, à laquelle assemblée assistaient les Révérends L. Colin, Supérieur du Séminaire de St-Sulpice, Z. Racicot, chanoine, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal, et J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, et les honorables MM. Edouard Murphy, sénateur, G. Laviolette, conseiller législatif, Jacques Grenier et L. J. Forget, tous gouverneurs :

L'honorable juge Pagnuelo a été élu gouverneur, membre du susdit Bureau des gouverneurs, pour cinq ans, c'est-à-dire pour le terme qui doit expirer le 1er septembre 1897.

Comme d'après la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, toute nomination de gouverneur, pour être valide, doit être ratifiée par le Vice-Chancelier de l'Université Laval, je viens, par les présentes demander à Votre Grandeur de vouloir bien approuver et ratifier la nomination de l'honorable Juge S. Pagnuelo comme gouverneur, membre du susdit Bureau des gouverneurs, institué par la susdite loi pour administrer les biens de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, nomination devant valoir d'hui à septembre 1897.

Je demeure, avec la plus haute considération et le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

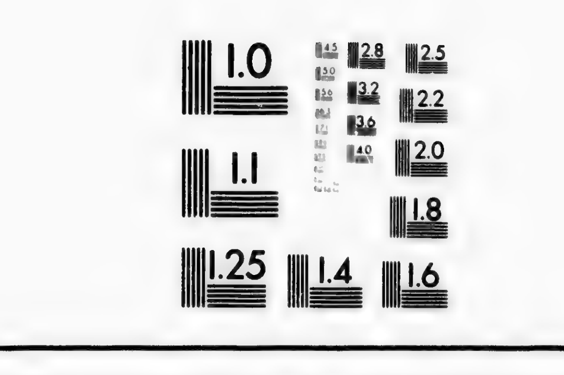
Le très humble et dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

Nous soussigné, Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





l'Université Laval, approuvons et ratifions, dans toute l'étendue de la demande ci-dessus, la nomination de l'honorable Juge S. Pagnuelo, comme gouverneur de l'Université Laval à Montréal, c'est-à-dire membre du Bureau des gouverneurs institué par la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, pour administrer les biens de la dite Corporation, nomination qui est faite pour le laps de temps qui doit s'écouler d'aujourd'hui au 1er septembre 1897.

En foi de quoi, nous avons signé, à Montréal, dans notre palais épiscopal, ce sixième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt douze. (1)

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal*,
V. C. U. L.

---

(1) Pour la notification de l'élection des autres gouverneurs et pour leur approbation par le Vice-Chancelier, on s'est servi exactement de cette formule ; de même que la lettre suivante (CXVII) donne les termes, ou à peu près, dans lesquels fut annoncée à chaque gouverneur la nouvelle de sa nomination.

CXVII

Montréal, 6 décembre 1892.

L'honorable Juge S. Pagnuelo,

Rue Sherbrooke.

Honorable Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que vous avez été élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal, comme en fait foi le document ci-inclus.

Permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter de cet honneur bien mérité qui vous est conféré, comme je félicite l'Université de l'acquisition qu'elle fait en votre personne ; et croyez que la satisfaction personnelle que j'éprouve de cette nomination égale la considération avec laquelle je suis,

Honorable Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXVIII

Montréal, 7 décembre 1892.

Le Révérend J. B. Proulx,
Vice-Recteur Univ. Laval, Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre gracieuse lettre d'hier qui m'informe de ma nomination à la charge de gouverneur de l'Université. Je vous remercie, ainsi que vos collègues et Mgr l'Archevêque, de l'honneur que vous me faites, et vous prie de me croire, comme toujours, avec une parfaite considération,

Votre tout dévoué.

S. PAGNUELO.

CXIX

Montreal, 882 Sherbrooke St., Dec. 7, 1892.

Reverend Sir,

I have the honor to acknowledge receipt of your favour of the 6th inst., informing me of

my election as one of their body by the governors of Laval University, and of its ratification by His Grace the Archbishop of Montreal. I beg you to thank the governors for this mark of good will, and yourself, Reverend Sir, for the kindly expressions contained in your letter conveying the intelligence.

I have the honor to be,

Reverend Sir,

Your obedient servant.

W. H. HINGSTON.

CXX

MONTRÉAL, 6 décembre 1892.

Le Révérend J. PRIMEAU,

Curé de Boucherville.

MONSIEUR LE CURÉ,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, vendredi 9 du courant, à trois heures et demie, P. M., il y aura, au parloir de l'Université, No 45 Place Jacques-Cartier, une

assemblée (1) des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, à laquelle vous êtes prié instamment d'assister, pour l'élection de quelques nouveaux membres, et la dépêche des affaires.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Curé,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

CXXI

MONTRÉAL, 7 décembre 1892.

Sa Grandeur Mgr A. RACINE,

Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Depuis que je vous ai écrit la dernière fois, il s'est passé dans le monde universitaire plusieurs événements importants que je ne dois pas vous laisser ignorer.

1° Les gouverneurs se sont réunis samedi,

(1) Voir le procès-verbal de cette deuxième assemblée des gouverneurs, du 9 décembre 1892, au Supplément, N° VI.

le 3 du courant, pour la première fois en assemblée régulière.

2° Ils ont élu trois nouveaux membres du Bureau des gouverneurs : MM. le juge Pagnuelo, le Dr Hingston et le curé de Boucherville.

3° Ils ont accepté le don et le prêt du Séminaire de St-Sulpice avec reconnaissance. Pour plus de détails, je vous envoie le rapport de cette séance, tel que je viens de le rédiger.

4° Mgr l'Archevêque de Montréal a approuvé les trois nominations : en quels termes ? les documents ci-inclus vous le diront. Ainsi, les nouveaux membres pourront assister à la prochaine assemblée qui aura lieu vendredi, le 9 de ce mois.

Ces nominations, je crois, sont excellentes. M. Pagnuelo a beaucoup travaillé pour l'incorporation du syndicat financier. Il aime les questions qui se rapportent à l'Université, et les étudie sérieusement. M. Hingston a beaucoup fait pour l'union et même beaucoup souffert à cette occasion. L'un et l'autre sont des

hommes de finance. M. Primeau est très actif et bien vu dans le clergé. Trois ans passés, il allait à Québec, travailler, auprès des membres de la législature, pour faire réussir le bill d'Union. Quant à ce qui me regarde, je n'oublie jamais un service rendu, surtout quand il l'a été au prix de grands sacrifices, soit de temps, soit d'opinion.

Nous sommes évidemment entrés dans une phase nouvelle. Jusqu'ici, il a fallu :

1° Régler la dette que laissait sur nos épaules le Séminaire de Québec ;

2° Créer des sources de revenus pour pouvoir subsister au moins au jour le jour ;

3° Unir les Écoles rivales, afin d'amener un commencement de paix dans les esprits ;

4° Faire accepter le bill d'Union à Rome ;

5° Le faire légaliser à la législature de Québec, malgré les oppositions les plus sérieuses ;

6° Assurer, à Rome comme au Canada, la liberté (je ne dis pas l'indépendance), la liberté du siège montréalais ;

7° Consacrer le principe de l'autonomie des

Facultés, ce qui s'est fait surtout par la passation du bill de la faculté de droit ;

8° Régler les réclamations pécuniaires des professeurs des deux Écoles ;

9° Procéder à la formation du syndicat financier, le défendre à Rome, en assurer l'existence légale à la législature de la Province de Québec.

Maintenant, il nous reste :

1° A enraciner dans le sol l'Université par la construction de bâtisses convenables, par conséquent à collecter et amasser des fonds ;

2° A créer, lorsque nous aurons un local, une organisation plus complète qui nous permettra d'avoir sur les élèves une influence plus suivie ;

3° A donner de la splendeur, de l'éclat, et une efficacité toujours croissante à l'enseignement ;

4° A monter la bibliothèque, les musées et les laboratoires.

Mais laissons l'avenir se pourvoir à lui-même ; si seulement nous pouvons mener la bâtisse à bonne fin, ou même simplement la

mettre en voie de succès, je compterai avoir gagné ma retraite. Un autre se chargera de parfaire le programme. Saint-Lin avec les essais d'éducation que je tente au Couvent, avec l'académie agricole que je suis à construire, me tend les bras.

Je demeure, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

CXXII

St-Hyacinthe, 7 décembre 1892.

Monsieur le chanoine Proulx.

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant la vôtre de ce jour et le compte rendu de la première assemblée des gouverneurs de l'Université.

Le choix des trois nouveaux gouverneurs me paraît excellent, et devra activer beaucoup la

marche des affaires, car ils ont été on ne peut plus dévoués à la cause.

Comme vous m'en aviez prévenu, M. le Supérieur du Séminaire de St-Sulpice m'a écrit pour me faire connaître le don et le prêt que sa maison veut bien faire à l'Université. Je n'ai pas manqué de le remercier de suite, et de mon mieux, de cette première et solide pierre qu'il a bien voulu mettre à nos édifices universitaires. C'est certainement un acte de générosité et de dévouement à l'œuvre qui portera de grands fruits. Puisse ce bel exemple être suivi par beaucoup d'autres!

Croyez-moi toujours votre bien sincèrement dévoué en Notre-Seigneur.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

CXXIII

SHERBROOKE, 8 décembre 1892.

M. le chanoine J. B. PROULX,
Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai reçu votre lettre m'annonçant de bonnes nouvelles universitaires et j'ai lu avec intérêt le procès-verbal de la première assemblée régulière des gouverneurs.

La nomination des trois nouveaux gouverneurs me paraît opportune et excellente dans l'intérêt de l'Université. J'ai confiance que vous serez aussi heureux dans les autres choix. M. le curé de Boucherville, par l'influence qu'il exerce et la confiance que le clergé de Montréal repose en lui, est une bonne acquisition pour l'Université. Si ce monsieur, et j'en ai la ferme confiance, travaille avec son Métropolitain et les autres évêques de la province, à faire grandir et prospérer l'Université à Montréal, selon le désir tant de fois exprimé par N. T. S. P. le Pape Léon XIII, il rendra un service signalé à la

religion et au pays. Quant à M. le Juge Pagnuelo et à M. le Dr Hingston, ils sont tous deux dévoués à l'œuvre universitaire, et ils le sont sincèrement.

Le vent souffle dans les voiles du navire : il faut espérer que nous éviterons les écueils.

Travaillons tous de concert à enraciner dans le sol l'université par la construction de bâtisses convenables; pour cela, il faut solliciter des fonds pour cette œuvre capitale.

Je vous félicite des succès obtenus : l'apaisement des esprits semble se généraliser, profitons du vent favorable qui souffle, et allons de l'avant *pro aris et focis*.

Avec l'expression de mes dévoués et affectueux sentiments en Notre-Seigneur.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

CXXIV

ST-LIN DES LAURENTIDES, 12 décembre 1892.

Monsieur le Dr W. H. HINGSTON,
882 rue Sherbrooke.

MONSIEUR,

Par la présente vous êtes invité à assister à une assemblée (1) des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, au parloir de l'Université, No 45 Place Jacques-Cartier, jeudi 15 du courant, à 3½ hrs P. M. Je suis avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

---

(1) Voir le procès-verbal de cette troisième assemblée des gouverneurs, du 15 décembre 1892, au Supplément, No VII.

CXXV

MONTRÉAL, 17 décembre 1892.

Révérend J. B. PROULX, Ptre,

Vice-Recteur de l'Université Laval.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je suppose que l'entente provisoire au sujet du paiement de notre appariteur, reste en force jusqu'à ce que des arrangements définitifs soient conclus ; je vous l'adresse donc comme d'habitude. Veuillez me croire.

Votre très humble serviteur.

L. A. JETTÉ,

Doyen Faculté de Droit Université Laval.

CXXVI

MONTRÉAL, 22 décembre 1892.

L'honorable Juge JETTÉ, Doyen.

Faculté de Droit de l'Université Laval.

MONSIEUR LE DOYEN,

En réponse à votre lettre du 17 du courant, qui ne m'a été remise que hier, je dois vous

dire que j'avais compris que, en conséquence de son incorporation comme corps autonome, la faculté de droit se trouvait chargée des dépenses de son administration : telles que, par exemple, honoraires de ses professeurs, annonces dans les journaux, salaires de ses employés, comme il est arrivé tout naturellement pour la faculté de médecine.

Toutefois, s'il y a doute sur ce point, je serai bien aise d'en conférer avec vous la semaine prochaine, à mon retour de St-Lin où je vais passer les fêtes de Noel. Avec mes souhaits de *merry Chrismas and happy new year*, recevez l'expression de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Doyen,

Votre très humble serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXXVII

MONTRÉAL, 4 janvier 1893.

Révérend J. B. PROULX, Vice-Recteur,

Université Laval, Montréal.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 15 décembre dernier, m'annonçant que j'ai été élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal.

Je suis très flatté de cette marque de distinction de la part des gouverneurs de cette institution et je me fais un honneur d'accepter cette charge.

Je vous prie d'excuser mon retard à répondre à votre lettre; des raisons personnelles m'en ont empêché.

J'ai l'honneur d'être, M. le Vice-Recteur,

Votre très obéissant serviteur,

J. LEDUC.

CXXVIII

MONTRÉAL, 9 janvier 1893.

Monsieur le Dr L. B. DUROCHER,
Président de l'Ecole vétérinaire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 25 novembre dernier, il a été convenu à la maison du Gouvernement à Montréal, entre M. Beaubien, ministre de l'agriculture, M. le Dr Durocher, président de l'Ecole de Médecine, et le Vice-Recteur de l'Université Laval, soussigné, que, au retour de M. le Dr Lachapelle, alors en voyage aux Etats-Unis, il y aurait au parloir de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier, une assemblée à laquelle seraient convoqués, par le dit Vice-Recteur, MM. les Présidents et MM. les Directeurs des deux Ecoles vétérinaires françaises de Montréal, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'en arriver à une union entre les deux Écoles susdites.

Or, M. le Dr Lachapelle est de retour. Cette assemblée ne pourrait-elle pas avoir lieu ven-

dredi, 3 du courant, à 3 hrs P. M. au lieu susmentionné ?

J'envoie cette lettre à MM. les Présidents : Drs Durocher et Lachapelle, et à MM. les Directeurs Bruneau et Daubigny. Si ce jour et cette heure ne convenaient pas à l'une des parties, je la prie de me le faire savoir de suite, afin d'en donner, en temps convenable, avis aux intéressés, la priant, en même temps, de me faire savoir quel jour et quelle heure l'accommoderaient davantage.

Dans l'espoir que cette réunion aura pour tous des résultats heureux, je me souscris avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre,*

V. R. U. L. M.

CXXIX

MONTRÉAL, 11 janvier 1893.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je me ferai un devoir d'être présent à l'assemblée de vendredi à 3 hrs P. M., et j'espère que nous pourrons arriver à une entente au sujet de l'union des deux Ecoles vétérinaires.

Votre très dévoué serviteur,

E. P. LACHAPELLE, *Président.*

CXXX

MONTRÉAL, 11 janvier 1893.

Monsieur le Vice-Recteur U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

En réponse à votre honorée de ce matin, j'ai l'honneur de vous informer que vendredi le 13 courant je me rendrai à votre invitation, à l'heure fixée.

Votre tout dévoué serviteur,

V. T. DAUBIGNY,

Direc. de l'Ecole vétérinaire franc. Mont.

CXXXI

Montréal, 12 janvier 1893.

Révérend J. B. Proulx, V. R. U. L. M.

Cher Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous dire que le jour et l'heure de l'assemblée convoquée pour vendredi me conviennent. J'espère qu'il en résultera d'heureux arrangements pour la science vétérinaire et pour le bien du pays tout entier.

Votre très dévoué serviteur.

O. BRUNEAU, M. V.,
Directeur.

CXXXII

Montréal, 12 janvier 1893.

Monsieur le Vice-Recteur, U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

Le 11 novembre dernier, le Dr Lachapelle écrivait au gouvernement de Québec et lui demandait pour l'Ecole vétérinaire Laval, de laquelle il est président, le paiement de la part

revenant à notre Ecole dans l'octroi de $5,000, voté par la législature en faveur des Ecoles vétérinaires; depuis lors pas de nouvelles.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Vice-Recteur, de vous adresser à l'honorable Commissaire de l'Agriculture et lui demander de vouloir bien autoriser le paiement de ce que l'Ecole vétérinaire Laval a droit de recevoir dans le subside voté et tel qu'approprié dans le conseil des Ministres.

Ce faisant, vous obligerez

Votre tout dévoué serviteur,

J. T. DAUBIGNY, *Directeur*.

CXXXIII

MONTRÉAL, 14 janvier 1893.

L'hon. Louis BEAUBIEN,

Commissaire de l'Agriculture, Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'une lettre à moi adressée par M. Daubigny, le directeur de l'Ecole vétérinaire fran-

çaise à Montréal, affiliée à l'Université Laval, et de vous dire que j'appuie la demande qui y est formulée, en autant que la chose est de mon ressort, sans toutefois vouloir me montrer indiscret.

Comme il a été convenu devant vous, à la maison du Gouvernement à Montréal, le 25 novembre dernier, MM. les Drs Durocher et Lachapelle, présidents des Ecoles vétérinaires françaises de Montréal, et MM. Bruneau et Daubigny, et votre serviteur, se sont réunis hier, au parloir de l'Université, pour travailler à l'union des deux Ecoles dans un esprit de conciliation tout à fait marqué. MM. Daubigny et Bruneau doivent se rencontrer seuls ces jours-ci, et essayer d'en venir à une entente puis faire rapport aux trois autres.

Votre influence pourra beaucoup pour accélérer et cimenter l'union désirée.

Je demeure avec considération,

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXXXIV

QUÉBEC, 18 janvier 1893.

Le Révérend J. B. PROULX, Montréal.

CHER MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre contenant celle de M. Daubigny. Il est vrai que vous approuvez la demande de M. Daubigny d'un paiement immédiat de son octroi ordinaire, comme il est vrai que vous m'annoncez la bonne nouvelle que lui-même et M. Bruneau sont en voie, grâce à l'intervention des professeurs de l'Université, d'en venir à une entente, laquelle nous désirons tous. Nous en avons parlé dernièrement, mes collègues et moi, et c'est notre désir bien arrêté que le montant pour les Ecoles vétérinaires de Montréal soit payé à la Faculté de Médecine de l'Université Laval de cette ville (1) comme à l'Université McGill pour l'École McEachren. Aussitôt que

(1) L'honorable ministre voulait dire, sans doute, au Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal; et c'est ce qui a eu lieu.

l'organisation sera finie, je m'empresserai de vous faire parvenir pour les écoles réunies le tiers des $5,000 votées par la chambre.

En attendant la bonne nouvelle, je demeure,

Votre très humble serviteur.

LOUIS BEAUBIEN.

CXXXV

MONTRÉAL, 23 janvier 1893.

Honorable Louis BEAUBIEN,

Commissaire de l'Agriculture, Québec.

CHER MONSIEUR,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'union des deux Ecoles vétérinaires de Montréal est un fait accompli. Les deux directeurs de ces Ecoles, MM. Daubigny et Bruneau que nous avions chargés de préparer les voies et d'arrêter les conditions de cette union, y ont mis une telle bonne volonté, qu'ils sont arrivés à l'assemblée, ce matin, avec un rapport complet stipulant toutes les conditions d'une union honorable et équitable pour les deux parties.

Inutile de vous dire que M. le Vice-Recteur et moi avons approuvé ce rapport avec empressement. Quant au Docteur Durocher, dont vous connaissez les sentiments au sujet de cette union, il est malade chez lui, et, ne voulant pas, sans doute, être un obstacle à la réalisation immédiate de cette union, il a informé M. Bruneau, par écrit, qu'il se retirait de l'Ecole, le laissant ainsi seul arbitre des destinées de celle-ci.

Le notaire est à préparer l'acte d'union, et j'espère pouvoir vous en adresser une copie demain, par l'entremise de M. le Vice-Recteur. (1)

Agréez, cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs entiments.

E. P. LACHAPELLE.

Prés. de l'Ecole vétérinaire franc. de Mont.

P. S.—Je n'ai pas besoin de vous dire que cette union repose sur l'entente que le gouvernement ne donnera de subside à aucune autre Ecole vétérinaire française à Montréal.—E.P.L.

---

(1) Voir cette acte d'union au Supplément, No XIII.

CXXXVI

MONTRÉAL, 28 janvier 1893.

Monsieur le Dr E. P. LACHAPELLE.

MONSIEUR,

J'arrive de Québec. Je vous envoie l'acte d'union annoté par M. Beaubien lui-même. Qu'il faut de temps pour aboutir définitivement!!

Il ne veut pas donner l'octroi avant que l'union soit consommée.

A cette question: "Quel sera le rôle de l'Université?" J'ai répondu: "Celui que lui donne la charte de l'Ecole vétérinaire."

Voyez ce qu'il y a à faire. Je reviendrai à Montréal probablement samedi prochain; du reste vous n'avez pas besoin de moi pour cette affaire.

Je vous envoie la copie de votre lettre que vous m'avez demandé de conserver.

Je serai toujours à votre service, et croyez que je suis, Monsieur, avec beaucoup de considération,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXXXVII

QUÉBEC, 31 janvier 1893.

Monsieur l'abbé PROULX,

V. R. U. L. M.

CHER MONSIEUR,

Vous recevrez dans quelques jours, par l'entremise du département du Trésor, la somme de $1,666.67 pour paiement du salaire et autres dépenses de l'Ecole vétérinaire française de Montréal telle que récemment constituée par convention intervenue entre M. V. T. Daubigny et O. Bruneau, M.V. Comme ces messieurs doivent vous en avoir informé, il n'y aura plus à Montréal qu'une seule Ecole vétérinaire française affiliée à Laval.

Un compte rendu de l'emploi de cet argent devra être transmis à l'hon. Commissaire de l'Agriculture à la fin de chaque exercice financier, en juin de chaque année, avec pièce justificative.

Veuillez me croire, avec un profond respect,

Votre dévoué serviteur,

G. A. GIGAULT,

Assistant-Commissaire.

CXXXVIII

MONTRÉAL, 2 février 1893.

Monsieur G. A. GIGAULT,

Département de l'Hon. Commissaire de l'Agriculture, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 31 janvier dernier, par laquelle vous m'annoncez que je "recevrai dans quelques jours, par l'entremise du Département du Trésor, la somme de $1666.67 pour paiement du salaire et autres dépenses de l'Ecole vétérinaire française de Montréal"; mais l'argent ne m'est pas encore parvenu.

Je n'ai pas d'objection à donner à la fin de chaque exercice financier, en juin de chaque année, un compte rendu de la distribution de cet octroi gouvernemental, mais je n'entends aucunement me rendre responsable de l'à-propos de l'emploi de cet argent, comme d'après les arrangements intervenus entre MM. Bruneau et Daubigny, je n'ai qu'à délivrer l'argent que

je garde en dépôt, sur un certificat signé par le Directeur et contresigné par le Président de la nouvelle Ecole.

Je demeure, avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXXXIX

MONTRÉAL, 2 février 1893.

M. V. T. Daubigny, Directeur de l'Ecole vétérinaire française de Montréal.

Monsieur le Directeur,

Par les deux copies de lettres que je vous envoie ci-incluses, vous verrez 1° que M. Gigault m'annonce que le Département du Trésor m'enverra votre octroi dans quelques jours.

2° Que je ne l'ai pas encore reçu. Aller aussi vite serait une surprise. Je le regrette pour vous. Aussitôt que cet argent me sera parvenu, je m'empresserai de vous en donner avis.

En attendant, croyez que je demeure avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXL

MONTRÉAL, 3 février 1893.

M. le Vice-Recteur de l'U. L. Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Les soussignés déclarent que les dépenses pour chacune des Ecoles qu'ils dirigent de mai 1892-1893, sont, savoir : celles de M. Daubigny, Ecole vétérinaire française de Montréal, affiliée à l'Université Laval, la somme de $1033.67; et celle de M. Bruneau, Ecole de Médecine vétérinaire de Montréal, la somme de $633,00.

Total égal à l'octroi voté pour les dites deux écoles réunies, $1666,67.

V. T. DAUBIGNY,

Directeur E. V. F. M.

O. BRUNEAU, M. V.,

Président.

CXLI

Montréal, 27 février 1893.

Reçu de M. J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, mille trente-trois piastres et soixante-sept centins, formant la part me revenant dans celle de $1666.67, qu'il a reçue du trésorier provincial pour l'École vétérinaire française de Montréal, affiliée à l'Université Laval: la dite somme reçue, représentant les honoraires des cours que je donne à la dite École session 1892-93, ainsi que d'autres dépenses, et ce conformément à l'état de distribution des dits $1666.67 centins, envoyé à M. Proulx, et signé par moi et M. Bruneau.

Dont quittance.

V. T. DAUBIGNY, M. V.,
Directeur-Secrétaire.

CXLII

Reçu de M. Jean-Baptiste Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, la somme de six cent trente-trois piastres formant la part me revenant dans la somme de mil six-cent-soixante-six piastres et soixante-sept centins que M. le Vice-Recteur a reçue du Secrétaire provincial, pour l'Ecole vétérinaire française de Montréal, affiliée à l'Université Laval, à laquelle s'est unie l'Ecole de médecine vétérinaire de Montréal, par un contrat en date du vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, et ce conformément à un état de distribution remis au Vice-Recteur, et signé le premier de février mil huit cent quatre-vingt-treize par O. Bruneau, président, et V. T. Daubigny, directeur.—Montréal, ce huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

O. BRUNEAU,
V. S. M. V.

CXLIII

MONTRÉAL, 12 janvier 1893.

M. l'abbé PROULX, V. R. U. L. Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, ayant procédé, à sa réunion du 10 courant, à l'élection de ses officiers, cette élection a donné le résultat suivant :

Président, Dr J. P. Rottot; secrétaire, Dr H. E.Desrosiers; trésorier, Dr L. A. Demers.

Veuillez agréez M. le Vice-Recteur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

H. E. DESROSIERS, *Secrétaire,*

F. M. U. L. M.

CXLIV

Montréal, 13 janvier 1893.

Monsieur le Dr H. E. Desrosiers,

Secrétaire de la Faculté de M. U. L. M.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 du courant par laquelle vous m'annoncez le résultat des récentes élections à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Ces élections rencontreront, j'en suis certain, une approbation générale dans tous les quartiers universitaires.

Quant à ce qui vous regarde, Monsieur, permettez-moi de vous dire que la Faculté a montré qu'elle connaît ses intérêts en se continuant les services d'un secrétaire aussi soigneux, exact et laborieux.

Je demeure avec considération,

Monsieur le Secrétaire,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXLV

MONTRÉAL, 13 janvier 1893.

Monsieur le Dr L. B. DUROCHER, M. D.,
Rue Sainte-Catherine, Montréal.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

J'apprends que le fardeau de la présidence, dans l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté Médicale de Laval à Montréal, vient de passer sur d'autres épaules.

Les services que vous avez rendus à l'Ecole et à l'Université pendant les dix-huit mois de votre terme d'office resteront. Vous avez occupé le fauteuil présidentiel dans des circonstances tout à fait délicates; et je me plais à reconnaître le tact que vous avez déployé dans toutes les occasions importantes, de même que je me félicite des bons rapports qui n'ont cessé de régner entre nous. Pour ce, veuillez, cher Monsieur, accepter l'expression de ma gratitude,

jointe à l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Docteur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXLVI

MONTRÉAL, 14 janvier 1893.

Monsieur le Dr J. P. ROTTOT,

Président de la Faculté M. U. L. M.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je sais depuis le 11 du courant que vous avez été porté au siège présidentiel de votre faculté ; je l'apprenais régulièrement hier soir par une lettre de Monsieur le Secrétaire.

Je m'empresse, ce matin, de venir vous féliciter, et ces félicitations sortent du simple caractère officiel. Elles sont l'expression de l'estime et du respect que vous m'avez inspirés par votre calme, votre droiture et votre désintéressement au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées depuis trois ans.

L'œuvre d'union va se compléter, ou plutôt se cimenter, sous peu, par une sanction matérielle, la construction des bâtisses universitaires. La confiance de vos collègues vous permet de couronner le travail de pacification et de développement que vous avez commencé le premier comme doyen, et que vous n'avez cessé de favoriser par votre effacement volontaire ; je m'en réjouis et les en remercie.

Enfin, votre nomination me donne les espérances les plus sûres pour le succès de ce qui nous reste à accomplir. Dans ces sentiments, croyez que je demeure avec la considération la plus haute,

Monsieur le Président,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX,

Vice-Recteur.

CXLVII

MONTRÉAL, 14 janvier 1893.

M. Eugène LAFONTAINE,
Secrétaire de la Faculté de Droit.

MONSIEUR,

Il y aurait besoin de réunir les administrateurs de l'Université avant longtemps pour en compléter l'organisation, accepter le don et les avances monétaires de Saint-Sulpice, etc., etc. ; après votre cours ce matin pourriez-vous passer pour un moment à mon bureau, afin que nous parlions de ces choses ?

Avec une haute considération, je suis,

M. le Secrétaire,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXLVIII

MONTRÉAL, 24 janvier 1893.

Monsieur L. J. FORGET,

Notre-Dame.

MONSIEUR,

Par la présente, avis vous est donné qu'il y aura une assemblée des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal au N° 45 Place Jacques-Cartier, samedi, 28 du courant, à 3½ heures P.M.

Il s'agit, entre autres choses, de compléter l'organisation du bureau des gouverneurs, et d'accepter le don et le prêt des messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice.

Je suis, avec beaucoup de considération,

Monsieur.

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre, V. R.*

Par G. DAUTH, *Sec.*

CXLIX

Montréal, 29 janvier 1893.

Monsieur Eugène Lafontaine,

Sec. de la Corp. des Administrateurs.

Monsieur le Secrétaire,

Voudriez-vous convoquer pour samedi prochain, 4 de février, à 10 heures A. M., au parloir de l'Université, une assemblée des membres de la Corporation des administrateurs de l'Université Laval à Montréal ?

But : Approuver, oui ou non, l'acceptation du don et du prêt faits par les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal à l'Université aux conditions consenties par les gouverneurs et donner à ces derniers la permission de bâtir.(1)

Avec beaucoup de considération, je suis,

Monsieur le Secrétaire,

Votre bien dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*, *V. R.*

---

(1) Pour le procès-verbal de cette assemblée, voir au Supplément le N° IV.

CL

St-Lin des Laurentides, 5 février 1893.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Ev. de St-Hyacinthe.

Monseigneur,

Enfin, je romps un silence qui dure depuis le 7 décembre, depuis trop longtemps.

Le 9 décembre, les gouverneurs tenaient leur deuxième séance, élisaient gouverneur M. Joël Leduc, riche propriétaire, et nommaient un comité qui devait rencontrer M. le Supérieur de Saint-Sulpice à propos du prêt des $74,000.

Le 15 décembre, ils tenaient leur troisième assemblée, élisaient gouverneur M. le juge Jetté, afin de donner dans leur bureau un représentant à la Faculté de Droit comme la Faculté de Médecine avait déjà le sien dans la personne de M. le Dr Hingston, et demandaient indirectement à M. le Supérieur du Séminaire de vouloir bien mettre par écrit les conditions du don et du prêt que le Séminaine faisait à l'Université.

Le 21 janvier, la corporation des Administrateurs—pas des gouverneurs,—la grande corporation se réunissait pour la troisième fois et élisaient membres de la corporation le Révérend Père Hudon et M. Desjardins, celui qui vient d'être nommé maire. Il reste encore deux membres à élire ; cinq candidats sont sur les rangs, les deux noms qui réuniront le plus de suffrages seront les élus. Aux règlements que je vous envoie sous ce pli, il fut ajouté cette disposition, que, doréuavant, les élections se feront au scrutin secret.

Le 28 de janvier, les gouverneurs tinrent leur quatrième réunion et élirent gouverneur M. James O'Brien, Irlandais de grande fortune. Ils acceptèrent le don et le prêt de Saint-Sulpice aux conditions qui sont exprimées dans le projet d'acte ci-annexé et ils chargèrent le Vice-Recteur de demander à la corporation des Administrateurs d'approuver leur acceptation, et de leur donner la permission de bâtir en conséquence : acceptation et permission que, hier, dans

sa quatrième assemblée la corporation des administrateurs ratifia unanimement.

Jeudi en huit, le 16 du courant, les gouverneurs seront convoqués pour nommer ceux qui devront signer le contrat avec les représentants du Séminaire de Saint Sulpice. Ça va lentement. Espérons que ça ira *sano*, puisque ça va si *piano*. Les intérêts sont si divers, les opinions si partagées, les délicatesses si surrexcitées qu'il faut naviguer, voiles basses, avec des précautions incroyables pour ne pas heurter les écueils ou se lancer dans un courant de tempête. Autant de choses qu'il serait trop long d'expliquer par écrit, mais dont je me ferai un plaisir de vous parler de vive voix à notre prochaine rencontre.

Quand ces contrats seront signés, et que la construction de la bâtisse sera assurée, j'aurai bien gagné un peu de repos. Je descends à Québec la semaine prochaine pour m'occuper du bill présenté par le collège des médecins, bill dont le principe n'est pas mauvais, mais dont les détails renferment des crocs-en-jambe latents

pour les universités. Je vous souhaite heureux et prospère ce qui reste de l'année qui est commencée déjà depuis plus d'un mois, et je me souscris avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLI

SHERBROOKE, 7 février 1893.

M. le Chanoine J. B. PROULX,

Vice-Recteur U. L. M.

M. le Vice-RECTEUR,

J'ai reçu et lu de suite les documents concernant les affaires de l'Université-Laval à Montréal ; je vous offre mes sincères remerciements.

Ce qui me fait le plus de plaisir, c'est que, le 28 janvier, les gouverneurs ont accepté le don et le prêt de Saint-Sulpice aux conditions exprimées.

Il reste à signer le contrat pour terminer cette affaire de donation.

Vous avez bien raison de dire que les choses vont *très piano*; vous me donnez les raisons de cette lenteur; il y a tant d'écueils cachés, qu'il faut bien marcher avec précaution. Puisqu'il le faut, avançons *piano* et conservons l'union et la paix.

Vraiment votre tâche est délicate, difficile, semée de toutes sortes de périls; mais vous saurez bien, j'en ai l'assurance, arriver au port *sano*.

Je vous remercie de vos bons souhaits, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués et affectueux.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

CLII

St-Hyacinthe, 7 février 1893.

M. le chanoine PROULX.

MON CHER MONSIEUR,

Si vous ne nous écrivez pas souvent, vous faites de la besogne, comme le prouvent votre envoi d'hier et ce que vient de nous raconter M. N., que M. X., a eu la bonté d'envoyer ici, pour me mettre au fait de tous les incidents des dernières assemblées des gouverneurs et des administrateurs.

Notre chère œuvre aura une grande et vigoureuse stabilité, car elle passe au creuset de l'épreuve, et elle est assaillie de mille tempêtes. L'action divine paraît visible, car sans son aide la barque serait submergée depuis longtemps.

Que le Seigneur continue de vous prêter son bras tout-puissant, pour vous faire vaincre toutes les difficultés qui se présentent sous vos pas! C'est le vœu bien sincère de votre tout dévoué et reconnaissant serviteur,

† L. Z., *Evêque de Saint-Hyacinthe.*

CLIII

St-Lin des Laurentides, 9 février 1893.

Mons. Jacques Grenier, Montréal.

Monsieur,

Jeudi, 16 du courant, à 3½ hrs. P. M., au parloir de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier, il y aura une assemblée des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, à laquelle vous êtes instamment invité (1).

Il s'agit de nommer les représentants des gouverneurs, qui doivent signer, au nom du Bureau, l'acceptation légale du don et du prêt que les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice font à l'Université Laval à Montréal.

De plus, s'il *y* a lieu, on choisira le quinzième

(1) Voir pour le procès-verbal de cette assemblée, au Supplément, le N° X.

gouverneur, et l'on procédera à l'élection des officiers du Bureau.

Je demeure avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

Par G. DAUTH, *Sec.*

CLIV

CONSEIL LÉGISLATIF, 3 février 1893.

Rév. M. J. B. PROULX, Vice-Recteur de l'Université Laval de Montréal.

MONS. le VICE-RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le comité spécial nommé pour examiner le Bill B., intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens", se réunira le 8 février courant à 10.30 hrs A. M., dans la salle N° 9 du Conseil législatif.

J'ai l'honneur d'être, Révérend Messire,

Votre obéissant serviteur,

J. A. BARIBEAU,

Greffier des Comités.

CLV

QUÉBEC, 8 février 1893.

Révérend G. PAYETTE, Desservant de la paroisse de Saint-Lin.

MON CHER AMI,

J'ai fait devant le comité, à propos du bill des médecins, un discours (1) dont il sera parlé dans Landerneau. A plus tard les détails. L'affaire n'est pas finie, elle se continue demain. Excusez l'écriture, je suis très pressé.

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

NOTA BENE.—Je donne ici, *ad memoriam rei*, les détails de la séance du 8 et de celle du 9 de février au comité spécial du Conseil législatif, tels que rapportés alors dans une couple de journaux de Québec.

L'*Electeur* du 8 février.—Depuis un mois que la session dure, il ne s'est pas encore fait autant de besogne que ce matin.

Tous les comités permanents et deux ou trois spéciaux siègent ; il y en a partout.

L'attention se concentrait surtout sur le comité du Conseil législatif, sur le bill du Dr Marcil pour modifier la loi relative aux médecins et aux chirurgiens.

(1) Ce discours se trouve au Supplément, au N° XV.

L'assistance y était nombreuse, toutes les différentes branches de la gent médicale étaient représentées, le collège des médecins, les facultés, les étudiants, etc.

Tout le monde nous semble trouver bon le principe du bill, mais quelques-uns demandent son renvoi à six mois et la nomination d'un comité mixte où tous les intérêts seraient représentés pour l'étudier. le mûrir davantage, avant qu'il ne devienne loi.

Le collège des médecins, par son président, répond que assez longtemps on a atermoyé, qu'il est temps d'esseyer de relever le niveau médical.

Le révérend M. Proulx, de Montréal, a prononcé un éloquent discours en faveur de la remise du projet à l'année prochaine,—à six mois ce sera assez a-t-il ajouté en souriant.

M. l'abbé ne voit pas l'urgence d'adopter ce projet les yeux fermés. Le système qui a produit les excellents médecins que je vois autour de moi n'est pas si mauvais après tout qu'on ne puisse le laisser subsister une année encore, a conclu finement l'abbé.

L'*Electeur* du 9 février 1893.—Grand tapage aujourd'hui encore au comité spécial du Conseil législatif nommé pour étudier la proposition du Dr Marcil de modifier la loi relative aux médecins et aux chirurgiens.

De part et d'autre on a fait des prodiges d'éloquence.

De grands intérêts sont en conflit, et nous est avis qu'on n'est pas prêt d'en venir à une entente.

" Si l'on refuse notre proposition de remettre le bill à six mois, afin de donner le temps à une commission mixte de l'étudier et d'en arriver à une entente, a déclaré l'abbé Proulx ce matin, nous le combattrons de toutes nos forces et il pourrait bien lui arriver quelque accident soit au Conseil, soit à l'Assemblée. D'ailleurs la session avance, et ce bill pourrait bien arriver trop tard, et être compris dans le massacre des innocents."

Le *Courrier du Canada* du 9 de février 1893.—Le bill des médecins a été pris de nouveau ce matin en considération par le comité spécial du Conseil législatif.

Nous avons remarqué même auditoire que hier, et les universités étaient représentées de la même manière.

Le dean Norman prend la parole le premier. Il considère que ce projet de loi sera préjudiciable à l'éducation et à la qualification des élèves des universités. Les degrés conférés par les universités seront grandement dépréciés aux yeux du public par cette législation.

Le Dr Rottot dit qu'il ne relèvera pas les accusations qui ont été portées hier soir contre l'Ecole de Médecine de Montréal. Il peut y avoir eu des abus, mais le bien que cette école fait dépasse de beaucoup les fautes qu'on lui attribue. Si l'on veut qu'une institution prospère, il faut lui venir en aide. Pour abréger la discussion, il propose l'amendement suivant, secondé par le Dr Lamarche :

" Que l'article 3980 soit remplacé par celui-ci : Les

professeurs de médecine et de chirurgie des universités de la province de Québec formeront un jury provincial d'examen seul autorisé à examiner les aspirants à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical; le jury d'examen sera divisé en comité d'au moins trois membres; les candidats seront examinés successivement par tous les comités du jury, chaque comité devant les interroger sur une ou quelques matières différentes du programme. L'examen est écrit et verbal. Le bureau provincial de Québec pourra nommer des assesseurs pour assister à ces examens et faire rapport au bureau provincial sur la nature de ces examens. Après avoir passé un examen satisfaisant, les élèves auront droit au degré ou diplôme de Médecine de leur université. respective, et sur présentation de ce diplôme ils auront droit à leur licence du collège des médecins, sans autre examen sur leurs connaissances et leurs aptitudes médicales."

Cette proposition démontre que les universités n'ont pas peur d'un bureau d'examen. Le jury sera composé de tous les professeurs, et tous les élèves viendront passer leur examen devant ce jury. Le collège des médecins pourra nommer quatre ou six assesseurs et même plus pour surveiller les examens.

Le Dr Craik soutient que cette législation sera très préjudiciable non seulement à la faculté de médecine, mais aussi à tout l'enseignement de l'université McGill qu'il représente devant ce comité. Cette université a toujours été opposée au principe de ce bill. Quant à

l'amendement proposé par le Dr Rottot, il n'a rien à dire pour le moment. Il se contente donc de parler de la loi projetée. Depuis 15 à 20 ans, on a fait des efforts considérables pour rendre les examens plus pratiques. En terminant il mentionne le bien que McGill a produit dans tout le pays.

Le Dr Brosseau dit qu'il n'a pas mentionné l'Ecole de médecine hier, mais qu'il s'est contenté de signaler le fait qu'il y avait eu des abus dans nos universités, et voilà tout.

M. Hague, de la Banque des Marchands, recommande au comité d'étudier sérieusement ce projet de loi et de voir à ce qu'on ne commette aucune injustice envers les universités, qui rendent de si grands services au pays.

M. l'abbé Proulx, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, suggère au comité de retirer le bill ou de le renvoyer à six mois, et dans l'intervalle le Collège des médecins convoquera une assemblée de tous les intéressés. En faisant cette suggestion, il dit qu'il veut arriver à une entente et maintenir la paix et la concorde entre tous les membres de la profession médicale. Ce n'est pas pour tuer le bill, mais pour prendre les moyens de le rendre acceptable. Si on persiste à vouloir faire passer cette loi à cette session, il est certain que l'on rencontrera une forte opposition.

L'honorable J. J. Ross parle en faveur du projet et prétend qu'il aura pour effet de relever le niveau de la profession, sans enlever aucun privilège aux universités.

Le Dr Lamarche se prononce fortement entre le projet de loi et soutient que cette législation fera un tort considérable aux universités.

L'honorable M. Marcil fait alors connaître ses vues sur le projet de loi, en sa qualité de président du comité et de promoteur du bill, et prétend qu'il aura pour conséquence de rendre l'enseignement plus parfait sans nuire aux droits des universités.

Le comité s'ajourne ensuite à cet après-midi après la séance du Conseil législatif.

CLVI

Québec, 84 rue d'Auteuil, 9 février 1893.

Le Révérend G. Payette,

Desservant de la paroisse de St-Lin.

Mon cher ami,

Nouveau *speech* (1) ce matin au comité, lequel, au cas de contestation, j'ai pris soin de faire sténographier, tout comme celui d'hier. Au retour, si cela vous intéresse, je vous passerai la copie des deux. J'ai la conscience d'avoir mis dans les roues du bill un bâton sérieux. Je vous envoie ce que disent les journaux de Québec sur ces deux séances ; pour l'intelligence plus claire de la

(1) Ce discours se trouve au Supplément, au N° XVI.

chose, lisez les découpures d'après l'ordre de leur numérotation. Cet après-midi, et probablement aussi ce soir, le comité examine une à une les clauses du bill, sous un feu roulant d'objections de la part des médecins. Ma lettre au Dr Rottot ci-incluse (1) vous donnera la note de notre politique dans cette discussion.

Probablement nous n'aurons pas de chance devant le comité, qui a été composé habilement exprès pour favoriser le bill. Mais la position sera meilleure devant le conseil et meilleure encore devant la chambre d'Assemblée. La suggession modérée que j'ai amenée entre les deux camps adverses embarrassent terriblement les promoteurs du bill, et rallie sur un terrain commun des opposants autrement divisés. Mon impression est que le bill ne passera pas, ou qu'il sortira de l'épreuve tellement amendé qu'il sera inoffensif. L'une alternative vaut l'autre. Le mieux serait qu'il fût renvoyé à l'année prochaine et que l'on préparât sur le sujet une loi vraiment large et utile.

---

(1) Voir le numéro suivant.

Pourrai-je partir demain de Québec, je l'espère et l'ignore. Dans tous les cas, je me propose de partir au plus tard samedi, et, dans ce cas-là, j'arriverai par l'Epiphanie. Préparez-vous à prêcher dimanche. Au revoir ! Mes saluts au clergé et aux simples fidèle du presbytère, et croyez-moi toujours avec sincérité,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLVII

CHAMBRE DES MINISTRES, 9 février 1893.

M. le Dr J. P. ROTTOT,

Doyen de la Fac. médicale U. L. M.

MONSIEUR LE DOYEN,

Je viens de prendre mes informations auprès de M. X.

Combattez chaque clause *to the last*, n'admettez rien, demandez toujours plus de temps pour examiner, et, à la fin, quand on arrivera au préambule du Bill (ce qui vient au dernier lieu, paraît-il), faites vos efforts pour rejeter le tout, ou, au moins, pour avoir un an, afin

d'étudier le sujet à loisir. Veuillez montrer cette lettre à M. le Dr Craik.

Avec considération,

Monsieur le Doyen,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLVIII

MONTRÉAL, 16 février 1893.

L'hon. M. HALL, Ministre,

Assemblée législative, Québec.

HONORABLE MONSIEUR,

Impossible de descendre à Québec cette semaine. (1) Je suis toujours d'opinion qu'il serait mieux de renvoyer le bill des médecins à l'année prochaine, et que, dans l'intervalle, le collège et les universités s'entendraient. Dans l'occasion, veuillez le dire à qui de droit.

J. B. PROULX, *Ptre,*

Vice-Recteur.

---

(1) Le bill avait passé au conseil par trois voix de majorité, et venait d'entrer à l'Assemblée législative.

CLIX

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 27 février 1893.

Le Révérend G. PAYETTE,

Desservant de la paroisse de St-Lin.

MON CHER AMI,

... Le bill des médecins vient à 8 heures ce soir. Ça n'a pas bonne mine pour dire le vrai. J'ai écrit une lettre à M. Hall, (1) la même que je confie à cette enveloppe, si elle n'est pas trop chargée pour la porter. Comme les compliments et les saluts, quelque gros qu'ils soient, ne pèsent pas plus que la pensée subtile et le sentiment aérien (je tombe ou plutôt je monte dans le délié), j'en ajoute pour tout le presbytère. Priez pour moi, et croyez-moi en toute sincérité

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

---

(1) Voir la lettre suivante.

CLX

QUÉBEC, 21 février 1893.

L'Honorable M. HALL,

Assemblée législative, Québec.

HONORABLE MONSIEUR,

M. Marcil vient de me dire que son bill des médecins doit subir cet après-midi sa deuxième lecture, puis passer immédiatement au comité général de toute la chambre.

S'il y avait moyen de le renvoyer à un comité spécial, ce serait une occasion pour les intéressés qui se croient lésés, de faire admettre des modifications qui respecteraient leurs droits acquis. Sans cela notre voix se trouve étouffée.

Par exemple, les examens pourraient être faits non par les professeurs d'une seule université, mais de toutes les universités réunies, surveillés par des assesseurs aussi nombreux que le voudrait le Collège des médecins, avec plein pouvoir de refuser le résultat de n'importe quel examen. Dans ce dernier cas, l'élève aurait à

passer de nouveau devant un bureau spécial d'examinateurs nommés mi-partie par les universités, mi-partie par le Collège des médecins. De cette sorte la profession serait protégée et les universités ne seraient pas humiliées. Le diplôme universitaire, n'étant donné qu'après examen final, ne perdrait pas de sa valeur.

Le remède que propose le présent bill offre pour les examens au moins autant d'inconvénients que l'état de choses actuel, et cause un mal considérable à la dignité du haut enseignement : c'est ce que je me fais fort de démontrer en peu de mots, si on m'en fournit l'opportunité.

Je demeure avec beaucoup de considération.

Honorable monsieur,

Votre très-humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXI

QUÉBEC, rue d'Auteuil, 84, 22 février 1893.

Rév. Georges PAYETTE,

Desservant de la paroisse de St-Lin.

MON CHER AMI,

Le Bill a été sur la sellette hier soir, de 9½ à 11 heures. Pour un intéressé comme moi, c'était palpitant d'émotion. Muet sur les sièges de la galerie du Conseil, j'aurais voulu me voir sur le plancher de la chambre, un des orateurs de la séance. Voici un résumé succinct de ce qui s'y est passé.

STEPHENS dit qu'on devrait en renvoyer l'étude à jeudi, afin de permettre aux universités d'envoyer leurs représentants.

CARTIER demande qu'on l'examine de suite.

HALL propose qu'on le renvoie à un comité pour faire une étude préalable et un rapport à la chambre.

COOK parle dans le même sens.

TAILLON dit que, vu que le principe du bill est acceptable, on devrait permettre la deuxième

lecture, puis décider à quel comité il devrait être renvoyé, le Comité général de la chambre, le comité de législation, ou un comité spécial.

Mercier parle dans le même sens, laissant percer ses sympathies pour le bill. Carried.

L'Orateur déclare que la seconde lecture est faite.

Lussier dit qu'on ne devrait pas mettre de côté les voix des premiers corps enseignants du pays.

Cartier propose que le bill soit renvoyé au comité général de la Chambre, et examiné de suite.

Hall propose en amendement qu'il soit renvoyé au comité de législation. Ainsi le demande l'équité.

Flynn fait remarquer que de le renvoyer au comité de législation, à cette période de la session, c'est l'envoyer à la mort infailliblement, et il prononce en faveur du bill un discours très habile en langage excellent.

Pelletier, sans dire qu'il est pour ou contre le bill, s'élève fortement contre l'injustice qu'il

y aurait de frustrer les intéressés du droit qu'ils ont de faire connaître leurs objections, et dit que ce serait un acte sans précédent dans la procédure de cette chambre. Il fut éloquent.

NANTEL exprime la même opinion, tout en disant qu'à cette heure ses sympathies sont pour le bill.

McDONNELL propose en sous-amendement que le bill soit référé à un comité spécial, parce que le comité de législation lui ferait probablement de pompeuses funérailles.

CASGRAIN défend le comité de Législation, dit qu'en justice on ne peut refuser aux universités le droit de se faire entendre, et en appelle à l'orateur sur le sous-amendement de M. MacDonnell.

L'ORATEUR déclare le sous-amendement hors d'ordre, et ordonne le vote sur l'amendement de M. Hall. Le résultat du vote donne 26 pour, et 39 contre. L'amendement est perdu.

McDONNELL propose de renvoyer le bill à un comité spécial dont il donne les noms.

L'ORATEUR, pour un vice de forme, déclare

l'amendement hors d'ordre. Alors la proposition de M. Cartier est emportée.

TAILLON : Comme pour étudier le bill en comité général immédiatement après la seconde lecture il faudrait l'unanimité de la chambre, et comme cette unanimité n'existe pas, cette étude est renvoyée à demain.

PROULX : Je me dis alors à moi-même, c'est bien, allons dormir.

Ce matin j'écrivis à l'honorable Pelletier la lettre de trois pages, dont copie ci-incluse; puis comme je n'avais pas à sortir avant trois heures, je me jetai par-dessus tête dans ma correspondance arriérée, et je postai quatorze lettres bien comptées.

A trois heures P. M., fidèle au poste sur le coin du premier banc dans la galerie du Conseil, les genoux touchant presque au siège du docteur Cartier, l'un des parrains du bill dans la chambre d'assemblée, je corrigeai de la copie pour l'impression, pendant que les députés discutaient pour savoir si la grosse bière devait être rangée parmi les boissons fortes. On parla de

toutes les bières : lager beer, strong beer, small beer, spruce beer, ginger beer and soda water. J'eus une longue conversation avec M. Stephens, qui vint me montrer un amendement qu'il se proposait de soumettre au comité de la chambre. Mon voisin me dit : "Sur le terrain universitaire les loups paissent avec les brebis." Je le connaissais pour un malin, je crus autant que c'était moi qu'il voulait désigner sous le nom de loup.

A cinq heures et vingt-cinq minutes, il fut proposé que la chambre se forme en comité pour examiner le bill des médecins. Aussitôt un attroupement se fit autour du siège du premier ministre : MM. Hall, Cholette, Cartier, Marion, Nantel, Cook, Stephens. La chambre était silencieuse ; il y avait du mystérieux dans l'air, les promoteurs du bill paraissaient inquiets, préoccupés. En arrière de la tribune, M. Beausoleil, avec trois amis, n'avait pas l'air très content. Enfin, "à l'ordre, à l'ordre", et M. Marion se lève, proposant que la chambre ne se forme pas en comité, mais qu'elle nomme un

comité spécial composé de MM. Hall, Pelletier, Tellier, Marchand, Cook, Allard, Tessier (Rimouski), Parizeau, Grenier et Cartier pour entendre demain à dix heures A. M., les parties intéressées.

Adopté à l'unanimité.

De suite je télégraphiai à MM. Rottot, Hingston et autres d'avoir à partir cette nuit. Que va-t-il arriver? Ça se corse. On nous avait refusé hier soir d'être entendu devant un comité, on nous l'accorde aujourd'hui. Pas en arrière. Je suis ici le seul des trois universités, mais ils n'auront pas, je crois, de reproches à me faire. Nous sommes en face d'une chambre en majorité adverse, le vote d'hier l'a montré. Tout de même les promoteurs me trouvent un peu difficile à digérer.

Quand vous lirez cette lettre, vous aurez donné une réponse à Monseigneur. Puisse-t-elle être favorable!

Votre ami sincère,

J. B. PROULX, *Ptre*.

CLXII

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 22 février 1893.

L'honorable L. P. PELLETIER,

Sec. provincial, Québec.

HONORABLE MONSIEUR,

Permettez-moi de venir vous féliciter des paroles éloquentes, impartiales et élevées, que vous avez prononcées hier soir sur la question du bill des médecins.

Je ne connais pas assez quelle est la procédure de la chambre pour rien demander en particulier. Mais s'il y a encore un moyen d'être entendu, moi pour un, j'y fais appel. Nous ne demandons aucun privilège, mais seulement ce qu'a coutume d'accorder le *fair play* britannique. Sinon, ce bill restera marqué au front d'un déni de justice.

Pourquoi étouffer notre voix ? Craint-on la lumière ?

« Il est trop tard » ? A qui la faute ? nous avons toujours été prêts.

La faute en est aux promoteurs du bill. La faute doit-elle profiter à celui qui la commet ?

“ Ce délai n'est-il pas un truc parlementaire ?” Dans ce cas-là, qu'il tourne contre ceux qui l'ont employé. Il y aura une session à l'automne, le bill n'en viendra qu'avec plus d'avantages devant la chambre.

“ Vous avez été entendu devant le Conseil ”. C'est une hérésie dans la bouche d'un législateur. Une chambre ne va pas puiser ses renseignements dans l'autre.

“ Vous avez été entendus devant la Chambre d'Assemblée l'année dernière.” Oui, c'était à une autre session ; c'est un autre bill, tellement que, depuis, plusieurs membres ont changé leur manière de voir. Drôle de façon d'entendre ainsi les gens une fois pour tous les cas à venir.

Je demande à exposer devant qui de droit mon côté de la question, et cela avec d'autant plus de raison qu'il y a lieu de croire que, avec un peu de bonne volonté d'un côté comme de l'autre, on pourrait en arriver à un arrangement satisfaisant.

Maintenant, au pis aller, s'il ne nous reste que le comité général de la chambre, n'y pourrait-on pas comme dernière ressource, apporter quelques modifications au bill ? J'en soumettrais plusieurs, je me contenterai d'en indiquer une seule. Je suggérerais que la rédaction de la clause 3980 fût remplacée par celle-ci ou à peu près :

" Les professeurs de médecine et de chirurgie des Universités de la province de Québec formeront un jury provincial d'examen, seul autorisé à examiner les aspirants à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical. Le jury d'examen sera divisé en comités d'au moins trois; les candidats seront examinés successivement par tous les comités du jury, chaque comité devant examiner sur une ou quelques matières du programme. L'examen est écrit et verbal.

" Le bureau provincial de Québec pourra nommer autant d'assesseurs qu'il le voudra, disons un par chaque comité du jury. Ces assesseurs auront plein pouvoir de refuser n'importe

quel examen comme valide ; dans ce dernier cas l'élève aura à reprendre son examen devant un bureau de huit examinateurs nommés mi-partie par les Universités, mi-partie par le Bureau provincial de Québec.

" Après avoir passé un examen satisfaisant dans les conditions ci-dessus expliquées, les élèves auront droit au degré ou diplôme de médecin de leur Université respective, et, sur présentation de ce diplôme, ils auront droit à leur licence du Collège des médecins sans autre examen sur leurs connaissances et leurs aptitudes médicales."

De cette façon, tous les droits seront respectés : 1° l'examen resterait aux professeurs qui sont les examinateurs les plus aptes ; 2° il n'y aurait pas à craindre de favoritisme, parce que l'élève se trouvera toujours en face d'une majorité de professeurs étrangers ; 3° la profession sera protégée par les assesseurs jouissant d'une aussi grande autorité ; 4° le diplôme universitaire ne courra plus de danger de voir sa valeur dépréciée et méprisée. J'offre plus que ne demande le bill, mais chacun reste à sa place.

Je n'ai pas le droit de vous demander de présenter ces amendements. Vous en ferez ce que vous voudrez. Je n'en demeurerai pas moins avec beaucoup de considération,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXIII

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 23 février 1893.

Révérend G. PAYETTE, Desservant de la paroisse de St-Lin.

MON CHER AMI,

J'ai reçu votre lettre du 21, et aussi celle de M. Dauth. Laissez faire, allez, tout finira bien. Pour marcher, il faut du vent dans les voiles; plutôt que d'avoir un calme plat, j'aime mieux voir s'ouvrir l'antre d'Ecole, où luttent l'aquilon et le vent du midi. Alors Neptune vient et dit aux flots irrités de s'apaiser.

Comité à 10 heures A. M.; comité à 2 heures

P. M. où je fis mon *speech.* (1) M. Geoffrion disséqua le bill au point de vue légal, le démolit littéralement, et termina en disant qu'il n'était pas à amender, mais à refaire. Comité à 7 heures P. M., où je me rends. Je suis fatigué, sur les dents, je tombe par morceaux. Les choses s'embrouillent, c'est le chaos. Les promoteurs ont la figure longue de trois aunes. Que va-t-il arriver ? Dieu seul le sait ; si le bill passe, ce sera affaire de forme, *it cannot work ;* tout au plus sera-ce une fiche de consolation au Collège des médecins.

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXIV

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 24 février 1893.

L'honorable L. P. PELLETIER,

Secrétaire provincial, Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Plus habile que vous l'avez été hier soir dans la discussion du bill médical ce n'est guère

---

(1) Ce discours se trouve au Supplément, N° XVII.

possible, et cela sans cesser d'être impartial, ce qui ajoute encore à votre mérite. Je crois de mon devoir de vous le dire, et vous en remercier.

Vous souhaitant tout le succès que vous méritez dans votre contrat de Beauport, qui doit venir devant la chambre cet après-midi, je demeure, avec une haute considération,

Honorable Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXV

QUÉBEC, 24 février 1893.

Le Rév. Georges PAYETTE,

Desservant de la paroisse de St-Lin.

MON CHER AMI,

Je me suis couché ce matin à 4½ heures. La séance finit à 2½ heures après minuit. Puis pendant deux heures, inspirés par un verre de champagne, plusieurs firent l'oraison funèbre du bill défunt. Autour de la table étaient sir

Joseph Hickson, les honorables Hall, Pelletier et Beaubien, les Drs Hingston, Craik et Rutten, les députés Cook, Morris, Villeneuve, Baker, Parizeau, Descarries, Stephens, M. Molson, votre serviteur et le Dr Cartier, le second parrain du Bill à la chambre d'assemblée. La santé d'un chacun fut bue successivement, il coula encore plus de paroles que de vin. Un comble, je proposai celle de M. Stephens, et dans sa réponse il annonça que si jamais il allait à confesse, ce serait à l'abbé Proulx. .

C'est assez vous dire que le Bill est mort. Pour plus de détails je vous envoie cette découpure du *Morning Chronicle* d'aujourd'hui, qui donne de la séance un compte rendu assez complet.

AT THE PARLIAMENT HOUSE.

" The medical Bill monopolizes the attention of the House.

" The special committee on the medical Bill sat nearly the whole day upon it before reporting it last night to the House; Hon. L. P. Pelle-

tier was in the chair. Besides the nine members of the Committee, there were present the Lord Bishop of Quebec, Mr. Proulx, Vice-Rector of Laval (Montreal); Dean Norman; Sir Joseph Hickson and Mr. John Molson, Governors of McGill; Drs. Craik and Rutten, Professors of McGill; Drs. Rottot and Hingston of Laval (Montreal) who all opposed the Bill; Dr. Simard, Vice-President of the College of Physicians and Professor of Laval (Quebec), Drs. Dagenais and Brosseau, Professors of Laval (Montreal), Drs. Belleau, Beausoleil and L. La-Rue, members of the medical Board, who are in favor of the bill.

" The medical Bill was then called, but as its promoters were not present, the next order, Hon. Mr. Beaubien bill, concerning the Farmers' Clubs was taken up and Mr. Beauchamp made a good speech in favor of the bill. The debate was then adjourned and the medical Bill taken up. After a rather lenghty debate as to whether the report of the special Committee should be adopted, it was finally decided

that it should and the House went into Committee. Mr. Flynn said that as the amendments had completely changed the nature of the Bill he should suggest that it be passed through Committee on division, and that the debate on the amendments take place on the third reading, in order to save time. This was agreed to and the bill reported. On motion for the third reading, Mr. Cartier moved in amendment that the bill be referred back to the Committee of the whole with instruction to report it in its original form as received from the Council.

" Hon. Mr. Pelletier said that the bill as received was absurd. It provided that certain things should be done by the assessors and in a subsequent clause abolished them; it declare that the Examination Board must be completed, so that if a single one of the twenty-five examiners was absent the Board could not sit; another clause obliged the candidate to pass, alternately before eight committees; then the students of the Province were placed by the

bill in a position of inferiority with every country where such boards did not exist.

" M. Stephens said that the bill appeared to him a conspiracy, if the word was parliament tary, to prevent young men from entering the profession. Whether or not the diminution of the number of doctors would be a saving of life to the community, he could not say. (Laughter.) The bill was unpatriotic; it was a slur upon our unversities that they did not deserve, when the sacrifices they had gone to and the high standing of their professors were considered Laval, McGill, Bishop's, etc., were institutions which it was our duty to uphold. Besides, the bill unamended was contradictory in several important points and could not work.

" Hon. Mr. Nantel thought that the amendment was to sweeping. No doubt the bill had been completely disfigured in Committee today. On the other hand, the bill as received required to be amended in certain details.

" Mr. Panneton contended that the bill, as

received, was quite rational and in conformity with the wants of the profession.

" MR. DESCARRIES favored the amendment.

" MR. AUGÉ thought that the bill as received was quite rational and perfectly well worded.

" MR. MORRIS spoke strongly against the bill.

" HON. M. FLYNN favored it.

" M. CASGRAIN thought that several clauses of the bill were obscure and proposed in sub-amendment that the bill be referred back to committee to be amended generally.

" The House divided on the subamendment with the following result :

" YEAS :—Messrs. Taillon, Beaubien, Hall, Pelletier, Casgrain, Nantel, Duplessis, Marion, McDonald, England, Spencer, Beauchamp, Tétrault, Magnan, Cooke, Hackett, Chateauvert, King, Baker, Tellier, Descarries, Morris, Parizeau, Kennedy, Chicoyne, Poirier, Pineault, Greig, Rioux, Girard (Lake St-John), Petit, Villeneuve, Tessier (Portneuf), Lussier, Ber-

natchez, Stephens, Bourbonnais, Tessier (Rimouski), Turgeon, Déchêne, Parent, Morin--42.

" NAYS : Messrs. Flynn, Desjardins, Normand, Panneton, Grenier, Cartier, Allard, Doyon, Lacouture, Bisson, Martineau, Cholette, Savaria, Marchand, Augé, Mercier, Caron, Stephens, Gladu, Girouard, Laliberté, Gosselin.—22.

" The House then went into Committee, Mr. Duplessis in the chair. The Chairman read the bill clause by clause.

" The discussion continued until 2.30 A. M, at 2 o'clock the Committee vote on clause five, containing the principle of the bill, and the Universities carried the day by 30 to 19.

" The sitting continued until the Committee reported the bill with very slight amendments, when the third reading was fixed for tomorrow and the House adjourned."

Cet avant-midi j'allai voir Mgr M. qui n'était pas chez lui, M. N. qui y était et Mgr P. qui parut content de la défaite du bill, jouissant de la victoire sans avoir été au feu de la bataille. Il est quatre heures, je vais tâcher de

prendre un petit somme, ayant donné ordre de me réveiller pour mon souper à 7 heures, car à 8 hrs..je veux aller assister à la troisième lecture du bill. Je crois que les promoteurs vont le retirer ; sinon nous ne le pousserons pas au Conseil, et il sera définitivement enterré sans bruit. A 10 heures, je devrai partir, *any how*, que la lecture ait été faite, ou non.

Si je ne retournais pas samedi soir, veuillez lire en chaire l'annexion du Ruisseau, dans la *Gazette officielle*.

Au revoir ! et croyez-moi toujours avec beaucoup de considération,

Mon cher ami,

Votre tout dévouer serviteur,

J B. PROULX, *Ptre.*

CLXVI

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 9 février 1893.

Le Très Rév. Louis COLIN,

Supérieur de Saint-Sulpice.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Je me vois forcé de passer la semaine ou presque toute la semaine à Québec pour le bill du Collège des médecins, et autres affaires.

J'irai à Montréal au commencement de la semaine prochaine et je me ferai un devoir d'aller vous voir. En attendant, j'ai commissionné M. Dauth de convoquer une assemblée des gouverneurs pour jeudi, le 16 du courant. (1)

Croyez que je suis toujours avec une très haute consideration,

Monsieur le Supérieur,

Votre très humblé et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

---

(1) Pour le procès-verbal de cette assemblée, voir le Supplément, No X.

CLXVII

MONTRÉAL, 17 février 1893.

Sa Grandeur Mgr A. RACINE,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Je vous envoie sous ce pli le procès-verbal de l'avant-dernière et de la dernière séance des Gouverneurs. (1) Toutefois, ce rapport de la dernière séance ne sera lu qu'à la prochaine assemblée, mais enfin, s'il y a des modifications, elles ne pourront pas être considérables : ce sera simplement affaire de rédaction.

J'irai passer probablement la semaine prochaine à Québec où il s'agit de faire modifier le bill du Collège des Médecins, ou bien de le faire renvoyer à six mois ; l'un ou l'autre arrivera, je crois, fatalement.

Si, le travail fini, la semaine n'est pas trop avancée, je remonterai par Sherbrooke et Saint-Hyacinthe ; sinon, je tâcherai de me reprendre dans le courant de la semaine prochaine. En

---

(1) La séance du 28 janvier, et celle du 16 février 1893. Voir, au Supplément, les Nos IX et X.

attendant le plaisir de vous revoir, je demeure avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

P. S.—Comme vous le voyez par les deux procès-verbaux ci-inclus, tout est prêt pour accepter le don de Saint-Sulpice. Je n'ai pas vu M. le Supérieur ce matin avant de vous écrire, mais je suis porté à croire que le contrat sera signé au plus tôt.—J. B. P.

CLXVIII

MONTRÉAL, 17 février 1893.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs FABRE,
Archevêque de Montréal.

J'ai l'honneur de vous faire savoir :

1° Qu'à une assemblée de la corporation des admistrateurs de l'Université Laval à Montréal, tenue le 4 février courant, il a été proposé par

M. Archambault, secondé par M. le Dr Rottot, et résolu unanimement : " que les Admistrateurs de l'Université Laval à Montréal acceptent avec reconnaissance le don et le prêt de MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice aux conditions mentionnées dans le projet d'acte soumis par M. le Supérieur du Séminaire et autorisant les Gouverneurs à bâtir et faire les emprunts nécessaires, et au besoin hypothéquer le terrain donné."

2° Qu'à une assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, tenue le 16 de février courant, it was " proposed by honorable Judge S. Pagnuelo and seconded by M. Jacques Grenier, that so far as this body is concerned, and in conformity with the decision of the Administrators and the Governors of Laval University at Montreal, that the Vice-Chancellor and the Secretary of the corporation of the Administrators of Laval University at Montreal, that the Vice-Rector, one of the Governors, be authorized to sign the deed of gift and loan from the Seminary of Saint-Sulpice of Montreal, on

the basis already admitted and agreed to by both bodies. Adopté, M. le Juge Jetté et Joël Leduc demandant que leurs noms soient inscrits à l'encontre."

Cette résolution vous est communiquée en anglais, parce qu'elle a été dictée par M. le Dr Hingston, et, pour plus d'exactitude, je préfère ne pas la traduire.

Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXIX

Vu que, dans la loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, au N° 3 de la section 6, il est dit du Vice-Recteur : " Il peut se nommer, de temps à autre, avec le concours du Vice-Chancelier, un assistant qui le remplace, lorqu'il est absent ou empêché d'agir."

Vu que je serai retenu à Québec pour affaires importantes toute la semaine prochaine, et me trouverai empêché d'agir à l'assemblée des Gouverneurs qui doit avoir lieu mardi, le 21 du mois de février ; (1)

Vu que Monseigneur le Vice-Chancelier de l'Université Laval y donne son concours, comme en fait foi l'approbation écrite au bas de cette lettre :

Je nomme M. Gaspard Dauth, mon secrétaire, pour agir comme mon remplaçant le 21 du courant à la susdite assemblée du Bureau des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce dix-septième jour de février de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize.

J. B. PROULX, *Ptre.*

J'approuve cette nomination.

ED. CHS FABRE,

Arch. de Montréal.

---

(1) Cette assemblée n'eut pas lieu, faute de quorum.

CLXX

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 21 février 1893.

Monsieur le Secrétaire de l'Université McGill,
Montréal.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Ce m'aurait été un véritable plaisir d'assister à l'ouverture des bâtisses McDonald et Workman, ainsi qu'à la conversazione que doit tenir à cette occasion Son Excellence lord Stanley of Preston, G. C. B., gouverneur général du Canada, le 24 du courant à l'Université McGill. J'ai attendu pour répondre jusqu'au dernier moment dans l'espérance que la chose me serait possible. Mais non. Le Bill du Collège des Médecins et d'autres affaires importantes me retiennent ici, à Québec, pour toute la semaine. Avec mes remerciements pour votre gracieuse

invitation, veuillez accepter l'expression de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Secrétaire,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

CLXXI

MONTRÉAL, 24 février 1893.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs FABRE,

Montréal.

MONSEIGNEUR,

Lundi prochain, le 27 du mois de février courant, à 4 heures de l'après-midi, au salon de l'Université Laval à Montréal, No 45 Place Jacques-Cartier, il y aura une assemblée du Bureau des Gouverneurs, à laquelle vous êtes instamment prié d'envoyer votre représentant. (1)

On y procédera, entre autres choses, à l'élection de l'un des membres du Bureau, et même,

(1) Pour le procès-verbal de cette assemblée, voir le Supplément, au N° XI.

s'il y a lieu, à l'élection des officiers de ce même bureau.

Veuillez agréer l'expression de la haute considération avec laquelle je suis

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

Par G. DAUTH, Sec.

CLXXII

MONTRÉAL, 27 février 1893.

S. G. Mgr A. RACINE, Evêque
de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître par la présente le résultat des élections qui ont eu lieu aujourd'hui à l'assemblée des Gouverneurs, à laquelle assistaient les Honorables Sénateur Edward Murphy et Juge S. Pagnuelo, MM. Joël Leduc, J. Grenier et L. J. Forget, les

Révérends Z. Racicot, P. Deguire et J. B. Proulx.

Président, l'Honorable Gaspard Laviolette ; Vice-Président, M. Jacques Grenier ; Secrétaire, le Vice-Recteur J. B. Proulx.

Bureau d'administration : MM. G. Laviolette, J. Grenier, E. Murphy, L. J. Forget et J. B. Proulx.

Il fut aussi nommé un comité de construction, composé de MM. J. Leduc, L. A. Jetté, W. H. Hingston, S. Pagnuelo et J. B. Proulx.

Vous n'êtes pas sans savoir que le bill des médecins a été retiré. M. X. est d'avis que l'Université vient d'échapper au plus grand danger qu'elle n'ait pas couru depuis longtemps.

Non seulement le diplôme universitaire était blessé dans son importance, mais le bill avait dans la pratique des conséquences latentes, secrètes et indirectes qui pouvaient nous créer une rivalité, laquelle n'aurait pas été dans les intérêts de l'Université catholique.

Le but apparent du projet de loi est excellent. S'il ne s'agit que de donner à la profes-

sion médicale une protection plus efficace et d'accroître la force des études, j'en suis. Ce qui veut dire qu'avec des modifications, une autre année, le bill pourrait revenir avec avantage.

Au revoir, Monseigneur, à la cérémonie du 9 de mars prochain. Je pars pour Pembroke, d'où je reviendrai avant la fin de la semaine ; et croyez que je demeure toujours avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXIII

MONTREAL, 3 mars 1893.

L'Honorable L. A. JETTÉ,

Montréal.

MONSIEUR,

Cet après-midi, vendredi, 3 de mars, à 4 heures, il y aura au Parloir de l'Université, 45

Place Jacques-Cartier, une assemblée du Comité de construction, dont vous faites partie.

Vous priant d'y assister, si la chose vous est possible, je demeure avec une haute considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

CLXXIV

St-Lin des Laurentides, 4 mars 1893.

L'Honorable Juge L. A. Jetté,

Doyen de la faculté de droit.

Monsieur le Doyen,

Le comité de construction nommé par les Gouverneurs de l'Université Laval, pour aider ses travaux préliminaires, désirerait connaître le *nombre* et la *grandeur* des salles, dont aurait

besoin la faculté de droit dans la bâtisse qu'il est question d'élever sur la rue St-Denis. (1)

Comme le comité doit se réunir de nouveau mardi après-midi, vous serait-il possible de vous mettre en état d'ici lors de nous donner ces renseignements?

Croyez que je suis toujours dans les sentiments de la plus haute considération,

Monsieur le Doyen,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXV

MONTRÉAL, 7 mars 1893.

Rév. M. J. B. PROULX, Ptre,

Vice-Recteur, Université Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'ai reçu votre lettre trop tard samedi pour réunir la faculté et j'ai dû consulter l'un après

---

(1) La réponse de l'honorable juge se lit au numéro suivant.

Semblable lettre fut envoyée à M. le Doyen de la faculté de médecine, qui donna sa réponse de vive voix, plus tard, à une séance du comité de construction.

l'autre les professeurs qu'il m'a été possible de rencontrer.

Sans vouloir faire aucune demande, les professeurs me chargent de vous exposer qu'à Québec la faculté a l'avantage d'avoir deux grandes salles de cours, avec un cabinet pour chaque professeur, dont trois ouvrent sur l'une de ces salles et trois sur l'autre.

Le nombre de nos élèves ayant été depuis deux ans, de 114 à 125, nous croyons qu'il faudrait prévoir la possibilité d'en avoir environ 150 et pourvoir au logement nécessaire pour ce chiffre.

Nous croyons qu'il serait aussi utile d'avoir une salle d'attente, où les élèves pourraient se tenir en attendant l'heure des cours, de plus, un petit cabinet pour l'appariteur qui pourrait y tenir ses livres et recevoir les élèves qui viennent payer leurs termes.

Un des professeurs aurait voulu avoir une salle pour les réunions de la Faculté et les examens. Mais il serait peut-être suffisant de faire

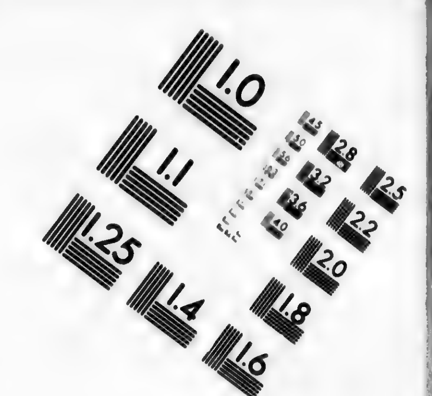
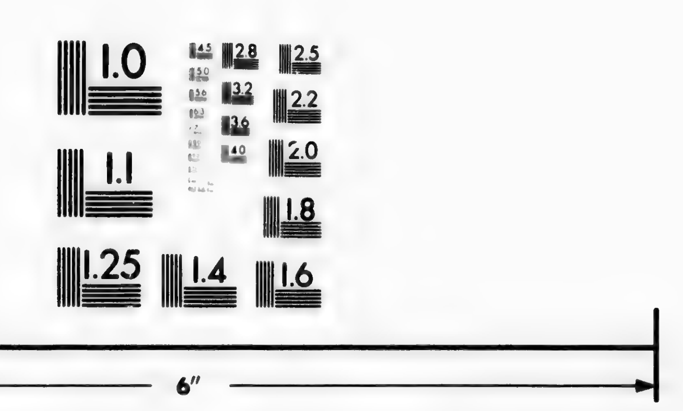


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



le cabinet du Doyen un peu plus grand et d'y tenir les réunions de la faculté.

Enfin s'il était possible d'avoir une bibliothèque, nous pourrions y attirer les élèves en confiant à l'un d'eux la charge de bibliothécaire, et en leur permettant d'y venir étudier le soir.

Nous pourrions faire les examens de terme dans la bibliothèque ou dans le cabinet du doyen.

Telles sont, M. le Vice-Recteur, les vues de mes collègues, sauf M. le juge de Lorimier, qui n'est pas en ville et que je n'ai pu rencontrer, mais à qui je ferai part de votre demande et de ma réponse le plus tôt qu'il sera possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

L. A. JETTÉ,

Doyen de la Faculté de Droit.

CLXXVI

St-Lin des Laurentides, 12 mars 1893.

L'Honorable L. A. Jetté,

Doyen de la faculté de Droit.

Monsieur le Doyen,

En votre qualité de Doyen de la faculté de Droit, vous êtes invité avec un autre représentant de votre faculté, à assister à une assemblée du comité de construction, qui aura lieu au parloir de l'Université, jeudi 16 du courant, à 4 heures P. M., pour prendre part à la discussion du plan de la bâtisse qui doit être élevée, pour l'usage des facultés, sur la rue St-Denis.

Avec beaucoup de considération,

Monsieur le Doyen,

Votre bien dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

CLXXVII

Sur le train, près Trois-Rivières,

20 février 1893.

Mon cher ami,

J'écris à M. Beauchemin d'adresser les épreuves du volume dont je vous ai parlé hier, à St-Lin. Veuillez les corriger, et, si c'est possible, les lui renvoyer par la malle suivante.

A Berthier, M. B. montait à bord, nous nous sommes salués cordialement. M. Marion me dit que les promoteurs du bill se croient certains d'avoir une majorité dans la chambre d'assemblée ; c'est possible, vu qu'ils l'avaient l'année dernière et que c'est la même chambre. Alors comme la session doit finir bientôt, peut-être cette semaine, il ne resterait plus qu'à le conduire, par des voies dilatoires, au massacre des innocents. Je ne répugne pas au bill, mais au bill amendé. Après tout, faisons notre devoir sincèrement, et ensuite advienne que pourra.

J'espère qu'il adviendra que vous accepterez mes propositions et que nous ferons une évolu-

tion, pleine de conséquences salutaires pour l'avenir. Si vous n'acceptez pas, je résigne irrévocablement, malgré l'embarras que je pourrais créer : sa peau avant sa chemise, *Pro pelle cutem*, comme dit Job.

Vous êtes le seul homme que j'accepterai comme assistant. Vous ne vous compromettez en rien : à la retraite du mois d'août, si la position ne vous va pas après expérience vous *fourcherez* et cela sans reproche d'inconséquence. Je ferai de suite votre situation pécuniaire meilleure. En définitive il pourrait bien se faire que, par cette porte, vous entriez insensiblement dans l'université, pour en devenir un second fondateur, je veux dire au point de vue des intérêts moraux et spirituels des élèves. Que Dieu vous inspire !

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXVIII

St-Lin des Laurentides, 19 février 1893.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Vous recevrez demain de Québec ma démission, qui est écrite depuis plusieurs jours. Cela ne dérange en rien les arrangements que, à son occasion, nous avons arrêtés ensemble vendredi dernier.

Comme vous désirez que je reste au poste et que je ne veux pas vous créer d'embarras, j'ai reçu avec reconnaissance de votre bonté paternelle l'offre d'un assistant. Vous avez admis volontiers que, dans les circonstances, il me serait bien difficile d'en demander un autre que M. Payette. Je lui en ai parlé, sans exiger de réponse. Je comprends que, avant de se décider définitivement, il a besoin de voir Votre Grandeur. Il ira vous voir dans le courant de la semaine. Il ne m'en coûte pas de vous prier de le presser d'accepter ; car je suis certain qu'il

peut rendre les plus grands services, et que tout le monde en sera content, personne plus que vous, Monseigneur.

Cet arrangement suppose que vous me donnerez un prêtre pour rester habituellement à la desserte de la paroisse : aucun ne me serait plus agréable que monsieur N....

Vous renouvelant pour votre bienveillance l'expression de mes remerciements, je demeure avec un respect vraiment filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXIX

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 20 février 1893.

A Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

MESSEIGNEURS,

Maintenant que, par le prêt et le don généreux des messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, la construction de bâtisses universitaires convenables est assurée, si on le veut, je remets ma démission entre vos mains, bien décidé à retourner à la résidence et aux travaux de ma paroisse.

Le programme que je me suis tracé, il y a quarante-trois mois, sous votre direction, et avec votre approbation, est rempli.

Le 2 du mois d'août 1889, j'avais l'honneur d'écrire à Mgr l'Archevêque de Montréal : " S'agit-il dans ma conduite comme Vice-Rec-" teur, de l'application loyale, large et entière " du dernier décret papal *Jam dudum* avec le " *favores sunt ampliandi* pour Montréal dans

" toutes les questions douteuses ?" Sa Grandeur me répondit : "Oui."

Or le décret *Jam dudum* et tous les autres décrets romains, non seulement sont actuellement acceptés par tous, mais encore ils voient leur esprit et leurs intentions passées dans les lois publiques qui régissent civilement les intérêts universitaires dans la province. Dès le 31 de décembre 1890, je pouvais dire : " Depuis dix-" sept mois, au milieu d'un monde de difficul-" tés, par un labeur incessant, j'ai dû travailler " surtout à délimiter et à assurer le fonctionne-" ment pratique de la liberté d'action, qui était " accordée au siège montréalais de l'Université " par la constitution *Jam dudum* ; à étudier et à " régler la dette considérable que le Séminaire " de Québec réclamait de l'Université Laval à " Montréal ; à demander, chercher et créer de " nouvelles ressources pécuniaires, sans les-" quelles l'œuvre universitaire, sous la bien-" veillante direction de l'épiscopat, sombrerait " peut-être pour toujours dans notre province " ecclésiastique ; à faire cesser dans les hautes

“ sphères de l'éducation des divisions qui nous
“ ruinent, et à amener entre les deux Ecoles de
“ Médecine de Montréal une union équitable,
“ forte et légale.”

Déjà alors ce qui précède était chose du passé; pour l'avenir, j'ajoutais : “ Maintenant, dans
“ mon humble opinion, il reste à régler les ré-
“ clamations des professeurs des deux Ecoles de
“ Médecine, réunies en une seule Faculté; à
“ veiller à la rédaction et à l'obtention de nou-
“ velles chartes pour les autres facultés, si elles
“ le désirent; à organiser, d'après les besoins
“ nouveaux, le syndicat supérieur de l'Univer-
“ sité à Montréal, établissant ainsi une fédéra-
“ tion de chartes se mouvant librement dans
“ l'exercice de leurs droits matériels, et dépen-
“ dant légalement, pour la pureté de l'enseigne-
“ ment, la foi et les mœurs, de l'action épisco-
“ pale avec le contrôle universitaire qu'établit
“ l'admirable constitution *Jam dudum*.”

C'est fait réellement au pied de la lettre.

Je terminais par ce dernier point : “ Enfin, le
“ moment me paraît arrivé d'enraciner l'Uni-

" versité dans le sol, et de bâtir, pour l'usage
" des professeurs et des élèves, des salles spa-
" cieuses et convenables, d'abord sur un pied
" modeste et pratique, en attendant que des
" moyens plus considérables permettent d'éle-
" ver des édifices dignes des destinées que
" l'avenir semble réserver à l'Université catho-
" lique à Montréal."

Virtuellement c'est fait aussi, puisque ces constructions sont décidées irrévocablement, et que l'argent nécessaire est trouvé, du moins dans une très grande mesure.

Mon programme est donc rempli. Grâce en soit rendue à Dieu, *qui infirma mundi eligit, ut confundat fortia.* Grâce en soit rendue à l'action souveraine de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, à la sagesse de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à la prudence et à l'énergie de Nosseigneurs les Evêques, à la générosité du Séminaire de Saint-Sulpice, au bon esprit des Facultés, au bon vouloir des gouvernants et des membres de la Législature sans distinction de parti, au concours des hommes de

bonne volonté que j'ai trouvés légion par tout le pays.

Du reste, en dehors de toute autre considération, la vie surmenée que je mène depuis plus de trois ans et demi, me force à demander un peu de repos.

Veuillez, Messeigneurs, accepter mes plus sincères remerciements pour ces marques de bienveillance vraiment paternelle que vous m'avez témoignées en toute circonstance. Elles sont vraies, aujourd'hui comme alors, ces paroles que je vous écrivais le 8 de juin dernier :

" Un souvenir qui me restera comme une au-
" rore dorée, planant au-dessus de ces jours agi-
" tés, c'est la mémoire des bontés et des con-
" fiances dont n'a cessé de me combler l'Episco-
" pat de la province de Montréal." C'est pourquoi je suis et serai toujours dans les sentiments

de la reconnaissance la plus vive et du respect le plus profond,

De Vos Grandeurs,

Messeigneurs,

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre,*

V. R. U. L. M.

CLXXX

QUÉBEC, 84 rue d'Auteuil, 20 février 1893.

Sa Grandeur Mgr A. RACINE,

Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Les deux lettres ci-incluses, (1) adressées à Mgr l'Archevêque de Montréal parlent assez clairement pour elles-mêmes et ne demandent pas d'autres explications.

En effet "la vie surmenée que je mène depuis plus de trois ans et demi me force à demander un peu de repos," c'est-à-dire à démissionner, ou, comme opine Mgr Fabre, à prendre un assistant, ce qui est pourvu dans la loi des " Administra-

(1) Les deux lettres précédentes.

teur de l'Université Laval à Montréal." Toutefois, dans ce dernier cas, je n'agirai qu'avec le consentement unanime des Evêques de la province de Montréal. Jusqu'ici cette unanimité a été notre force et notre gloire.

Personnellement je préférerais la démission pure et simple ; mais, si pour une raison ou pour une autre, on en vient à l'expédient d'un assistant, vous n'ignorez pas la vertu, les capacités, la solidité, la fidélité et la discrétion de M. Payette qui a toute ma confiance ; on ne peut être plus dévoué qu'il ne l'a été à mes intérêts ; cependant, auprès de lui, les premiers intérêts à ménager sont ceux de Dieu. C'est un prêtre dans toute la force du mot, *secundum ordinem Melchisedech.*

Attendant votre réponse à Montréal ou à St-Lin (car je quitterai Québec cette semaine), je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXXI

Sherbrooke, 23 février 1893.

Révérend J. B. Proulx, chanoine,
Curé de St-Lin, V. R. U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

En réponse à votre lettre du 20 février dernier, laissez-moi vous dire tout d'abord qu'elle me prend par surprise.

Vous savez à l'avance mon opinion cent fois exprimée ; je désire que vous restiez au poste que vous occupez si honorablement pour vous-même, si fructueusement pour la grande cause de l'Université Laval à Montréal.

Cependant comme Mgr l'Archevêque de Montréal vous offre un assistant, et que M. Payette, que vous estimez, que vous aimez, a toutes les qualités requises pour cette délicate position, je serai pour cet arrangement.

De cette manière, nous profiterons de votre expérience et de votre sage direction, pour

le succès d'une œuvre qui intéresse la religion et le pays au plus haut degré.

Veuillez agréer l'expression de mes dévoués et affectueux sentiments.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

CLXXXII

St-Hyacinthe, 22 février 1893.

Monsieur le chanoine Proulx, Montréal.

Mon cher Monsieur,

Je m'empresse d'accuser réception de vos trois lettres, dont la première à Mgr l'Archevêque de Montréal, la seconde aux Archevêque et Evêques de la Province de Montréal et la troisième à votre humble serviteur. En réponse je bénis le Ciel d'avoir inspiré à notre vénérable métropolitain de vous accorder un assistant comme secrétaire, au lieu de recevoir votre démission de la charge de Vice-Recteur. Restez donc avec courage au poste : l'œuvre a encore besoin de votre travail, de votre dévouement et de votre zèle pour la faire cheminer heureusement dans

la voie qui lui reste à parcourir. Elle n'a pas assez grandi, pour que vous puissiez l'abandonner.

En vous priant d'agréer mes meilleurs remerciements pour votre envoi de la semaine dernière, je demeure bien sincèrement votre tout dévoué et reconnaissant en Notre-Seigneur,

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

CLXXXIII

St-Lin des Laurentides, 23 février 1893.

Révérend J. B. Proulx, Ptre, Curé,

Vice-Recteur de l'Univ. Laval à Montréal.

Monsieur le Curé,

J'ai vu Monseigneur aujourd'hui vers une heure. Je me suis mis à sa disposition pour vous rendre les quelques nouveaux services que vous pouvez attendre de moi. La bénédiction que Monseigneur m'a donnée avec une tendresse toute paternelle compensera ce qui fera défaut de ma part. C'est avec crainte que je regarde cet avenir de deux ans. Cependant, sous votre

direction, je ferai mon possible, et le bon Dieu sera bien obligé de faire le reste.

Agréez les respectueux hommages de

Votre tout dévoué,

J. G. PAYETTE, *Ptre.*

CLXXXIV

MONTRÉAL, 25 février 1893.

Le Révérend George PAYETTE, Desservant de la paroisse de Saint-Lin.

MON CHER AMI,

En arrivant de Québec, j'ai trouvé sur la table de mon bureau votre lettre en date du 23 du courant, par laquelle vous m'annoncez que vous acceptez mes propositions à propos de la charge d'assistant Vice-Recteur. Merci. Cependant, je dois vous dire que je n'ai pas été pris par surprise; je n'attendais pas moins de votre esprit de dévouement et de votre amour pour le bien.

Il ne faut pas vous le cacher, vous quittez

une vie relativement tranquille, où vos jours coulent à plein bord à travers des œuvres de piété florissantes, pour entrer dans un désert un peu aride, dans des travaux variés, disparates, souvent imprévus, quelquefois secs et amers.

Votre consolation sera la conscience des services que vous rendrez à la grande œuvre universitaire dans la construction de cette bâtisse qui l'enracinera dans le sol montréalais, dans la régularisation que vous mettrez dans les rapports du Vice-Recteur avec les diverses facultés (chose un peu négligée jusqu'ici à raison de nécessités plus pressantes) et dans l'organisation de l'influence religieuse et sacerdotale auprès des élèves. Cette dernière perspective ouvre à votre zèle, pour les années qui vont suivre, des horizons indéfinis.

Je vous donnerai votre nomination officielle dans quelques jours; par déférence pour l'autorité diocésaine, nous attendrons auparavant que Mgr l'Archevêque de Montréal ait pris l'initiative en approuvant dans une lettre à moi adressée le projet de votre nomination, ce qui aura

lieu probablement dans le courant de la semaine prochaine.

Au moment que vous allez quitter la desserte de la paroisse de Saint-Lin, je vous dois des remerciements et des félicitations pour le dévouement et la manière habile, avec lesquels vous vous êtes acquitté de vos fonctions dans des circonstances quelquefois très délicates. Vous avez grandement fortifié l'esprit de piété dans ma paroisse ; vous y avez établi l'usage du chant public et général dans les offices religieux ; les cérémonies y ont pris un éclat inaccoutumé ; vous avez été infatigable dans la surveillance des travaux matériels qui restaient à faire. Je n'oublierai jamais votre discrétion profonde, l'aménité de votre caractère dans vos rapports avec mon personnel, les délicates attentions que vous n'avez cessé d'avoir pour cette pauvre mère qui n'est plus, l'intérêt que vous avez toujours porté à mes propres affaires. Ce qui me console, dans l'évolution que nous faisons à l'heure présente, c'est que nous ne vous perdons pas tout à fait. Chaque dimanche mon presbytère jouira

de votre présence, ma sacristie de votre zèle sacerdotal, mon église de votre chant ou de votre parole aussi pratique que pieuse.

Vous souhaitant dans la nouvelle carrière où vous allez entrer tout le succès que vous méritez, je demeure avec beaucoup de considération et une affection sincère,

Votre ami tout dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXXV

MONTRÉAL, 27 février 1893.

M. l'abbé J. B. PROULX, Saint-Lin.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je vous permets d'employer M. Payette comme votre assistant dans l'œuvre de l'Université Laval. Jusqu'à ce que cette permission soit révoquée, il pourra travailler sous vos ordres à cette fin.

Je suis votre tout dévoué,

† EDOUARD CHS., Arch. de Montréal.

CLXXXVI

MONTRÉAL, 28 février 1893.

Révérend George PAYETTE,

Desservant de la paroisse de Saint-Lin.

MON CHER AMI,

Je pars pour Pembrooke. Retour probable jeudi soir. Vendredi, assemblée du comité de la bâtisse. L'assistant Vice-Recteur accepté par Gouverneurs dans l'étendue des pouvoirs, tel que nous en parlions. Ils ne savent pas qui. Préparez votre déplacement pour la semaine prochaine. Vous pouvez tout laisser dans votre chambre à Saint-Lin, elle restera vôtre. Je ne retournerai probablement pas avant samedi. Au revoir.

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

CLXXXVII

St-Hyacinthe, 1er mars 1893.

Monsieur le Chanoine Proulx, Montréal.

Mon cher Ami,

J'ai reçu la vôtre du 27 dernier, m'informant de la nomination d'un comité pour les constructions à effectuer, de la nomination du révérend M. G. Payette comme assistant Vice-Recteur, et du renvoi à une autre session du Parlement du bill des médecins.

Tout ceci est du bon et excellent ouvrage, et indique clairement que notre chère œuvre avance et marche à une réelle prospérité. Que d'obstacles surmontés depuis ses commencements! Evidemment le doigt de Dieu est là. Pour moi, j'en suis convaincu. Aussi je ne cesse pas d'en bénir la divine Providence.

Veuillez me croire comme toujours votre tout dévoué en N. S.

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

CLXXXVIII

A tous ceux que la chose intéresse, je fais savoir ce qui suit :

Comme une longue fatigue et des occupations multiples m'empêchent d'agir aussi efficacement que je le désirerais au siège montréalais de l'Université Laval ;

En vertu des pouvoirs accordés au Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal dans le n° 3 de la section 6 de la "Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal :"

"Il peut (le Vice-Recteur) se nommer, de " temps à autre, avec le concours du Vice-Chan- " celier, un assistant qui le remplace, lorsqu'il " est absent ou empêché d'agir ;"

Avec le concours du Vice-Chancelier de l'Université Laval, comme en fait foi la lettre suivante de Mgr l'Archevêque de Montréal :

" Montréal, 27 février 1893.—Monsieur le " Vice-Recteur, Je vous permets d'employer M. " Payette comme votre assistant dans l'œuvre

" de l'Université Laval. Jusqu'à ce que cette
" permission soit révoquée, il pourra travailler
" sous vos ordres à cette fin. Je suis votre tout
" dévoué, Edouard Chs., Arch. de Montréal."

J'ai nommé et je nomme par les présentes M. l'abbé George Payette mon assistant, autorisé jusqu'à avis du contraire à me remplacer comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal pour toutes les fins que de droit, suivant la lettre et l'esprit de la susdite " Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal ;"

Priant tous les intéressés dans l'Université de lui accorder la même déférence que si c'était moi-même.

En même temps je nomme M. l'abbé George Payette mon secrétaire, conjointement avec M. l'abbé Gaspard Dauth, qui l'est depuis le mois de septembre dernier.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes, à Montréal, ce onzième jour du moi de mars de l'année mil huit cent quatre vingt-treize. (1)

J. B. PROULX, *Ptre*,
V. R. U. L. M.

CLXXXIX

ST-LIN DES LAURENTIDES, 11 mars 1893.

Mgr B. PAQUET, Recteur de l'Université Laval,
Québec.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli un avis que j'adresse aux doyens des facultés et aux présidents des Administrateurs et des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

---

(1) Le 16 de mars, *la Presse* publiait ce document en le faisant précéder de l'article que voici :

" Il vient de se produire un fait nouveau dans l'adminis-
" tration supérieure de l'Université catholique à Montréal,
" M. l'abbé Proulx en demeure toujours le Vice-Recteur ; mais
" avec la permission de Mgr l'Archevêque de Montréal, il s'est
" adjoint un *assistant*, dans la personne de M. George Payette,
" ancien professeur de rhétorique au séminaire de Ste-Thérèse,
" et qui, depuis plus de trois ans et demi exerçait avec beau-

Vous ne serez pas sans remarquer que j'y fais savoir que M. George Payette est devenu mon secrétaire conjointement avec M. Gaspard Dauth; par conséquent dans toutes les affaires officielles du Vice-Recteur à Montréal la signature de M. Payette mérite toute la considération que comporte la fonction dont il vient d'être chargé.

Je demeure avec estime et respect,

Monseigneur le Recteur,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,
V. R. U. L. M.

" coup de succès les fonctions de desservant de la paroisse de " St-Lin. Au commencement de cette semaine, le Vice-Recteur " envoyait aux doyens des Facultés, aux présidents et vice- " présidents des administrateurs et des gouverneurs de l'Uni- " versité Laval à Montréal la notification suivante...."

A cette occasion, la *Canada-Revue* me monta un nouvel éreintement (chose dont elle est coutumière à mon endroit, et je ne m'en porte pas plus mal), lequel cette fois donna lieu chez moi à certaines réflexions que je communiquai à M. Payette, le 28 de mars. On les trouvera au Supplément, numéro XIX.

CXC

QUÉBEC, 14 mars 1893.

Monsieur le chanoine J. B. PROULX,
Vice-Rect. de l'Univ. Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'accuse réception de votre honorée lettre du 11 du courant et du document qu'elle renferme.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Vice-Recteur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

BENJ. PAQUET, *Ptre,*
R. U. L.

CXCI

ST-LIN DES LAURENTIDES, 13 mars 1893.

Le Révérend J. G. PAYETTE, Assistant Vice-Recteur, Montréal.

MON CHER MONSIEUR,

Vous venez de nous quitter pour entrer dans les devoirs de votre nouvelle charge : je m'empresse de vous envoyer mes meilleurs souhaits

de bonheur et de succès, *ad majorem Dei gloriam.* Que Dieu vous conduise dans les voies de la vérité et de la prudence.

Mon espérance est vaste. Cette évolution pour moi est marquée au coin du providentiel. Vous arrivez sur la scène en même temps que les plans de la bâtisse ; vous y infiltrez votre travail, et vous y prendrez des racines d'utilité peut-être indispensable. Par des services réels, vous commanderez la confiance.

D'ici au mois d'octobre prochain, petit à petit, vous vous insinuerez dans tous les détails de la vie universitaire ; et lorsque s'ouvrira la nouvelle année, vous serez connu, et vous aurez acquis une autorité qui s'impose d'elle-même. Alors probablement auront été réglés par les évêques les *petits points,* où le.... ignore trop l'action du Vice-Recteur à Montréal, et le champ de votre utilité se trouvera agrandi largement. J'ai dû fermer les yeux sur ces oublis... pour ne pas mettre en danger d'autres intérêts plus graves ; mais maintenant que notre existence est parfaitement assise à Montréal et

que le cercle dans lequel elle se meut a été étendu aux limites de l'horizon, il faut que, non seulement passivement, mais aussi activement, le.... reconnaisse ostensiblement au Vice-Recteur, dans le fonctionnement officiel canonique comme civil, les pouvoirs que lui confèrent les décrets romains et les dispositifs des évêques, suprêmes modérateurs de l'un et de l'autre siège de l'Université catholique dans la Province de Québec.

Devant vous s'ouvrent des perspectives à perte de vue dans le ministère de ces jeunes gens qui seront la tête, la cervelle future de la nation : travail que vous préparerez de longue main, et que trois ou quatre ans pourront conduire à maturité.

Je ne vous le cache pas, j'éprouve une joie qui me remplit l'âme, de votre nomination et de la manière qu'elle est arrivée, si naturelle et si aisée. Je puis me préparer à chanter mon *Nunc dimittis*. Vous le savez, je soupire après une retraite la plus prochaine possible. Si j'ai mis au mois d'août, pour condition de ma réé-

lection, qu'elle fût pour trois ans, ce n'était pas pour avoir à parcourir nécessairement un triennat ; c'était pour faire consacrer un principe.

En attendant, aussi longtemps que je devrai rester à la gouverne, je ferai tout en mon pouvoir pour vous rendre la tâche facile, et je serai, avec beaucoup de bonne volonté,

Mon cher monsieur,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

CXCII

MONTRÉAL, 15 mars 1893.

Le Rév. J. B. PROULX, Ptre, Curé,

Chan. Hon., V. R. U. L. M.,

St-Lin des Laurentides.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je viens remercier pour les bonnes paroles que vous avez eues pour moi lorsque vous avez annoncé mon départ de St-Lin. Merci pour la

lettre si pleine de bons témoignages, de sympathie et de tendresse paternelle que vous m'adressiez le 28 février dernier. Merci pour la confiance illimitée que vous n'avez cessé de me donner pendant les trois ans et demi que j'ai passés à la desserte de la paroisse à St-Lin. Merci pour cette liberté de mouvements, pleine, entière, qui m'a permis de me livrer à tous les travaux du ministère sous votre direction large et féconde. En arrivant à St-Lin, je n'avais qu'un objet en vue, faire en sorte que vous n'eussiez aucune inquiétude sur la desserte des âmes de votre paroisse, afin que toute votre énergie, votre temps fût employé à l'œuvre universitaire. En m'éloignant, j'emporte le souvenir de trois ans et demi de bonheur parfait, goûté dans cette maison qui est la vôtre, et dans cette paroisse, où les fidèles rendent légère et douce la responsabilité de leur pasteur.

Quant à l'avenir, dont vous me faites entrevoir les premiers horizons, je ne puis dire qu'un mot, c'est que je veux mettre ma bonne volonté et mon dévouement à votre service, afin que la

grande œuvre universitaire, si chère à tous, ne soit pas privée de votre expérience et de votre direction.

Veuillez agréer de nouveau les sentiments de reconnaissance dans lesquels je demeure,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. G. PAYETTE, *Ptre.*

SUPPLÉMENT

DOCUMENT N° I

Les Ecoles normales.

Extrait du *Courrier du Canada* du 11 février 1893.

Séance du 10 février 1893 à l'Assemblée législative de Québec.

La chambre se forme en comité et adopte plusieurs items.

Sur l'item de $42,000 pour les Écoles normales, M. Fitzpatrick dit que ces écoles ne remplissent pas leur but. Il est informé qu'un grand nombre des élèves ainsi instruits aux dépens de la province, au lieu de se consacrer à l'enseignement, entrent dans d'autres professions. Cela n'est pas atteindre le but qu'on avait en vue. Il comprend toutefois qu'on ait peu d'attrait pour l'enseignement. Nos instituteurs et institutrices sont si mal payés : ils ne reçoivent pas la moitié de ce que nous payons à ceux qui ouvrent et ferment les portes du palais législatif ou du palais de justice. Quand on ne donne que $75 à $100 aux instituteurs ou aux institutrices, il ne faut pas s'attendre qu'ils vont se morfondre. Aussi, notre enseignement élémentaire n'a aucun résultat pratique. Nous sommes sur un pied d'infériorité vis-à-vis des autres races.

L'hon. M. Pelletier répond, qu'en effet, les Écoles normales ne donnent pas ce que nous aurions le

droit d'en attendre. Au moins cinquante pour cent des élèves qui les fréquentent ne se consacrent pas à l'enseignement. Mais il n'est pas facile de remédier à cela.

Les élèves entrent aux Ecoles normales avec l'idée d'enseigner plus tard, mais à mesure qu'ils vieillissent, un certain nombre, ne voyant dans cette carrière qu'un maigre avenir, il faut l'avouer, et se sentant doués de talents qui leur permettent d'aspirer à autre chose, au sortir de l'Ecole normale, prennent une autre profession. Quant à dire que notre système d'éducation élémentaire est inférieur, je ne suis pas prêt à l'admettre. Il y a peut-être certaines réformes de détail à faire, mais l'ensemble est bon. Beaucoup de nos concitoyens qui n'ont jamais suivi d'autres cours occupent aujourd'hui les premières positions dans la finance et l'industrie.

Pour ce qui est des Ecoles normales, j'avoue que la question de savoir si elles nous rapportent autant qu'elles nous coûtent, mérite une étude sérieuse. J'ai déjà dit en public ce que j'en pensais. Nous payons tous les ans $42,000 pour maintenir des Ecoles, cela vaut la peine de nous assurer qu'elles nous récompensent un peu en retour.

A l'occasion de cette discussion *la Vérité* du 18 février 1893 fait les remarques suivantes :

Vendredi de la semaine dernière, il y a eu un " échange de vues ", à propos du budget, sur notre système scolaire. Personne n'en paraît satisfait. Les Ecoles normales, particulièrement, ont été l'objet de remarques sévères, tant du côté de l'opposition, que du côté ministériel. Le secrétaire de la Province a admis qu'un grand nombre des élèves qui sortent des Ecoles normales ne se consacrent pas à l'enseigne-

ment. Le gouvernement paraît maintenir cette institution dispendieuse bien plus par "esprit de routine" que par conviction. Espérons qu'il aura, quelqu'un de ces jours, un "bon mouvement" et qu'il mettra fin à cette dépense qui donne un si chétif rendement.

DOCUMENT N° II

PROCÈS-VERBAL

de la première Assemblée des Membres de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Le six octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, les membres de la Corporation intitulée "Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal", se réunissaient à 2½ hrs P. M. au parloir de l'Université, 45 place Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

L'Archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre ;

Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, le Rév. J.-B. Proulx ;

Le doyen de la Faculté de Théologie, le Rév. C. Lecoq, P. S. S. ;

Le doyen de la Faculté de Droit, l'hon. Juge L. A. Jetté ;

Le doyen de la Faculté des Arts, le Rév. P. de Foville, P. S. S. ;

Le délégué de la Faculté de Théologie, le Rév. J. Delavigne, P. S. S. ;

Le délégué de la Faculté de Droit, l'hon. Juge Mathieu;

Le délégué de la Faculté des Arts, M. U. E. Archambault;

Le délégué de la Faculté de Médecine, M. J.-B. Lamarche;

Le délégué de l'Ecole Polytechnique, M. Emile Balète;

Le délégué du Séminaire de St-Hyacinthe, le Rév. A. Dumesnil;

Le délégué du Séminaire de Ste-Thérèse, le Rév. Ed. Pilon;

Le délégué du Collège de l'Assomption, le Rév. A. Bérard;

Le délégué du Collège de St-Laurent, le Rév. P. M. McGarry, C.S.C.;

Le délégué du Collège de Joliette, le Rév. P. C. Ducharme, C.S.V.;

Le délégué du Collège de Rigaud, le Rév. P. O. Joly, C.S.V.;

Le délégué du Collège de Ste-Marie de Monnoir, le Rév. T. A. Jeannotte;

Les délégués des Gradués de la Faculté de Droit, MM. Eug. Lafontaine et H. Gervais, avocats;

L'hon. Gabriel Marchand;

L'hon. Juge S. Pagnuelo;

M. le Dr W. H. Hingston;

M. le Dr Paré;

Et les Gouverneurs dont suivent les noms : l'hon. Ed. Murphy, M. J. Grenier, l'hon. G. Laviolette et M. J. Forget.

Leurs Grandeurs Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, Mgr L. Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, Mgr J. M. Emard, évêque de Valleyfield, le Rév. J. N. Roy, directeur du Collège de Sherbrooke et l'hon.

Juge Le Tellier de St-Hyacinthe, avaient envoyé des lettres d'excuse.

Il est à remarquer que cette première assemblée était une réunion préliminaire, où il s'agissait surtout de se mettre au courant de la lettre et de l'esprit du Bill, qui constitue en corporation " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". C'est pourquoi on avait convoqué dans une même réunion et les membres de la Corporation et les Gouverneurs.

L'Archevêque de Montréal, Mgr Ed. Chs Fabre, Vice-Chancelier de l'Université, président de droit de la Corporation, occupait le siège de la présidence.

Sur la proposition de M. le juge Jetté, secondé par le Rév. A. Dumesnil, le Rév. J.-B. Proulx, Vice-Recteur, fut élu secrétaire de l'assemblée à l'unanimité.

Après que M. le Vice-Recteur eut exposé que, actuellement dans l'Université à Montréal, la plupart des facultés et des écoles affiliées avaient légalement leur existence autonome, gérant elles-mêmes leurs affaires ; que l'Archevêque de Montréal, seul administrateur jusqu'à ce jour des biens de l'Université, avait voulu partager dorénavant le soin de cette administration avec une corporation civilement reconnue dont il serait lui-même le président ; que, dans cette fin, avec l'assistance d'aviseurs légaux, il avait élaboré un projet de loi qui avait reçu l'approbation de la Curie Romaine et celle du gouvernement de Québec, à la dernière législature ; que, en vertu de cette loi, les biens de l'Université en général devenaient la propriété d'une corporation, composée mi-partie d'ecclésiastiques et mi-partie de laïques, nombreuse, afin de permettre à tous les intérêts et à tous les courants d'idées de la Province d'y être représentés ; que, cependant, l'administration de

ces biens était laissée à un bureau d'hommes d'affaires peu nombreux, afin d'assurer à l'institution une gestion sûre et efficace qui puisse inspirer confiance au public ; qu'il importait, enfin, que cette administration entrât en opération le plus tôt possible ; et que, pour en arriver là, il fallait pourvoir à la confection des règlements qui en régiraient le fonctionnement ;

Il fut proposé par l'Honorable Ed. Murphy, secondé par le Dr J. B. Lamarche, et adopté à l'unanimité, qu'un comité fût nommé pour préparer ces règlements, qui seraient soumis à l'examen et à la sanction de la corporation à une assemblée subséquente, et que les membres de ce comité fussent MM. A. Dumesnil, J. B. Proulx, L. A. Jetté, S. Pagnuelo, W. H. Hingston, G. Marchand et Eug. Lafontaine.

Il s'éleva ensuite une discussion sur ce point : " A qui appartient de nommer les nouveaux gouverneurs." M. H. Gervais prétendait que, d'après le droit commun, cette nomination relève des membres de la corporation, et, que, sur ce point, la loi qui constitue en Corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal, n'est pas claire. M. Pagnuelo répondit que, en ce cas, l'acte d'incorporation fait le droit et qu'il est on ne peut plus clair.

En fin de compte, il fut proposé par M. H. Gervais, secondé par M. J. B. Lamarche, que " Le Comité pour la préparation des règlements reçoive instruction de faire un rapport spécial sur le droit d'élection des Gouverneurs autres que ceux nommés par la charte. La proposition fut rejetée par quatorze votes contre neuf.

Le Vice-Recteur fut alors chargé de convoquer une nouvelle assemblée lorsque le comité aurait préparé son projet de règlement, et la séance fut levée *sine die.*

DOCUMENT N° III

PROCÈS-VERBAL

de la deuxième assemblée des Membres de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Le 29 octobre 1892, conformément à un avis donné le 21 du même mois par le Vice-Recteur, les membres de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, se réunissaient au parloir de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier, et tenaient deux séances dans la même journée.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre, archevêque de Montréal ; M. Z. Racicot, chanoine, représentant Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke ; M. le Dr Paré ; M. A. Dumesnil, Ptre, délégué du Collège de St-Hyacinthe ; l'hon. F. G. Marchand ; l'hon. L. O. Taillon ; M. Marre, P.S.S., représentant Mgr L.Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe ; l'hon. juge Jetté, doyen de la faculté de droit ; l'hon. juge Mathieu, délégué de la faculté de droit ; l'hon. juge Pagnuelo ; l'hon. juge Tellier ; M. O. Joly, Ptre, délégué du collège de Rigaud ; M. E. Balète, délégué de l'Ecole Polytechnique ; M. le Dr L. B. Durocher, président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, faculté médicale de l'Université Laval à Montréal ; M. le Dr W. H. Hingston ; M. H. Gervais, avocat, délégué des gradués de la faculté de droit ; M. F. X. Jeannotte, délégué du collège de Ste-Marie de Monnoir ; M. A. Bérard, Ptre, délégué du collège de l'Assomption ; M. C. Lecoq, P. S. S., doyen de la faculté de théologie ;

le Révd P.M. McGarry, délégué du collège de St-Laurent ; M. F. A. Baillargé, Ptre, délégué du collège de Joliette ; M. P. de Fovile, P. S. S., doyen de la faculté des arts ; M. E. Lafontaine, délégué des gradués de la faculté de droit ; M. U.E. Archambault, délégué de la faculté des arts ; M. A. Nantel, Ptre, délégué du collège de Ste-Thérèse ; M. J. B. Lamarche, M. D., délégué de la Faculté de médecine ; M. J. B. Proulx, ptre, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

La première séance s'ouvrit à 10 heures A. M., pour se terminer à midi, sous la présidence de Mgr Ed. Chs Fabre, Vice-Chancelier de l'Université.

M. le juge Pagnuelo, secrétaire du comité nommé pour préparer les règlements, fit rapport et déposa sur la table le projet de règlements (dont minute est conservée dans les archives), sur l'élection des membres de la Corporation, sur l'élection des gouverneurs, des délégués des gradués en droit et en médecine, des délégués des facultés et des collèges, des officiers de la Corporation et des gouverneurs.

Cette première séance tout entière fut consacrée à l'étude de ce projet de règlements.

La deuxième séance s'ouvrit à 2 hrs P. M. ; présidence de Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre.

On y continua et finit l'examen du projet de règlements, clause par clause ; les unes furent adoptées sans changement, les autres avec modification ; mais sur aucun point il ne fut demandé d'entrer un vote à l'encontre du désir de la majorité.

Enfin, il fut proposé par M. le juge Pagnuelo, secondé par M. le Dr W. H. Hingston, et adopté à l'unanimité, que les règlements, tels que lus et amendés, soient adoptés.

On trouvera à la suite de ce rapport le texte de ces règlements.

Sur le désir unanime de l'assemblée, le comité nommé pour faire les règlements est chargé de continuer ses travaux.

M. le juge Jetté, secondé par M. le Dr Paré, propose que l'élection des deux délégués des gradués de la Faculté de droit faite le 14 octobre courant, soit considérée valide. Adopté sur division.

M. Taillon propose, secondé par M. F. G. Marchand, que les gradués de la faculté de médecine, n'ayant pas encore élu leurs délégués, soient priés de procéder à cette élection dans le cours de novembre, conformément aux règlements. Adopté à l'unanimité.

M. Eug. Lafontaine, secondé par M. Dr L. B. Lamarche, propose que M. le juge L. A. Jetté soit élu premier Vice-Président de la corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal. Adopté à l'unanimité.

M. L. O. Taillon, secondé par M. le juge S. Pagnuelo, propose que M. le Dr W. H. Hingston soit élu second Vice-Président de la corporation de l'Université Laval à Montréal. Adopté à l'unanimité.

M. E. Balète, secondé par M. H. Gervais, propose que M. Eug. Lafontaine soit élu secrétaire de la corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Puis, la séance est levée *sine die*.

DOCUMENT N° IV

PROCÈS-VERBAL

de la troisième assemblée spéciale des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, tenue au parloir de l'Université Laval à Montréal le 21 *janvier* 1893. (1)

Sont présents:

Mgr l'Archevêque de Montréal, Président; M. le juge Jetté et M. le Dr Hingston, Vice-Président; M. le Vice-Recteur, J. B. Proulx, M. l'abbé Colin, M. l'abbé Dumesnil, M. le chanoine Racicot, M. le juge Pagnuelo, M. l'abbé Lecoq, M. le Dr Rottot, M. le Dr Lamarche, M. l'abbé Nantel, M. Balète, M. Lelandais, M. l'abbé Jeannotte, M. l'abbé Bérard, délégué du collège de l'Assomption, M. l'abbé Joly, délégué du collège de Rigaud, M. Moses McGarry, délégué du collège de St-Laurent, M. Gervais et M. Lafontaine.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté. Les règlements proposés à cette assemblée sont aussi lus et adoptés, tels que rédigés.

Il est proposé et résolu unanimement que les gradués de la faculté de médecine n'ayant pas fait l'élection de leurs délégués dans le temps fixé par la résolution adoptée à la dernière assemblée, le délai pour faire cette élection soit étendu au mois de mars prochain.

M. le Vice-Recteur fait connaître qu'il a convoqué l'assemblée des administrateurs, pour les deux objets

---

(1) La rédaction de ce procès-verbal est de M. Eug. Lafontaine secrétaire de la corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

suivants mentionnés dans l'avis de convocation : compléter le nombre des membres de la corporation des administrateurs, et considérer le projet de donation des Messieurs du séminaire de St-Sulpice.

Il est alors décidé de faire pour le moment le choix de quatre membres seulement au lieu de cinq, dont trois laïques et un ecclésiastique, qui seraient nécessaires pour former le nombre de membres autorisé par la loi ; et ce afin de maintenir l'égalité prescrite entre les ecclésiastiques et les laïques, qui dans les circonstances sont privés d'un membre par le fait que M. le Dr Rottot qui est l'un des administrateurs mentionnés dans la charte est aussi membre de la corporation, le Dr Rottot occupant la charge de doyen de la faculté de médecine.

M. le Vice-Recteur donne communication des noms des personnes proposées à la dernière assemblée pour remplir les cadres ; ce sont le R. P. Hudon, MM. L. G. A. Cressé, Alphonse Desjardins, L. O. David et N. Pérodeau.

Le nom du Père Hudon étant soumis à l'assemblée, il réunit le nombre de 22 suffrages, savoir les deux tiers des membres de la corporation, et il est déclaré élu.

Il est alors proposé par M. le Dr Lamarche, secondé par le juge Pagnuelo que le vote soit pris au scrutin secret. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et le règlement touchant les élections est amendé en ajoutant après le premier alinéa dans le premier paragraphe les mots suivants :

" Le vote se prend au scrutin secret. Les absents transmettent leur vote dans une enveloppe cachetée qui est mise dans une seconde enveloppe avec la signature du votant. Ces votes sont déposés dans une urne ouverte ensuite par le secrétaire en présence du Vice-Recteur. Tous deux sont tenus au secret. "

Pour la concordance, les mots "s'ils sont favorables à la proposition" dans le second alinéa sont retranchés, et les mots "leur assentiment par écrit" sont remplacés par "bulletin de vote."

Le nom de M. Cressé est mis aux voix avec le résultat suivant : *pour*, neuf, formant douze avec trois des proposeurs absents ; *contre*, dix.

Il est alors proposé et résolu unanimement que le règlement touchant les élections soit encore amendé en retranchant les mots : "y compris les proposeurs" dans la seconde ligne du second alinéa.

Le vote est ensuite pris sur les propositions avec le résultat suivant :

	Pour	Contre
M. Desjardins	22	
M. David	12	10
M. Masson	14	8
M. Pérodeau	13	9
Dr E. P. Lachapelle	16	6
M. Guérin	15	7

M. Desjardins est déclaré élu.

Le second ordre du jour étant appelé, une longue discussion s'élève sur les attributions respectives des administrateurs et des gouverneurs, et sur le point de savoir si l'acte de donation projetée des MM. du Séminaire doit être soumis aux gouverneurs et accepté par eux, ou s'il doit être communiqué d'abord aux administrateurs et accepté par eux.

Il est alors proposé par M. le juge Jetté, secondé par le Dr Lamarche : "Que dans l'opinion de cette assemblée l'acceptation de la donation offerte par le Séminaire de St-Sulpice appartient à cette corporation et qu'à cette fin un comité composé de... soit nommé pour examiner les conditions de cette donation, et, après s'être consulté avec les gouverneurs, faire rap-

port à la corporation pour qu'il soit résolu de faire une acceptation définitive."

Il est proposé en amendement par le Dr Hingston, secondé par l'abbé Dumesnil, que : " Le supérieur du Séminaire de St-Sulpice ayant offert à l'Université Laval à Montréal par l'entremise des gouverneurs un don d'une valeur considérable, cette assemblée attend à ce sujet le rapport des gouverneurs à cette corporation."

L'amendement étant mis aux voix, votent *pour :*

Mgr l'Archevêque de Montréal, M. l'abbé Colin, M. l'abbé Baillargé, M. l'abbé Dumesnil, M. M. McGarry, M. l'abbé Nantel, M. Lecoq, M. le Vice-Recteur Proulx, M. de Foville, M. l'abbé Bérard, M. Joly, M. Balète, M. le Dr Rottot, M. le juge Pagnuelo, M. le chanoine Racicot. Total, seize.

Votent *contre* : M. le juge Jetté, Dr Lamarche, M. Gervais, M. l'abbé Jeannotte, M. Lafontaine. Total, cinq.

L'amendement est adopté et l'assemblée s'ajourne *sine die* (1).

---

(1) Il y eut le 4 de février une quatrième assemblée des administrateurs, dont je ne cite pas ici le procès-verbal, vu qu'il n'est pas définitivement adopté, la cinquième assemblée n'ayant pas encore eu lieu. Le travail principal de cette assemblée du 4 de février se résume dans la résolution suivante :

" Que les administrateurs de l'Université Laval à Montréal " acceptent avec reconnaissance le don et le prêt de MM. les " Ecclésiatiques du Séminaire de Saint-Sulpice aux conditions " mentionnées dans le projet d'acte soumis par M. le supérieur " du Séminaire, et autorisent les gouverneurs à bâtir et faire " les emprunts nécessaires, et, au besoin, hypothéquer le " terrain donné."

DOCUMENT N° V

Règlements touchant les élections. (1)

§ 1.—*Des membres électifs de la Corporation.*

1° La proposition des membres électifs de la corporation se fait par écrit à une assemblée de la corporation. Elle doit être signée de cinq membres au moins et doit réunir l'assentiment par écrit des deux tiers des membres alors existants de la corporation. Il ne sera pas nécessaire que les proposeurs soient présents à l'assemblée.

Le vote se prend au scrutin secret. Les absents transmettent leur vote dans une enveloppe cachetée qui est remise dans une seconde enveloppe avec la signature du votant. Ces votes sont déposés dans une urne et ouverts ensuite par le secrétaire en présence du Vice-Recteur. Tous deux sont tenus au secret.

Si la proposition réunit la majorité des suffrages des membres présents, mais non celui des deux tiers des

---

(1) Voici en quels termes était conçu le rapport par lequel le comité soumettait aux administrateurs le projet de règlement qu'il avait été chargé d'élaborer :

" Le comité nommé à la première assemblée de la corpora-
" tion pour préparer les règlements, a l'honneur de faire rap-
" port qu'il a adopté le projet de règlements ci-joints sur l'élec-
" tion des gouverneurs, des délégués des facultés et collèges,
" des officiers de la corporation et des officiers des gouverneurs.

" Qu'il a cru convenable de soumettre sans délai ce projet
" à la corporation, sauf à continuer plus tard son travail sur
" les autres matières, s'il est maintenu dans ses fonctions.—
" Montréal, 29 octobre 1892.

" S. PAGNUELO, *Secrétaire*."

membres, comme susdit, elle est communiquée par le secrétaire au moyen d'une lettre enregistrée, à tous les membres absents et ces derniers pourront transmettre leur bulletin de vote dans les quinze jours qui suivront l'envoi de l'avis.

Si le membre proposé n'a pas reçu le vote requis à la séance de la Corporation qui a lieu après le délai de quinze jours comme susdit, la proposition peut être considérée abandonnée, ou l'assemblée peut proposer de nouveau le ou les candidats qui ont réuni le plus de votes.

2° Plusieurs noms peuvent être proposés à la fois soit pour une ou plusieurs vacances. Lorsque les deux tiers des suffrages sont donnés en faveur de plus de candidats qu'il n'en doit être élu, celui qui réunit le plus grand nombre de votes est choisi.

Chaque fois que deux ou plusieurs candidats obtiennent un nombre égal de suffrages, c'est le Vice-Chancelier qui choisit entre eux.

3° Il pourra être procédé à l'élection de membres pour remplir à la fois toutes les vacances existantes, ou quelques-unes seulement.

4° L'élection a lieu pour trois ans; les membres sortant sont rééligibles.

5° Cependant cinq membres devant être élus pour compléter le nombre requis pour établir l'égalité entre les ecclésiastiques et les laïques, tel que porté au statut, les deux premiers membres élus le seront pour trois ans et sortiront de charge le 1er septembre 1895. Les deux suivants pour deux ans, expirant le 1er septembre 1894. Le cinquième pour un an, expirant le 1er septembre 1893.

Il sera ensuite procédé à leur remplacement pour trois ans dans la première semaine de septembre. Ceux qui réuniront le plus de suffrages lors du vote

simultané pour plus de deux candidats, seront élus pour le plus grand nombre d'années à courir ; au cas d'un nombre égal de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le Vice-Chancelier déterminera la durée de la charge de chacun d'eux.

6° Le secrétaire conservera dans les archives, dans des livres spéciaux, les propositions de candidats, avec les votes par écrit, les lettres de faire part, rapports, avis, notifications et tous documents qui se rapportent à la matière.

7° Lorsque la charge de secrétaire est vacante, ou que le secrétaire est incapable ou néglige d'agir et de faire les notifications dans les huit jours, le Vice-Recteur fait lui-même les actes requis.

§ II.—*Des Gouverneurs éligibles.*

1° L'élection des gouverneurs se fait suivant le statut par les gouverneurs alors en fonction.

2° Tout ce qui est dit au paragraphe I, de l'élection des membres de la corporation, sera suivi, *mutatis mutandis*, pour l'élection des gouverneurs, sauf ce qui suit :

3° La proposition sera faite par trois membres au moins.

4° Le secrétaire des gouverneurs remplira, à l'égard de l'élection des gouverneurs, les devoirs assignés au secrétaire de la corporation lors de l'élection des membres de la corporation.

5° Le Vice-Recteur remplace le secrétaire des gouverneurs, au besoin, comme dit au paragraphe I, N° 7.

6° Le secrétaire des gouverneurs informe la corporation de l'élection des nouveaux gouverneurs.

7° Les gouverneurs électifs sont élus pour cinq ans, et sont rééligibles.

8° Sept gouverneurs étant à élire, les deux pre-

miers élus resteront en fonction jusqu'en septembre 1897; les deux suivants jusqu'en septembre 1896, les deux suivants jusqu'en septembre 1895, et le septième jusqu'en septembre 1894. Il sera ensuite élu alternativement et pour cinq ans deux gouverneurs ou un gouverneur suivant le cas.

L'élection pour remplacer un membre élu avant l'expiration naturelle de son mandat ne sera faite que pour le temps qui reste à courir.

L'élection pour remplacer un membre à vie se fera pour cinq ans à compter du mois de septembre précédant telle élection.

9° Le terme d'office expire le 1er septembre.

10° Aussitôt que le secrétaire a reçu le vote favorable du nombre requis de gouverneurs, il en fait rapport par écrit, sous le sceau de la corporation au Vice-Chancelier, pour recevoir son approbation, s'il y a lieu. Cette approbation reçue, ou après le délai de 60 jours sans réponse du Vice-Chancelier, le secrétaire notifie la personne élue et tous les membres du bureau par lettre enregistrée, et en fait rapport au bureau lors de sa prochaine réunion.

§ III.—*Des délégués des gradués en droit et en médecine.*

1° Les délégués des gradués en droit et en médecine seront nommés pour trois ans.

2° Ont droit de voter tous les anciens élèves gradués depuis plus de cinq ans qui ont terminé leurs cours à Montréal, en quelque endroit qu'ils résident.

3° Le vote se donne par écrit, sous enveloppe cachetée, adressée au secrétaire de la faculté, durant les huit premiers jours de septembre, au moyen d'un bulletin qui indique à quelle faculté le votant appartient, le nom du candidat, le titre et la résidence du votant.

4° Tous les bulletins seront déposés dans une urne spéciale à mesure qu'ils seront reçus, et le dépouille-

ment s'en fera devant une commission nommée par la faculté à laquelle il appartient ; il sera dressé procès-verbal succinct de ce dépouillement par les membres présents indiquant le nombre de votes pour chaque candidat, mais non les noms des votants, à moins d'objections au votant ou au vote.

5° Le secrétaire de la faculté fera rapport du résultat à la prochaine assemblée de la Corporation ; et celle-ci jugera sommairement toutes difficultés au sujet de l'élection.

6° Avis public de l'élection est donné par le secrétaire de la corporation dix jours au moins avant l'ouverture du scrutin, dans un journal français de Montréal.

L'avis indiquera sommairement l'époque de la votation, le mode par scrutin transmis au secrétaire de la faculté, qu'il faut être gradué depuis plus de cinq ans pour voter, et que tous les gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ont droit de voter pour les délégués des gradués en médecine.

7° S'il se produit une vacance, une nouvelle élection aura lieu à la diligence du Vice-Recteur, aussitôt qu'il sera possible.

Cette élection ne sera faite que pour compléter le terme du membre ainsi remplacé.

§ IV.—*Des délégués des facultés et des collèges.*

1° Les délégués des facultés et collèges et de l'Ecole polytechnique sont nommés ordinairement pour trois ans à compter du 1er septembre; néanmoins ces corps pourront en tout temps remplacer leurs délégués.

2° Les délégués devront produire une copie ou un extrait certifié de leur nomination par le conseil du corps qu'ils représentent ; ce document, après avoir été soumis à l'assemblée, sera déposé dans les archives de la corporation.

§ V.—*Des officiers de la Corporation.*

1° Il sera choisi un premier vice-président laïque ou ecclésiastique.

Cette élection se fera généralement, excepté cette année, à la première assemblée de septembre, autant que possible.

2° Les vice-présidents sont élus pour trois ans et sortent de charge après l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

3° En l'absence du Vice-Chancelier en personne, le premier Vice-Président, et, en son absence, le second Vice-Président préside aux assemblés de la Corporation ; et aux convocations générales le premier Vice-Président, et, en son absence, le second Vice-Président prend rang immédiatement après le Vice-Chancelier.

4° Le premier Vice-Président signe tous les documents officiels avec le secrétaire de la Corporation. En son absence de la Province ou incapacité d'agir, le deuxième Vice-Président le remplace. Le secrétaire pourra certifier seul les copies ou extraits des minutes ou documents confiés à sa garde.

5° Il sera nommé parmi les membres de la Corporajion autant que possible, et parmi les laïques autant que possible, un secrétaire qui tiendra les minutes et gardera les archives de la Corporation.

6° Tous les documents seront déposés au bureau de la Corporation.

7° Le secrétaire est choisi ordinairement à la première aseemblée de septembre pour trois ans, et reste en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

8° Il a la garde du sceau de la Corporation, mais ne l'appose à aucun document sans l'ordre du Vice-Recteur, du Vice-Président de la Corporation, ou du Président des Gouverneurs, suivant le cas.

§ VI.—*Des officiers des Gouverneurs.*

1° Les Gouverneurs choissent parmi eux un Président et un ou deux Vice-Présidents, tel que mentionné au statut, lesquels restent en fonction pendant un an.

L'élection a lieu ordinairement en septembre.

Les officiers sortants sont rééligibles ; ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

2° Ils choisissent chaque année un secrétaire et un trésorier ; ils exigeront de ce dernier un cautionnement suffisant ; ils pourront les révoquer, s'il y a lieu.

3° Ils transmettront à la Corporation, le 1er mai de chaque année, un rapport détaillé des recettes et des dépenses de l'année, avec un état des finances de la Corporation ; et pour la première assemblée de septembre un état sommaire des finances de la Corporation avec le budget de l'année qui commence.

DOCUMENT N° VI

PROCÈS-VERBAL

de la première assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal (3 décembre 1892).

Le 3 décembre 1892, à 2½ P.M., au parloir de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier, conformément à un avis donné par le Vice-Recteur, en date du 21 novembre précédent, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, tenaient leur première assemblée régulière.

Etaient présents : les Révérends Z. Racicot, chanoine, délégué de Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre, archevêque de Montréal, Ls Colin, Sup. du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, les hon. MM[illegible] Ed. Murphy, G. Laviolette, J. Grenier, L. J. Forge[illegible]e Rév. J. B. Proulx, Vice-Recteur.

Après que le Vice-Recteur eut exposé le but de l'assemblée, il est proposé par M. J. Grenier, secondé par M. Ed. Murphy et adopté à l'unanimité, que M. Z. Racicot et J. B. Proulx agissent provisoirement, le premier comme président, le second comme secrétaire.

M. J. Grenier, secondé par M. L. Colin, propose qu'on n'élise pour cette fois que deux membres laïques et un seul membre ecclésiastique, afin de laisser aux nouveaux élus l'occasion de donner leur vote dans la complétion définitive du Bureau des Gouverneurs. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. G. Laviolette, secor[illegible]r M. L. J. Forget et par M. Ed. Murphy, que M. le juge S. Pagnuelo soit élu gouverneur pour cinq ans, c'est-à-dire d'hui au 1er septembre 1897. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. Grenier, secondé par M. Ed. Murphy et L. J. Forget, que M. le Dr W. H. Hingston soit élu gouverneur pour cinq ans, c'est-à-dire d'hui au 1er septembre 1897. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. B. Proulx, secondé par M. L. Colin et Z. Racicot, que M. J. Primeau, curé de Boucherville, soit élu gouverneur pour quatre ans, c'est-à-dire d'hui au 1er septembre 1896. Adopté à l'unanimité.

M. L. Colin, Supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, fit connaître que le Séminaire donnait à la Corporation des administrateurs de l'Université

à Montréal un terrain situé sur la rue St-Denis, entre les rues Dorchester et Ste-Catherine, mesurant deux cent trente-quatre pieds de front, sur cent quarante-quatre de profondeur, évalué à une trentaine de mille piastres ; et qu'il lui prêterait sans intérêts, à de certaines conditions, pour un bon nombre d'années, la somme de $74,000.

Il est propoeé par M. J. Grenier, secondé par M. L. J. Forget, que le don et le prêt si gracieusement offerts par les Messieurs de Saint-Sulpice soient acceptés sur-le-champ, et que des remerciements leur soient votés pour cet acte de grande générosité. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. Grenier, secondé par M. Ed. Murphy, que l'on renvoie à la prochaine assemblée le soin de nommer un comité pour s'entendre avec les Messieurs de St-Sulpice sur les détails du prêt qu'ils veulent bien faire à l'Université.

M. le Vice-Recteur expose qu'une délégation de l'Fcole de Médecine et de Chirurgie de Montréal lui avait demandé si les gouverneurs n'achèteraient pas leur maison située en face de l'Hôtel-Dieu, et l'assemblée fut unanime à répondre qu'elle ne pouvait pas s'occuper de cette question avant d'avoir complété son organisation.

Il est proposé par M. L. J. Forget, secondé par M. G. Laviolette, que la prochaine réunion ait lieu vendredi, le 9 du courant à 3½, P. M. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée.

Z. RACICOT,
Chan., prêt.

DOCUMENT Nº VII

PROCÈS-VERBAL

de la deuxième assemblée des gouverneurs (9 *déc.* 1892).

Etaient présents : les Révérends Z. Racicot, représentant de Mgr l'Archevêque de Montréal, P. Deguire, curé de St-Jacques, représentant de M. le Supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, J. Primeau, curé de Boucherville, J. B. Proulx, Vice-Recteur, et les hon. Ed. Murphy, G. Laviolette, S. Pagnuelo et L. J. Forget.

M. Z. Racicot agissant comme président provisoire, et M. J. B. Proulx comme secrétaire provisoire, les minutes de la séance précédente furent lues et approuvées.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

1° Qu'on n'élirait pour aujourd'hui qu'un seul gouverneur ;

2° Que ce gouverneur serait M. Joël Leduc, marchand de la cité de Montréal, et qu'il serait élu pour quatre ans, c'est-à-dire d'ici au 1er septembre 1896 ;

3° Qu'un comité serait nommé pour rencontrer M. le Supérieur de St-Sulpice à l'occasion du prêt de $74,000.

4° Que ce comité serait composé de MM. S. Pagnuelo, L. J. Forget et J. Primeau.

5° Que la prochaine assemblée aurait lieu jeudi, 15 du courant, 3½ heures P. M.

La séance est levée.

Z. RACICOT,
Chan., prés.

DOCUMENT N° VIII

PROCÈS-VERBAL

de la troisième assemblée des Gouverneurs (15 *déc.* 1892).

Le 15 décembre 1892, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur troisième assemblée régulière au salon de l'Université.

Etaient présents : les Révérends Z. Racicot, chanoine, Deguire, curé de St-Jacques, J. Primeau, curé de Boucherville, et J. B. Proulx, Vice-Recteur, l'hon. S. Pagnuelo, et MM. J. Grenier, L. J. Forget, et W. H. Hingston.

Il est proposé que M. le juge L. A. Jetté soit élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal pour trois ans, c'est-à-dire d'hui au 1er septembre 1896. Adopté à l'unanimité des membres présents, ce qui fait les deux tiers des membres existants.

M. le juge Pagnuelo, membre du comité nommé pour rencontrer M. le Supérieur du Séminaire de St-Sulpice à Montréal, à propos du don et du prêt que le susdit Séminaire veut bien faire à l'Université Laval à Montréal, ayant fait rapport que M. le Supérieur lui avait communiqué verbalement les conditions auxquelles étaient faits ce don et ce prêt, il fut décidé unanimement que, aussitôt que la rédaction de ces conditions auraient été arrêtée par écrit, M. le Vice-Recteur convoquerait une nouvelle assemblée de ce Bureau des Gouverneurs.

La séance est levée *sine die*.

Z. RACICOT,

Chan., prés.

DOCUMENT N° IX

PROCÈS-VERBAL

de la quatrième assemblée des Gouverneurs (28 *janv.* 1893).

Le 28 de janvier 1893, les gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur quatrième assemblée régulière au salon de l'Université.

Etaient présents : les honorables G. Laviolette, juge L. A. Jetté, juge S. Pagnuelo, sénateur Edward Murphy, Dr H. Hingston et Jacques Grenier, et les Révérends Z. Racicot, chanoine, P. Deguire et J. B. Proulx.

Assistaient aussi à l'assemblée le Révérend L. Colin, non toutefois en sa qualité de membre du bureau des Gouverneurs, mais en sa qualité de Supérieur du Séminaire de St-Sulpice, qui avait à faire des propositions au susdit bureau.

A l'ouverture de la séance, M. le chanoine Racicot, président provisoire, n'étant pas encore arrivé, M. G. Laviolette fut élu présidont *pro tempore* unanimement,

Il est proposé par M. Edward Murphy, W. H. Hingston et Jacques Grenier, que M. James O'Brien soit élu gouverneur de l'Universié Laval à Montréal. Le scrutin donne à M. James O'Brien la totalité du vote présent-ce qui constitue les deux tiers du vote absolu : en con, séquence, M. James O'Brien est reconnu élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal.

Le Vice-Recteur est prié de produire à la prochaine assemblée la liste des Gouverneurs élus jusqu'ici avec la date de leur élection et celle de leur approbation par Mgr l'Archevêque de Montréal, Vice-Chancelier de l'Université Laval.

M. le juge Pagnuelo fait le rapport suivant : " Au " Bureau des Gouverneurs de l'Université Laval à " Montréal. Le soussigné, président du comité pour

" s'entendre avec M. le Supérieur du Séminaire de
" Saint-Sulpice de Montréal sur les conditions du don
" et du prêt qu'il entend faire à la dite Université, a
" l'honneur de faire rapport: Que le Révérend M. Pri-
" meau et le soussigné ont eu une entrevue avec M. le
" Supérieur, et le soussigné a eu plusieurs conférences
" avec M. le Supérieur; que les conditions arrêtées ont
" été mises sous la forme d'un acte notarié que M. le
" Supérieur doit présenter lui-même au bureau des
" Gouverneurs, sauf un point, qui sera expliqué
" — S. Pagnuelo."

M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal explique les conditions auxquelles les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice offrent à l'Université Laval à Montréal le don d'un terrain situé sur la rue St-Denis et le prêt d'une somme de soixante et quatorze mille piastres $74.000, tel qu'il est stipulé sur les trois feuilles ci-jointes, signées de la main de M. le Supérieur de Saint-Sulpice.

Il est résolu unanimement d'accepter, en autant que les gouverneurs sont concernés avec reconnaissance le don généreux et le prêt avantageux que M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal vient d'offrir à l'Université, aux conditions contenues dans le projet d'acte, tel que soumis à ce bureau.

Il est proposé par M. le juge Pagnuelo, secondé par M. Jacques Grenier, que M. le Vice-Recteur communique au plus tôt à la corporation des administrateurs de l'Université Laval à Montréal, l'offre du don et du prêt fait par le Séminaire de Saint-Sulpice contenu dans le projet d'acte déposé ce jour par M. le Supérieur, accepté par nous, afin d'obtenir l'approbation de la corporation et l'autorisation de bâtir en conséquence. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée *sine die*.

Z. RACICOT,

Chan., prés.

DOCUMENT Nº X

PROCÈS-VERBAL

de la cinquième assemblée des Gouverneurs (16 *fév.* 1893).

Le 16 de février 1893, les gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur cinquième assemblée régulière au salon de l'Université, 45 Place Jacques-Cartier.

Etaient présents: les Révérends Z. Racicot, P. Deguire et J. B. Proulx, et les honorables juge L. A. Jetté, juge S. Pagnuelo, sénateur Edward Murphy, W. H. Hingston, J. Grenier, L. J. Forget, J. Leduc, et James O'Brien.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté. Comme M. G. Laviolette, président *pro tempore* de la dernière séance, était absent, cette adoption du procès-verbal fut rédigée sous forme de motion qui fut signée immédiatement sur la minute par le président provisoire M. le chanoine Racicot.

M. le Vice-Recteur donne la liste des élus depuis le 3 décembre 1892 jusqu'à ce jour, avec la date de leur approbation par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, Vice-Chancelier de l'Université Laval, comme suit:

Nom	choisi	approuvé
M. le juge S. Pagnuelo,	le 3 déc. 1892,	le 6 déc. 1892.
M. le Dr W. H. Hingston,	le 3 déc. 1892,	le 6 dec. 1892.
M. le curé J. Primeau,	le 3 déc. 1892,	le 6 déc. 1892.
M. Joël Leduc,	le 9 déc. 1892,	le 15 déc. 1892.
M. le juge L. A. Jetté,	le 15 déc. 1892,	le 21 déc. 1892.
M. James O'Brien,	le 28 janv. 1893,	le 3 fév. 1893.

Il est proposé que M. Joseph Comte soit élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal. Le résultat du vote donna neuf *oui* et deux *non*. Comme le candidat réunit plus de la moitié des votes présents, et qu'il y a probabilité qu'il réunisse les deux tiers du vote total, d'après les règlements, son nom doit être envoyé aux membres absents.

M. le Vice-Recteur, chargé par le Bureau de communiquer avec la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal à propos du don et du prêt faits à l'Université par le Séminaire de Saint-Sulpice, lit le rapport suivant :

" A une assemblée de la Corporation des administrateurs de l'Université Laval à Montréal, régulièrement convoquée, et tenue le 4 de février courant, je soumis l'exposé qui suit.

" A une assemblée des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, tenue le 28 de janvier dernier, à laquelle assistaient les Révérends Z. Racicot, chanoine, J. B. Proulx, Vice-Recteur, P. Deguire, représentant le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, les honorables juge L. A. Jetté, juge S. Pagnuelo, sénateur Edward Murphy, conseiller législatif, Gaspard Laviolette, Jacques Grenier et Dr W. H. Hingston.

" Après que le Révérend L. Colin, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, eut expliqué les conditions auxquelles les MM. du Séminaire de St-Sulpice de Montréal offraient à l'Université Laval à Montréal le don d'un terrain situé sur la rue Saint-Denis et le prêt d'une somme de $74,000, tel qu'il est stipulé dans les trois feuilles ci-jointes, signées de la main de M. le Supérieur de Saint-Sulpice.

" Et après que le Bureau des gouverneurs eut résolu à l'unanimité d'accepter, en autant qu'ils sont concernés, avec reconnaissance, le don généreux et le prêt avantageux que M. le Supérieur du Séminaire de

Saint-Sulpice de Montréal vient d'offrir à l'Université, aux conditions contenues dans le projet d'acte, tel que soumis à ce bureau.

" Il fut proposé par l'honorable juge Pagnuelo, secondé par M. Jacques Grenier, que M. le Vice-Recteur communique au plus tôt à la corporation des administrateurs de l'Université Laval à Montréal, l'offre du don et du prêt faits par le Séminaire de Saint-Sulpice, contenue dans le projet d'acte déposé ce jour par M. le Supérieur et accepté par nous, afin d'obtenir l'approbation de la corporation, et l'autorisation de bâtir en conséquence. Adopté à l'unanimité."

" Il me fut répondu par la résolution que voici :

" Proposé par M. Archambault, secondé par M. le Dr. Rottot et résolu unanimement :

" Que les administrateurs de l'Université Laval à Montréal acceptent avec reconnaissance le don et le prêt de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice aux conditions mentionnées dans le projet d'acte soumis par M. le Supérieur du Séminaire, et autorisent les Gouverneurs à bâtir et faire les emprunts nécessaires, et, au besoin, hypothéquer le terrain donné.—J. B. Proulx, Ptre.

It is proposed by Honorable Judge S. Pagnuelo and seconded by Mr. Jacques Grenier, that so far as this body is concerned and in conformity with the decision of the Administrators and Governors of Laval University at Montreal that the Vice-Chancellor and the Secretary of the corporation of the administrators of Laval University at Montreal and the Vice-Rector, one of the Governors be authorized to sign the deed of gift and loan from the Seminary of Saint-Sulpice and agreed to by both parties.

Adopté, MM. le juge Jetté et Joël Leduc demandent que leurs noms soient inscrits à l'encontre.

La séance est levée, avec l'entente que le bureau des Gouverneurs se réunirait mardi, le 21 du courant à 4 heures P. M.

DOCUMENT N° XI

PROCÈS-VERBAL

de la sixième assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Le 27 de février 1893, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur sixième assemblée régulière au parloir de l'Université.

Présents : MM. J. Leduc, J. Grenier, S. Pagnuelo, P. Deguire, Z. Racicot, J. B. Proulx, L. J. Forget et E. Murphy.

M. J. B. Proulx, Vice-Recteur, met devant l'assemblée la lettre par laquelle M. G. Laviolette a voté pour M. J. Comte, lequel par là ayant réuni les deux tiers des votes, se trouve élu gouverneur de l'Université Laval à Montréal, et le document par lequel Mgr le Vice-Chancelier approuve cette nomination.

M. Z. Racicot, chanoine, président provisoire des gouverneurs fait rapport verbalement que M. J. Comte, tout en étant sensible à l'honneur que lui ont fait les gouverneurs, décline cependant, pour des raisons personnelles, d'accepter la charge qui lui est offerte. M. le Vice-Recteur est commissionné d'insister de nouveau auprès de M. Comte pour l'engager à revenir sur sa détermination.

On procède aux élections du Bureau. Il est proposé par l'hon. juge S. Pagnuelo, et secondé par le Rév.

P. Deguire, et adopté à l'unanimité, que l'hon. Gaspard Laviolette soit élu président.

Il est proposé par l'hon. Ed. Murphy, secondé par M. J. Leduc, et adopté à l'unanimité que M. Jacques Grenier soit élu vice-président.

Il est proposé par l'hon. Ed. Murphy, secondé par M. J. Leduc, et adopté à l'unanimité, que le Rév. J. B. Proulx soit élu secrétaire.

Du consentement unanime de l'assemblée, l'élection du trésorier est remise à plus tard.

Il est proposé par le Rév. Z. Racicot et secondé par le Rév. P. Deguire que le Bureau de direction soit composé du Président, M. G. Laviolette; du Vice-Président, M. J. Grenier, du Secrétaire M. J. B. Proulx, et de MM. Ed. Murphy et L. J. Forget. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. Grenier et secondé par M. Z. Racicot qu'il soit nommé un comité de construction, que ce comité soit composé de MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, L. A. Jetté, W. H. Hingston et J. B. Proulx, et qu'il reçoive instruction de faire préparer le plus tôt possible les plans de la bâtisse en projet sur la rue St-Denis, et de les soumettre aux gouverneurs avec rapport, devis et estimation. Adopté unanimement.

La séance est levée *sine die.* (1)

---

(1) Ce procès-verbal n'a pas encore été lu devant les Gouverneurs; mais si on y apporte quelques modifications, elles ne pourront être que dans de très minimes détails.

DOCUMEN N° XII

Projet de Contrat entre les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal et l'Université Laval à Montréal.

Devant N. notaire public ont comparu :

Les ecclésiastiqnes du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, représentés par T. L. C. et S. B. L.
d'une part ;

et "Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal", incorporés par la Loi de la Législature de Québec 55-59 Vict. ch. 64 et représentés par N.
d'autre part.

Attendu que les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, en vue du bien de la religion catholique, des intérêts de la nation canadienne et du progrès de l'enseignement supérieur, et afin de répondre à la demande de Nosseigneurs les évêques de la Province de Montréal, ont résolu de s'imposer des sacrifices plus qu'ordinaires pour l'Université Laval à Montréal, et en particulier pour les facultés catholiques de droit, de médecine et des arts ; qu'ils désirent aider par là cette Université à prendre son essor ; qu'ils aiment à la voir s'affirmer et se développer sous le contrôle épiscopal, selon ce qu'ont établi le Saint-Siège et la Législature de Québec ; et qu'ils espèrent d'ailleurs que le concours des diverses classes de la société ne tardera pas à lui être acquis, à en faire l'œuvre de tous et à en assurer la prospérité ; pour ces considérations et priant Dieu d'avoir leur acte pour agréable, ils offrent comme leur part

de coopération à cette œuvre des plus importantes, les avantages qui suivent :

Ils donnent, pour les facultés catholiques et notamment pour les facultés de droit, de médecine et des arts de la dite Université, aux susdits administrateurs acceptant par N. la propriété d'un lot de terre situé sur la rue St-Denis, de deux cents pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, et ils gardent à leur charge l'amortissement d'une dette dont ce terrain est grevé.

De plus, afin que l'on construise sans délai pour les dites facultés, les donateurs s'obligent à ajouter au susdit lot de terre un prêt sans intérêt de soixante-quatorze mille piastres payables à partir du premier mai 1893 et d'année en année, en huit versements, les cinq premiers de dix mille piastres et les trois derniers de huit mille, rien n'étant remboursable avant vingt-cinq ans.

Le tout à ces conditions, savoir :

1° La susdite Université restera sous le contrôle des évêques de la Province ecclésiastique de Montréal, telle qu'elle est constituée par le Saint-Siège (Const. *Jam dudum*, 2 février 1889) et par les lois de la Législature de Québec 54 Vict., ch. 58 ; 55-56 Vict., ch. 63, ch. 64 ; et dans le cas où en changeant ou modifiant ensemble ou séparément les dites lois de la Législature, on viendrait à affecter le susdit contrôle épiscopal, alors les dits ecclésiastiques du Séminaire pourront immédiatement et de plein droit réclamer des dits administrateurs et de leurs successeurs la valeur actuelle du susdit terrain et tout l'argent prêté par les mêmes ecclésiastiques.

2° Dans les constructions à élever sur ce même terrain les facultés de droit et de médecine jouiront de salles convenables pour leurs cours respectifs, sauf pour la dissection et ce qui s'y rapporte, et la

faculté des arts pourra y tenir ses séances publiques, jusqu'à ce que les administrateurs universitaires soient en état de fournir mieux aux dites facultés et dans les mêmes conditions.

3° Les dits administrateurs s'engagent à livrer les susdites salles ainsi qu'une grande salle de réunion, toutes finies, ornées et meublées, au plus tard au mois d'octobre 1896, étant d'ailleurs entendu que chacune des facultés de droit et de médecine aura dû être consultée sur la partie des plans qui la concerne.

4° S'il arrive que les susdites constructions produisent du revenu, après que sur ce revenu on aura prélevé chaque année ce qu'il faudra pour les frais de taxes, chauffage, éclairage, officiers ou gardiens, entretien quelconque et réparations, le surplus, s'il y en a, sera distribué par tiers entre les administrateurs universitaires, la faculté de droit, la faculté de médecine, la part afférente à chacune de ces facultés devant être employée par elle pour compléter, au besoin, et sans aller au-delà, le maximum des honoraires actuels de ses professeurs ou dans l'intérêt général de la même faculté.

Rien dans le présent contrat ne sera interprété de manière à diminuer les droits et privilèges que les facultés de droit et de médecine possèdent par leurs chartes respectives ou à restreindre leurs autres avantages quelconques.

Montréal,

Université Laval, 28 janvier.

L. COLIN, *Sup.*

DOCUMENT N° XIII

ACTE D'UNION

de l'Ecole vétérinaire française de Montréal et de l'Ecole de médecine vétérinaire de Montréal.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le vingt-quatre janvier,

Devant Narcisse Pérodeau, notaire public, soussigné, résidant et pratiquant en la cité et district de Montréal, Province de Québec, Ont comparu :

" L'Ecole vétérinaire française de Montréal," corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires à la cité de Montréal, agissant et représentée aux présentes par M. Victor Théodule Daubigny, le fondateur et directeur de la dite Ecole vétérinaire française de Montréal, dûment autorisé à l'effet des présentes, ainsi qu'il le déclare, d'une part ;

L'Ecole de médecine vétérinaire de Montréal, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires à la dite cité de Montréal, agissant et représentée aux présentes par M. Orphyr Bruneau, médecin vétérinaire de la dite cité de Montréal, le directeur de la dite Ecole de médecine vétérinaire de Montréal, dûment autorisé à l'effet des présentes, ainsi qu'il le déclare, d'autre part ;

Lesquelles parties ont déclaré être convenu ensemble de ce qui suit, savoir :

Attendu que les dites parties sont arrivées à la conclusion qu'il était désirable à tous les points de vue que les deux Ecoles vétérinaires s'unissent et fonctionnent ensemble ;

C'est pourquoi les dites parties conviennent :

1° Qu'à compter de ce jour les dites Ecoles " Ecole vétérinaire française de Montréal " et " Ecole de médecine vétérinaire de Montréal," seront unies et ne feront qu'une seule école connue sous le nom d'Ecole vétérinaire française de Montréal," affiliée à l'Université Laval.

2° Cette Ecole sera régie par la charte actuelle de l'Ecole vétérinaire française de Montréal.

3° L'Ecole de médecine vétérinaire de Montréal cessera d'exister à partir de ce jour, et M. Bruneau, susnommé, deviendra alors professeur titulaire de la nouvelle école, " Ecole vétérinaire française de Montréal," et comme tel jouira des droits et privilèges accordés à chaque professeur par la charte de cette Ecole.

4° L'Ecole restera affiliée à l'Université Laval, et ses élèves auront droit aux diplômes de cette université et les recevront comme par le passé.

5° Les cours se donneront dans les établissements de M. Daubigny et Bruneau, conformément aux arrangements à être pris entre eux relativement à ces cours et aux heures de ceux-ci, et il en sera de même pour la clinique.

6° Aucun nouveau professeur, soit titulaire soit agrégé, ne sera nommé sans le consentement de MM. Daubigny et Bruneau, et ce aussi longtemps qu'ils resteront membres de la dite Ecole.

7° Les professeurs titulaires de la nouvelle Ecole seront dès aujourd'hui comme suit, savoir : M. Daubigny, sr, M. Bruneau et M. Daubigny, jr.

Les professeurs agrégés seront MM. Dauth et G. Allaire.

M. Bruneau sera le président et M. Daubigny, sr, le directeur et le secrétaire.

8° M. Daubigny, sr, et M. Bruneau auront droit

chacun à une part égale quant aux honoraires dans la distribution des cours.

9° Chaque cours sera donné très régulièrement, et il est entendu que si un professeur néglige ou est mis dans l'impossibilité de donner son ou ses cours, par toute autre cause que celle de la maladie, ce ou ces cours seront donnés par un autre professeur aux dépens du titulaire.

10° Les cours de chimie, de physiologie et de botanique seront suivis à la Faculté de médecine de l'Université Laval, si, comme au McGill, on permet aux élèves vétérinaires de suivre ces cours pour moitié prix ; autrement ils seront donnés à l'Ecole même par des professeurs spéciaux.

11° La collation des diplômes se fera dans une des salles de l'Université Laval.

12° La part du subside voté par la législature en faveur de l'enseignement vétérinaire et partagée jusqu'à cette année entre les deux Écoles vétérinaires françaises de Montréal, appartiendra de droit et en totalité à la nouvelle Ecole, ainsi que les entrées payées par les élèves et le tout sera reçu en dépôt par le Vice-Recteur de l'Université Laval, qui l'emploiera au paiement des professeurs et autres dépenses de l'Ecole, conformément à un compte détaillé préparé par le Directeur et approuvé par le Président.

13° Les médecins vétérinaires admis à la pratique par les deux Ecoles avant mil huit cent quatre-vingt-onze pourront obtenir le diplôme de docteur en médecine vétérinaire en s'inscrivant sur le rôle d'immatriculation pour la session des cours de l'année de leur application, et en soutenant à la satisfaction des professeurs de l'Ecole une thèse sur un sujet choisi par le Directeur, mais ceux qui ne pratiquent pas, sont ou seront propriétaires de médecines patentées, seront exclus de cette faveur.

14° L'Association médicale vétérinaire restera ce qu'elle est aujourd'hui.

Car telles sont les conventions de ces parties.

Dont Acte: fait et passé à la dite cité de Montréal, les jours, mois et an susdits, sous le numéro huit mil six cent quarante et un des minutes du dit N. Pérodeau.

Et après lecture faite, les parties présentes, représentées comme susdit, ont signé avec et en présence du notaire soussigné.

(Signé) V. Th. DAUBIGNY,
Directeur E. V. F. M.

O. BRUNEAU, M. V.
Directeur E. M. V. M.

N. PÉRODEAU, N. P.

DOCUMENT N° XIV

Loi modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens.

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1° L'article 3975 des statuts refondus est remplacé par le suivant:

"3975. Le Bureau des Gouverneurs est connu sous le nom de "Le Bureau provincial de médecine;" il s'assemble en cette qualité pour remplir les divers devoirs qui lui sont imposés en sa qualité de Bureau des Gouverneurs du collège, le premier mercredi de juillet, chaque année, à Montréal, et le quatrième

mercredi de septembre, chaque année, alternativement dans les cités de Québec et de Montréal."

2° L'article 3977 des dits statuts est remplacé par le suivant:

"3977. Le Bureau provincial de médecine peut accorder telle licence, sans examen final, aux porteurs de degrés ou de diplômes de médecine ou de chirurgie des universités et collèges britanniques, coloniaux ou français, pourvu qu'il y ait réciprocité de licence à la pratique avec ces provinces ou contrées."

3° Le deuxième alinéa de l'article 3978 des dits statuts est modifié en y remplaçant, dans la première et deuxième ligne, les mots: "A une licence du collège sur présentation d'un diplôme," par les mots: " de se présenter à l'examen pour l'admission à la pratique, et en ajoutant, après les mots ; "conformément aux dispositions de la présente section," dans la troisième et quatrième ligne, les mots "ou du statut de cette province 53 Victoria, chapitre 45."

4° L'article 3979 des dits statuts est remplacé par les articles suivants:

3979. A la première assemblée régulière après la sanction de la présente loi, le Bureau provincial de médecine doit constituer pour trois ans, et ainsi de suite de trois ans en trois ans, un jury composé de six personnes alors engagées dans l'enseignement en cette province, dont deux parlant la langue anglaise, pour faire subir aux aspirants l'examen préparatoire à l'étude de la médecine.

Le dit Bureau peut, en tout temps, révoquer en tout ou en partie ce jury d'examen, et y remplir les vacances causées par révocation, démission, absence ou décès.

L'examen préparatoire portera sur le français, l'anglais, la latin, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, les belles-lettres, la physique,

la philosophie intellectuelle et morale et les éléments de la botanique et de la chimie inorganique.

Le candidat doit aussi présenter un certificat de bonnes mœurs.

“3979*a*. L'examen préparatoire à l'étude de la médecine a lieu, chaque année, alternativement dans les cités de Québec et de Montréal, premièrement entre le vingt et le vingt-cinq juin, et deuxièment le troisième mercredi de septembre.”

5° L'article 3980 des dits statuts est remplacé par les suivants:

“3980. Le Bureau provincial de médecine et les quatre universités ou écoles mentionnées à l'article 3972, savoir: l'université du collège McGill, l'université de Bishop's College, l'Université Laval de Québec, et l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, faculté médicale l'Université Laval à Montréal, doivent choisir, le premier, à une assemblée régulière, douze médecins licenciés, et les secondes, chacune trois médecins licenciés professeurs dans l'université ou école qui les choisit, pour être membre d'un jury provincial d'examen, seul autorisé à examiner les aspirants à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical.

“Les dits bureau provincial de médecine et universités, peuvent, en tout temps, révoquer tout examinateur par eux respectivement choisi, et remplacer dans la même proportion que pour les nominations, les vacances causées au jury, par révocation, démission, absence ou décès,

“3980*a* Le jury d'examen est divisé encomité de trois membres, dont deux sont professeurs d'université, et un médecin non engagé dans l'enseignement ou un professeur d'université et deux médecins non engagés dans l'enseignement. Les candidats sont examinés successivement par tous les comités

du jury, chaque comité devant les interroger sur une ou quelques matières différentes du programme. L'examen est écrit et verbal.

"3980*b*. L'examen pour l'admission à la pratique de la médecine a lieu aux dates mentionnées dans l'article 3979*a*.

" 3980*c*. Il est loisible à tout porteur du degré de bachelier en médecine ou de tout autre certificat équivalent conféré par une université reconnue dans la province, qui s'est conformé à la loi régissant l'admission à l'étude et la durée des cours, de subir, à la fin de la deuxième ou de la troisième année d'étude, devant le jury mentionné aux articles 3980 et suivants, un examen sur les matières suivantes: 1° l'histologie normale, 2° l'anatomie descriptive et pratique, 3° la physiologie, 4° l'hygiène, 5° la pathologie générale, 6° la chimie.

"3980*d*. Nul aspirant n'aura droit à la licence l'autorisant à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical, à moins: 1° de s'être conformé à la loi régissant l'admission à l'étude et la durée des cours; 2° d'avoir subi l'examen primaire à la satisfaction du Jury d'examen; 3° d'être porteur d'un diplôme de docteur en médecine conféré par une université ou école de médecine reconnue dans la province ou dans une province ou contrée avec laquelle il y a réciprocité de licence à la pratique en vertu de l'article 3977 et 4° d'avoir subi, après avoir obtenu le dit diplôme de docteur en médecine, un examen satisfaisant devant le jury d'examen mentionné aux articles 3980 et suivants, sur les matières suivantes:

"1° La pathologie interne, 2° la pathologie externe, 3° la médecine opératoire et la petite chirurgie, 4° la matière médicale et la thérapeutique générale, 5° l'obstétrique, 6° l'anatomie et l'histologie pathologiques, et bactériologie, 7° la médecine légale et la

toxicologie, 8° les maladies mentales et nerveuses, 9° la gynécologie, 10° les maladies des enfants ou pœdiatrie, 11° l'ophthalmologie, la rhynologie, laryngologie et l'otologie, 12° la déontologie médicale.

" 2. Dans le cas où l'aspirant à la licence n'a pas subi l'examen primaire mentionné à l'article précédent au moment où il se présente pour l'examen final, il doit le subir en même temps que l'examen final."

6° Le paragraphe 2 de l'article 3982 des dits statuts est modifié en retranchant, dans les troisième, quatrième et cinquième ligne, les mots " paraissant donner au porteur le droit de réclamer une licence pour l'autoriser à pratiquer. "

7° Le paragraphe 3 de l'article 3983 des dits statuts est abrogé.

8° Le premier alinéa de l'article 3984 des dits statuts est modifié en retranchant dans la troisième et quatrième lignes, les mots : " et aux assesseurs. "

9° Les paragraphes 3, 4, 5 et 6 de l'article 3985 des dits statuts sont remplacés par les suivants :

3. Avoir étudié pendant une période de pas moins de quatre années, à dater de son admission à l'étude par le bureau, et s'être conformé, en tous points, aux exigences de la loi concernant l'admission à l'étude, la durée des études médicales, et l'examen primaire et final à subir.

4° Avoir suivi pendant quatre sessions de pas moins de six mois chacune, dans quelque université, collège ou école de médecine, constituée en corporation, dans la Province de Québec les cours suivants :

1. Histologie normale, un cours de soixante leçons ;

2. Anatomie descriptive, deux cours de cent vingt leçons ;

3. Anatomie pratique, deux cours de cent vingt leçons ;

4. Physiologie générale et spéciale, deux cours de quatre-vingt-dix leçons ;

5. Hygiène, deux cours de soixante leçons ;

6. Pathologie générale, deux cours de quatre-vingt-dix leçons ;

7. Chimie médicale, théorique et pratique, deux cours de quatre-vingt-dix leçons ;

8. Pathologie interne, deux cours de cent vingt leçons ;

9. Pathologie externe, deux cours de cent vingt leçons ;

10. Matière médicale et thérapeutique générale, deux cours de cent vingt leçons ;

11. Obstétrique et pathologie de la première enfance, deux cours de quatre-vingt-dix leçons ;

12. Avoir assisté à pas moins douze accouchements dans une Maternité, et avoir suivi un cours de clinique obstétricale de quarante-huit leçons ou deux cours de vingt-quatre leçons ;

13. Clinique médicale et chirurgicale, trois de huit mois, ou quatre cours de six mois, dans un hôpital contenant au moins cinquante lits pour chacune de ces matières.

14. Médecine légale et toxicologie, deux cours de soixante leçons ;

15. Exercice à la morgue, un cours de dix leçons ;

16. Maladies mentales et nerveuses, un cours de quarante leçons ;

17. Maladie des enfants ou pœdiatrie, un cours de trente leçons ;

18. Gynécologie, un cours de soixante leçons ;

19. Anatomie et histologie pathologiques et bactériologie, un cours de soixante leçons ;

20. Médecine opératoire et petite chirurgie, un cours de soixante leçons ;

21. Déontologie médicale, quelques leçons ;

22. Ophthalmologie, otologie, rhynologie et laryngologie, deux cours de soixante leçons ;

Par leçon, on doit comprendre tout enseignement donné au laboratoire, à l'amphithéâtre ou au lit du malade.

10. L'article suivant est ajouté après l'article 3995 des dits statuts:

" 3995*a*. Le Bureau provincial de médecine a le pouvoir de faire des règlements :

1° Pour le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline des membres du Collège, et contre exercice illégal de la médecine ;

2° Pour réprimer et punir toute infraction aux règlements ;

Ces règlements sont soumis au lieutenant-gouverneur en conseil, et n'entrent en vigueur qu'avec son approbation."

11. Les premières élections et nominations mentionnées dans la section 5 de cette loi doivent être faites dans les deux mois qui suivent la mise en vigueur de cette loi.

12. La présente loi ne s'appliquera pas aux étudiants actuellement sous brevet, qui continueront à être régis par la loi en vigueur à la date de la sanction de la présente loi, accepté que ceux qui auront droit de se présenter aux examens du mois de septembre pourront le faire au mois de juillet précédent.

13. Le système des assesseurs restera en vigueur jusqu'à la mise en opération de la présente loi.

14. Cette loi entrera en vigueur le jour de la sanction.

DOCUMENT N° XV

(Extrait de *la Presse* du 9 février 1893.)

REMARQUES *faites par l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, devant le comité des bills privés du Conseil législatif, au sujet du Bill du Collège des Médecins.* (*7 février* 1893.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne me lève pas pour dire que tout est mal, absolument en soi, dans le bill qui est devant cet honorable comité. Non, j'ai à son endroit une opinion plus modérée. Toutefois, avant de l'exprimer, qu'il me soit permis de relever certains avancés qui m'ont surpris dans les discours qui ont précédé.

Quelqu'un désirerait que la profession médicale eût son mot à dire sur ceux qui se proposent d'étudier la médecine et ceux qui veulent la pratiquer. Désir bien légitime ; mais ce mot, elle n'est pas privée de le dire, puisque tous les futurs étudiants, qui ne sont pas bacheliers ès arts,sont obligésde passer un examen devant un bureau nommé par le Collège des Médecins, et que tous les futurs fils d'Esculape ne sont admis à la pratique qu'après avoir subi un examen de la part des professeurs d'une faculté médicale, surveillés par deux assesseurs nommés également par le susdit collège. Quant aux bacheliers ès arts, la législature a déclaré qu'ils étaient en état d'aborder n'importe quelle profession ; la profession médicale n'est pas dans une situation pire que les autres, qui sont toutes atteintes par la même déclaration.

Bien plus, je dirai que le Collège se trouve par là débarrassée d'un soin dont il peut difficilement s'acquitter. L'expérience nous a démontré que presque chaque année des aspirants à l'étude, se trouvant en face d'examinateurs qui ne les connaissent pas, passent leurs examens par substitut ; l'année dernière, la chose en est arrivée à un vrai scandale, et le Collège des Médecins a dû recourir à des mesures très sévères. Cet exemple devrait le faire hésiter à entreprendre de faire par ses délégués d'autres examens bien plus sérieux, ayant des conséquences bien autrement graves.

Personne mieux que les professeurs n'est en état de faire ces examens d'une manière juste et équitable. Ils connaissent leurs élèves, leur fort et leur faible, par une pratique de trois ou quatre ans. Ils ne sont pas exposés, comme le seraient des étrangers, à se laisser tromper par une hardiesse pleine d'aplomb, une chance du moment, ni une timidité malheureuse qui paralyse quelquefois les mieux préparés. En général, avant même les réponses aux questions, ils connaissent les bien méritants ; et l'examen n'est plus pour eux qu'un moyen légal et régulier d'éloigner de la pratique ceux qui n'ont pas la science suffisante.

Des examinateurs, venant des quatre coins du pays, inconnus aux élèves, auxquels les élèves sont inconnus, tout bons médecins qu'ils soient, auront-ils sur chaque aspirant ces connaissances préconçues, qui sont le meilleur fil conducteur dans la circonstance présente ? Non. Qu'arrivera-t-il ? Ce qui arrive trop souvent dans les examens pour l'admission à l'étude. C'est un coup de dé, les meilleurs élèves, pour me servir du terme usité, sont *bloqués*, les *minus habentes* emportent leur point.

Du reste l'enseignement est un don, l'enseignement est un art, l'enseignement est une vocation. Il se per-

fectionne surtout en enseignant, *fabricando fit faber*; mais non, communément, dans le trouble, les recherches et les distractions du médecin dont la vie toute entière est livrée à la pratique extérieure de sa profession. Pourquoi ôter aux hommes de l'art le contrôle des examens, pour le remettre à d'autres qui y sont, en général, indubitablement moins aptes ?

On nous dit que le système actuel offre des inconvénients. C'est possible ; il peut y avoir eu, dans quelques cas, faiblesse paternelle pour un élève. Mais le mal n'en est pas rendu à l'excès que proclame M. X... ; pour ce qui le regarde, j'en suis persuadé, poussé par le besoin de sa cause, il a fait une confession trop humble, une confession exagérée. Trouvez-moi un système sans inconvénients ? Ce n'est pas toujours celui qu'on propose aujourd'hui, il les augmente en remettant les examens entre les mains d'hommes généralement moins aptes, étrangers à l'enseignement et tout également susceptibles des mêmes faiblesses. Non. Il faut avoir plus de confiance que cela dans l'honnêteté humaine.

On nous dit que l'essai d'assesseurs pour surveiller les examens a été un avortement ridicule : ce n'est pas flatteur pour les assesseurs ; qu'ils ne sont pas assez nombreux : alors, qu'on en augmente le nombre ; qu'ils n'osent pas faire de remarques aux universités : j'en connais quelques-uns, et je les sais de caractère à dire franchement leur pensée ; qu'un des assesseurs ne savait pas un mot de français : ce n'est pas un éloge pour le collège des médecins, qui l'a nommé. S'il allait se tromper ainsi dans la nomination de ses examinateurs ! vraiment, pas rassurant pour l'avenir.

Où sont les rapports qu'ont fais les assesseurs contre le sérieux des examens ? Il n'y en a pas. Il y en aurait sans aucun doute, si l'on pouvait prouver des

plaintes réelles. Nous les verrions déposés actuellement sur cette table; car le collège des médecins se montre trop empressé de faire lire dans ses registres tout ce qu'il croit pouvoir soutenir sa cause. Je le regrette pour eux, ces rapports au moins ne seraient pas des paroles qui volent, mais des preuves officielles. Du reste, pour me convaincre que le système actuel n'est pas si mauvais qu'on le dit, je n'ai qu'à le juger à ses fruits, qu'à regarder autour de cette salle la couronne d'habiles médecins qu'il a produit. Je n'en nommerai aucun, car je me verrais dans la nécessité de faire des personnalités à l'adresse de l'honorable président de ce comité.

On ajoute : " Si nous avions un bureau central d'examinateurs, nous serions admis à la réciprocité de diplôme avec Ontario." On vous l'a dit. Vous l'a-t-on écrit d'une manière officielle et indubitable? Toujours des paroles. Toujours des espérances qui, lorsqu'on veut les saisir, s'échappent vagues et indéfinies. Vous nous apprenez que depuis longtemps vous ouvrez large la province aux diplômes d'Ontario. Pourquoi ne la lui fermez-vous pas? Ce serait peut-être un moyen de l'amener à la réciprocité, moyen pour le moins aussi sûr que l'établissement d'un Bureau central. Soyez sévères. Que vos assesseurs surveillent, qu'ils fassent rapport, qu'ils sachent les deux langues. Enfin servez-vous des moyens que vous avez entre les mains, avant de venir demander à la Législature de nouvelles forces et de nouveaux pouvoirs.

Le secrétaire du collège des médecins a lu un long compte rendu, daté de 1883, pour démontrer que, dès lors, le collège rêvait d'établir un bureau central d'examinateurs, et parmi les signataires des résolutions il cite le représentant de l'Université McGill (McGill nie hautement), un représentant de Bishop's College, un représentant de Laval. Je ferai remar-

quer que cela n'établit pas que alors les universités approuvaient le projet du collège des médecins, pas plus que aujourd'hui le fait de voir MM. Dagenais et Brosseau au nombre des promoteurs du bill ne prouve qu'ils représentent l'idée de leur faculté, laquelle s'est prononcée unanimement contre eux.

Voulez-vous, messieurs du comité, connaître l'opinion des Universités ? Il n'est pas besoin de remonter à sept ans passés. Vous n'avez qu'à regarder devant vous, à voir les députations nombreuses qu'elles ont envoyées pour s'opposer à la sanction du bill, à écouter la voix de leurs protestations. Voici McGill, cette lumière de science théorique et pratique dont s'enorgueillit la Puissance, voici Bishop's qui ne lui cède pas en dévouement, voici Laval à Montréal, qui ne craint aucun sacrifice pour élever son enseignement au niveau des besoins actuels. Toutes, elles vous disent : de grâce ne passez pas ce bill maintenant ; nous vous le demandons au nom des plus chers intérêts des hautes études.

S'il passe, elles en seront peinées, elles se croiront lésées. Que gagnera-t-on à froisser des corps aussi puissants, aussi utiles, qui ont rendu de si grands services à l'éducation supérieure du pays ? à humilier des prétentions qui ne sont pas déraisonnables ? à tarir peut-être la source des dons ? à ralentir le zèle des professeurs dans leur enseignement ? enfin à créer entre les universités et le collège des médecins un état d'antagonisme qui ne fera que s'envenimer avec les années ? la bonne paix n'est-elle pas meilleure ?

D'un autre côté, tout n'est pas mauvais dans le bill, puisqu'il vient d'hommes aussi distingués, animés d'aussi bonnes intentions ; si on le veut, je suis prêt à admettre qu'il y a beaucoup de bon. Seulement,

la mesure n'est pas opportune pour le moment; la poire n'est pas encore mûre.

Dans les circonstances, voici ce que je propose : remettre le bill à la session prochaine, et, dans l'intervalle, des délégués du collège des médecins et des universités l'étudieront ensemble, à loisir, à l'amiable. On reparaîtra ici, dans dix, dans douze mois, avec une œuvre commune qui ne souffrira probablement pas de contradiction.

Ma propre expérience dans les affaires de la haute éducation, me dit qu'il suffit de mettre en contact les hommes d'opinions même les plus diverses, pour qu'ils en arrivent avant longtemps à se rencontrer sur un terrain commun, à la satisfaction générale.

Pourquoi le collège des médecins refuserait-il ce moyen terme? Voudrait-il prendre les facultés par surprise? sans doute elles savaient, par la rumeur, par des articles de journaux, qu'un bill était en préparation. Mais pour le préparer, ont-elles été invitées à travailler de concert avec les promoteurs? J'entends qu'elles répondent par la bouche de leurs délégués : non, jamais.

Quelques-uns des membres du collège poursuivraient-ils un but secret? voudraient-ils par hasard enseigner? on l'a dit. Il n'y a pas actuellement devant nous de preuves palpables de ce dessein; je ne veux pas encore le croire tout haut.

Le collège couperait court à tous ces *on dit*; il ferait, ce me semble, acte de bonne politique, en remettant à l'année prochaine le soin de presser la légalisation de son projet. Voilà ce que je lui demande au nom de la paix, de la bonne entente, et par conséquent au nom du bien de la profession médicale et du public en général. Dans tous les cas, je soumets la même demande aux honorables membres de ce comité. Le renvoi à six mois nous suffirait.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir pris si long sur votre temps, et je vous remercie de l'attention soutenue que vous m'avez prêtée.

DOCUMENT N° XVI

(Extrait de *la Presse* du 11 février 1893.)

REMARQUES *faites par l'abbé J. B. Proulx devant le comité spécial du Conseil législatif, au sujet du bill du Collège des Médecins* (8 *février* 1893.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je n'ai pas le droit de faire ici de proposition ; je me borne à une suggession par écrit. La voici :

" Je suggère que le présent bill du collège des médecins soit retiré ou renvoyé à six mois, avec l'entente que, durant la vacance, soit convoquée, par le président du collège des médecins, une assemblée composée de délégués spéciaux du susdit collège et des universités de la province de Québec pour préparer un autre bill à l'amiable."

La proposition que vient de faire M. le Dr Rottot, (1) appuyée évidemment dans une large mesure par les

---

(1) Voici quelle était cette proposition :

" Les professeurs de médecine et de chirurgie des univer-
" sités de la province de Québec formeront un jury provincial
" d'examen seul autorisé à examiner les aspirants à la licence
" pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical.
" Le jury d'examen sera divisé en comités d'au moins trois
" membres ; les candidats seront examinés successivement

représentants de McGill et de Bishop, donne un nouvel à-propos à ma suggestion. Elle montre que les universités ne répugnent pas à un autre mode d'examen, à un contrôle plus puissant des examinateurs et des assesseurs, à une protection plus efficace accordée aux membres de la profession médicale *at large.* Pour la première fois les deux points de vue opposés se rencontrent sur un terrain commun ; saisissons donc l'occasion aux cheveux, et, pour en arriver au résultat le plus satisfaisant, accordons aux opinions la marge d'une année pour se tâter, s'étudier, se pénétrer et se confondre.

Le mode que nous suggérons n'a rien de pénible, rien d'humiliant pour le collège des médecins. Ce n'est pas une défaite, ce n'est pas une retraite ; c'est un acte de générosité, sinon de justice, que nous leur demandons. Bien plus, nous leur offrons, à courte échéance, le triomphe de l'idée qu'ils poursuivent ; non pas le succès de tel ou tel bill, mais le succès d'un bill dont l'action sera d'autant plus salutaire qu'il sera la résultante de tous les intérêts et l'expression de la satisfaction générale. C'est l'unanimité que nous voulons leur apporter ; car, il est facile de le prévoir dès aujourd'hui, si dans un an, il y a discordance quelque part,

---

" par tous les comités du jury, chaque comité devant les interroger sur une ou quelques matières différentes du programme. L'examen est écrit et verbal. Le Bureau provincial de Québec pourra nommer des assesseurs pour assister à ces examens et faire rapport au Bureau provincial sur la nature de ces examens. Après avoir passé un examen satisfaisant, les élèves auront droit au degré ou diplôme de médecine de leur université respective, et, sur présentation de ce diplôme, ils auront droit à leur licence du collège des médecins, sans autres examens sur leurs connaissances et leurs aptitudes médicales."

la note n'en sera pas forte : *et parum pro nihilo reputatur.*

Devant une pareille perspective, le collège des médecins peut-il hésiter ? Quitterait-il l'assurance d'arriver à un port tranquille pour courir les chances d'une mer incertaine ? Car, après tout, le bill n'est pas encore passé ; il peut échouer au Conseil législatif ; il peut échouer à la Chambre d'assemblée. La session est grandement avancée ; il peut être enveloppé dans le massacre des innocents. Franchement il mérite un meilleur sort.

Qu'on ne dise pas : " Nous sommes prêts à étudier toutes les suggestions." C'est un travail trop délicat pour être fait au milieu du bruit, des préoccupations et de la hâte d'une session. Défions-nous d'une législation hâtive sur une matière aussi importante. La charte de Montréal doit nous en être actuellement un exemple assez frappant.

Qu'on ne dise pas : "La question est vieille de six ans, les universités ont eu le temps de l'étudier." Elles l'ont fait, mais elles ne l'ont pas fait à votre point de vue. Pourquoi ? parce que jusqu'ici la question ne s'est présentée que du côté pénible et désagréable. A qui la faute ? peu importe, ce n'est pas là le point à étudier. Dans les responsabilités humaines, pratiquement parlant, il ne faut jamais étudier trop profondément les causes de divisions, on n'arriverait jamais à s'entendre. Pour le cas actuel, l'important, c'est qu'il se présente un espoir et une planche d'entente. Il y a de fortes raisons des deux côtés, prenons le temps de les peser. Bien plus, quand bien même il n'y aurait pas de fortes raisons, puisqu'on le demande avec sincérité, le collège des médecins ne devrait pas refuser un sursis. Il est plus facile de combattre une raison qu'un préjugé. Une raison se renverse par une raison meilleure ;

un préjugé ne s'efface que devant le temps, la patience et la générosité.

Ma suggestion est sincère, ce n'est pas une ruse de guerre. Si elle l'était, le collège des médecins, l'année prochaine, aurait la position belle; impossible de lui résister. Si le collège la refuse, je ne le lui cache pas, c'est une épine qu'il s'enfonce dans le flanc, c'est une arme qu'on utilisera contre lui. Il aura repoussé l'occasion d'en arriver à un compromis honorable : tôt ou tard, il sera vaincu.

On a dit que j'étais ici un profane. Je ne parle pas devant le comité en ma qualité de prêtre, ni de curé de Saint Lin, ni de chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, mais bien en ma qualité de Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, de défenseur attitré de ses droits et privilèges, de protecteur officiel de la faculté médicale de Laval à Montréal, et, si l'on me permet cette audace, presque de membre *pro tempore* de la profession médicale.

Comme Vice-Recteur, j'ai été témoin de ce que peuvent, au milieu des divisions qui existent quelquefois entre personnes de bonne volonté, la patience et l'attente. Nous avons essayé d'un premier projet d'union : pas de succès ; d'un second, pas plus de succès ; d'un troisième, succès complet et entier. Essayez, Messieurs les médecins, du remède que je vous suggère ; nous pouvons attendre encore quelque mois, le feu n'est pas à la maison. Nous reviendrons l'année prochaine, il faut espérer que la mort nous respectera, le Conseil législatif paraît bien disposé à vivre jusque-là ; et nous nous rencontrerons dans cette même salle, les mêmes hommes, dans un embrassement général d'opinions, d'espérance et d'efforts.

En terminant son discours, M. le Dr Creik a fait à cet honorable comité un appel *very sensible*, un appel touchant, parce qu'il partait des entrailles d'intérêts

respectables qui s'estiment lésés. Il demandait en grâce de ne pas diminuer l'importance de leurs diplômes, au nom d'une maison qui a jeté tant de lustre sur le Canada par toutes les contrées de l'Amérique. Je vous fais la même demande au nom de la paix et de la concorde qu'il s'agit d'établir et de maintenir dans les esprits, dans cette province de Québec, au lieu de créer des défiances et des antagonismes que le temps ne fera qu'accroître.

En m'asseyant, je ne regrette qu'une chose, c'est d'avoir plaidé si mal cette cause ; car, si j'avais été plus habile, ma suggestion est si bonne, qu'elle enlèverait d'emblée l'assemblée tout entière.

DOCUMENT N° XVII

REMARQUES *de l'abbé J. B. Proulx devant le comité spécial de la chambre d'assemblée le* 23 *de février* 1893.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ.

M. Beausoleil est un excellent médecin, dit-on ; certainement, nous ne pouvons en douter, après l'avoir entendu, il n'est pas moins bon avocat.

“ Il demande peu de chose, un petit amendement à la loi actuelle, un rien du tout.” Croyez m'en, Messieurs, l'avocat minimise, et le médecin nous dore la pillule.

Si c'était si peu de chose, M. Beausoleil n'aurait pas passé une partie de la session à Québec ; la plupart des députés n'auraient pas été vus en particulier les uns après les autres ; le collège des médecins ne s'im-

poserait pas pour arriver à ses fins, des sacrifices et des efforts inouïs ; on ne ferait pas gémir la presse chaque jour en des articles multipliés ; les universités n'auraient pas envoyé ici leurs meilleurs représentants ; un avocat distingué n'aurait pas été induit à laisser, devant le terme de la Cour Supérieure, sa nombreuse clientèle pour venir au siège du gouvernement leur prêter le secours de sa science légale ; et un auditoire aussi compact qu'attentif, composé surtout des membres des deux chambres, ne remplirait pas, à chaque séance, la salle de ce comité. Non. La loi que l'on propose, est un renversement complet de l'état de choses actuel, c'est un changement radical, un bouleversement de fond en comble.

" Que le changement soit petit, qu'il soit grand, nous dit M. Beausoleil, peu importe, notre but est bon." C'est possible, le but peut être bon. Aussi ce n'est pas le but, mais le bill que nous combattons, le bill, qui, dans plusieurs de ses clauses importantes, n'est pas bon.

Les universités, je l'ai déjà dit ailleurs, ne répugnent pas à un changement, quelque profond qu'il soit ; elles n'ont aucune objection à des examens plus sévères, à un plus grand contrôle accordé au collège des médecins. Mais, enfin, faut-il que ce changement soit pour le mieux ; que ce soit une amélioration véritable, que ce ne soit point au contraire un pas à reculons.

Vous reculez, Messieurs, lorsque pratiquement vous arrachez les examens des mains des professeurs pour les remettre entre les mains d'interrogateurs étrangers : non pas qu'il soit difficile de trouver nombre d'excellents médecins dans la profession en général ; mais je n'hésite pas à dire qu'ils ne sont point, vu la nature de leurs travaux, aussi bien préparés que le professeur à interroger le candidat sur l'ensemble des matières. Quand j'entends de vieux professeurs, qui sont en

même temps de vieux praticiens, comme M. Hingston, M. Rottot, M. Creik, docteurs de réputation, non seulement canadienne, mais américaine, nous dire qu'ils hésitent à interroger sur des matières qu'ils n'enseignent pas, après cela, dis-je, quand l'on vient me soutenir que celui-ci ou celui-là entre les médecins de campagne (je puis parler des médecins de campagne, sans être soupçonné de me servir d'un terme indiscret, en ma qualité de curé de campagne) peut parcourir le *curriculum* des études médicales, je ne puis ne pas penser tout bas : il doit y avoir là un petit grain de présomption.

Supposé que vous trouviez chaque année vos douze examinateurs, parfaitement qualifiés, allez-vous les astreindre à passer une quinzaine de jours, au temps des examens, à Québec ou à Montréal, loin de leurs clients. Ce sont d'excellents médecins, alors ils ont une forte clientèle : leur demanderez-vous un pareil sacrifice ? A la fin, ennuyés, quelques-uns ne seront-ils pas tentés de précipiter le travail, d'examiner à la vapeur ? Si cela allait arriver (je ne parle pas de possibilités invraisemblables), où en seraient vos examens plus sérieux ?

Allons plus loin. Supposons pour un moment que tous vos examinateurs soient réellement à la hauteur de leur tâche, et qu'ils s'astreignent par dévouement pour la science à passer quinze jours loin de leurs familles, vous aurez un jury dont les membres étrangers les uns aux autres, viendront l'un du comté d'Ottawa, l'autre de Gaspé, l'autre des cantons de l'Est, jury disparate, composé d'hommes qui se rencontrent trop rarement pour établir entre eux, une communauté de vues et d'idées. N'avez-vous pas peur que leurs travaux manquent d'ensemble, qu'il y ait tiraillement dans leurs nobles efforts pour le mieux, que certains examens soient d'une sévérité draconienne,

tandis que d'autres jouiraient du bénéfice d'une trop grande bienveillance ?

Votre but est bon, Messieurs, mais vos moyens le sont-ils ? Votre système n'améliore rien ; d'un autre côté n'est-il pas nuisible, d'après ce que nous venons de dire même à la force des études ?

Il nuit certainement aux universités, ces corps savants qui se sont formés avec le temps petit à petit au prix de tant de sacrifices, cette clef de voûte de nos hautes études, que l'on devrait fortifier, au lieu de l'affaiblir. Vous l'affaiblissez en revisant leur diplôme. Si, par hasard, le résultat de votre examen ne s'accorde pas avec celui des professeurs, la valeur du diplôme est ruinée : bien plus il devient, purement et simplement, un fardeau, une surcharge. Le titre d'honneur, comme l'avantage réel, sera le certificat de la licence, donné par le collège des médecins. Or que les deux examens viennent en désaccord, la chose peut arriver, et souvent, sans qu'il y ait incapacité chez l'élève, ou faute chez l'examinateur. Maintes fois l'examen est un coup de dé, non quand il est fait devant le professeur qui connaît son élève depuis des années, mais devant un jury tout à fait étranger. Rappelez-vous les épreuves pour l'admission à l'étude : des faits assez récents m'exemptent d'en dire davantage.

Vous voulez réformer des abus, n'en créez pas de plus grands. Vous voulez donner au collège des médecins de nouveaux droits, ne foulez pas aux pieds les droits déjà existants des universités. Pour naître, votre bill ne doit pas demander la mort des intérêts respectables qui vivent depuis longtemps. Il y a de la place sous le soleil, le vrai beau soleil de notre pays, pour l'exercice de tous les droits. La justice seule engendre la paix, l'ordre, l'équilibre stable et durable.

L'équilibre veut, dans l'état de société où nous nous

trouvons, que l'examen reste aux professeurs, et que, je suis de votre opinion, la surveillance de l'examen et la protection des intérêts de la profession médicale soient attribuées au collège des médecins. Si le contrôle accordé par l'ancienne loi aux assesseurs n'est pas suffisant, qu'on l'accroisse ; si le nombre des leçons données actuellement n'est pas assez considérable, qu'on l'augmente; s'il est vrai que les examens, ce que je ne suis pas disposé à admettre pour tous les cas, laissent à désirer, qu'on les rende plus sévères. Les universités sont prêtes à donner la main à tout ce qui peut rehausser le niveau de la profession médicale; mais, de grâce, qu'on ne vienne pas les ruiner dans leur base.

La motion qu'a présentée M. le Dr Rottot devant le comité du Conseil législatif me semble rencontrer tous les besoins, respecter tous les droits et satisfaire tous les intérêts. Avec quelques légères modifications, elle se lirait comme suit :

" Les professeurs de médecine et de chirurgie des universités de la province de Québec formeront un jury provincial d'examen, seul autorisé à examiner les aspirants à la licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical. Le jury d'examen sera divisé en comités d'au moins trois membres ; les candidats seront examinés successivement par tous les comités du jury, chaque comité devant les interroger sur une ou quelques matières différentes du programme. L'examen est écrit et verbal. Le Bureau provincial de Québec pourra nommer autant d'assesseurs qu'il le voudra, disons un par chaque comité du jury. Ces assesseurs auront plein pouvoir de refuser n'importe quel examen comme valide; dans ce dernier cas l'élève aura à reprendre son examen devant un bureau de huit examinateurs nommés, mi-partie par les universités, mi-partie par le Bureau provincial de Québec.

Après avoir passé un examen satisfaisant, dans les conditions ci-dessus expliquées, les élèves auront droit au degré ou diplôme de médecin de leur Université respective, et, sur présentation de ce diplôme, ils auront droit à leur licence du collège des médecins sans autre examen sur leurs connaissances et leurs aptitudes médicales."

Par cet amendement, nous accordons au collège des médecins plus qu'il ne demande. Ses assesseurs seront aussi nombreux qu'il le désirera ; ils seront tout-puissants, ils pourront rejeter n'importe quel examen, sauf pour l'élève le droit d'appel à un comité mixte. Le contrôle du collège est plus grand, mais chacun reste à sa place, *uniquique suum*, et le diplôme universitaire une fois octroyé ne verra pas sa valeur mise en question.

Cette motion du Dr Rottot, si libérale, n'est qu'un projet ; elle peut être changée, modifiée, pour rencontrer les désirs des promoteurs du bill actuel, après étude. C'est pourquoi, pour pouvoir l'étudier en commun et à loisir, nous leur demandons de remettre à la prochaine session le soin de presser la passation de leur loi.

" Proposez aujourd'hui même des amendements, nous dit-on, et faites-les adopter." C'est ce que nous allons essayer de faire, si on ne nous laisse pas d'autre alternative; mais nous le regrettons. La législation précipitée, à bâtons rompus, est toujours remplie de lacunes ou d'incohérences ; je n'ai pas besoin d'autre preuve que la charte de Montréal, qui a jeté le parlement dans un embarras, d'où il ne sait trop comment sortir.

Dans ce dernier cas, toutefois, il y avait une excuse : le temps pressait. Pour votre loi, nous avons devant nous, une large marge : elle ne doit prendre effet que dans deux ans. Donnez-nous un an seulement, et nous

serons prêts à revenir avec vous, après nous être entendus, devant cette chambre l'automne prochain, avec un bill qui pourra être mis en opération immédiatement après sa sanction : vous aurez gagné douze mois. Ne sommes-nous pas bons princes ?

On nous dit : " Vous avez eu l'occasion avant aujourd'hui de faire vos remarques." Nous le nions, nous n'avons jamais été en position de les faire d'une manière efficace. Supposé que ce soit le cas, que perdez-vous à vous montrer généreux ? Vous ne perdez rien, puisque votre loi gagnera d'entrer en fonctionnement un an plus tôt.

" Vous n'êtes pas sincères, nous répond-on ; par ce délai vous voulez tuer le bill pour toujours." Nous vous répondons *non*, et dans l'éventualité d'un truc de notre part, la chambre, à la prochaine session, se rappellerait notre dénégation, et ferait expier, là où il se trouverait, le manque de bonne foi, cruellement.

De grâce, ne soulevons pas de soupçons inutiles. Le soupçon réveille le soupçon. Des malins pourraient bien soupçonner quelque anguille cachée sous cette précipitation à faire passer une loi qui ne doit avoir son effet que dans deux ans, soupçonner un dessein inavoué dans cet accaparement sans appel du contrôle des examens, soupçonner une arrière-pensée dans la clause où il est parlé " de toute école qui a le droit d'accorder des diplômes," soupçonner un calcul secret dans la disposition qui permet de faire les élections du collège par procuration. Trève aux suppositions. Nous sommes des hommes sérieux, travaillant sincèrement d'un côté comme de l'autre, pour le plus grand bien de la profession et du public.

Or le bien public, dans mon humble opinion, demande que cette loi soit nécessairement amendée ; et pour l'amender d'une manière satisfaisante, il convient de l'étudier à fond dans un comité de tous les

intéressés ; et pour que cette étude soit prudente et efficace, il nous faut plus de temps qu'il en reste d'ici à la clôture de la session. Conclusion : renvoyer le bill à six mois. C'est ce qui va arriver forcément, je n'en ai aucun doute, si les promoteurs ne veulent pas se rendre à l'évidence de nos raisons, et le retirer d'eux-mêmes gracieusement.

M. le Dr Marsil me paraît être sous l'empire d'une illusion, lorsqu'il dit : " Je suis heureux de voir ici M. l'abbé Proulx ; car demain nous aurons à lui présenter, au baptême, un gros garçon plein de vie, le bill du collège des médecins." Je suis prêt à lui rendre ce service, si son enfant peut arriver à terme ; mais je lui avouerai que je ne suis pas descendu à Québec, pour baptiser son bill, mais bien pour chanter son *libera*.

DOCUMENT N° XVIII

PROCÈS-VERBAL

des trois premières séances du Comité de Construction.

Le Comité de Construction fut constitué et reçut ses pouvoirs dans l'assemblée des Gouverneurs du 27 février 1893 par la motion suivante :

" Il est proposé par M. Jacques Grenier et secondé par M. Z. Racicot qu'il soit nommé un Comité de Construction ; que ce Comité soit composé de MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, L. A. Jetté, W. H. Hingston et J. B. Proulx ; et qu'ils reçoivent instruction de faire préparer le plus tôt possible les plans de la bâtisse en projet sur la rue Saint-Denis et de les soumettre aux Gouverneurs avec rapport, devis et estimation. Adopté unanimement."

